



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2006

Mars 2007



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MARS 2007

TABLE DES MATIERES

1	AVANT-PROPOS	3
2	LES RÉFORMES EN COURS	3
3	L'INNOVATION DANS LES ÉCOLES	19
4	COÛTS ET FINANCEMENTS DU SYSTÈME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS	23
5	L'ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE	26
6	LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	27
7	LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	30
8	LA SCOLARISATION DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES	37
9	CULTURE, SANTÉ, SPORT, TOLERANCE : ACTIONS ÉDUCATIVES DANS LES ÉCOLES ET LES LYCÉES	39
10	LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES	47
11	LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	52
12	LA RÉFORME DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES (CPOS)	61
13	LA SCOLARISATION DES ENFANTS ÉTRANGERS	62
14	LA PRÉVENTION DE L'EXCLUSION SCOLAIRE	65
15	LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'ENSEIGNEMENT	66
16	L'ACTION EUROPÉENNE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES	69
17	LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION	71
18	ANNEXES	75

1 AVANT-PROPOS

L'année 2006 a été pour l'éducation nationale l'année de tous les chantiers. Le démarrage du programme de constructions scolaires, les dispositions retenues pour moderniser l'école primaire, les nouveaux profils professionnels et tâches des enseignants, la focalisation progressive de l'enseignement sur le résultat qu'il produit, c-à-d. les compétences acquises par les élèves, les actions arrêtées pour réajuster l'enseignement des langues, tous ces chantiers contribueront à ressourcer l'école pour qu'elle puisse répondre aux défis qui lui sont posés. Le défi le plus important consiste à mener – dans un contexte de société et de concurrence économique de plus en plus difficile – chaque enfant à une qualification qui correspond à ses capacités.

Le choix délibéré de soumettre les propositions à l'avis des concernés a fait qu'un tourbillon de dialogues, de discussions, de controverses, a accompagné ces mises en chantier. Au cours de l'année 2006, la ministre a eu 405 réunions avec les différents partenaires scolaires, dont notamment les enseignants.

De ces échanges se sont dégagées les options qui ont été finalement retenues et qui convergent toutes vers le triptyque :

- d'une qui considère que sa mission ne consiste pas seulement à instruire, mais également à socialiser ses élèves,
- d'une école qui offre des parcours suffisamment diversifiés pour que les élèves atteignent une qualification et ne s'enlisent pas devant des obstacles,
- d'une école portée par ses enseignants qui sont les experts responsables des apprentissages sachant mettre en œuvre des situations d'apprentissage différenciées et individualisées.

2 LES RÉFORMES EN COURS

2.1 La réforme de l'enseignement primaire

Les travaux de modification de la loi de 1912 sur l'organisation de l'école primaire sont entrés dans leur phase finale. L'avant-projet de loi, dont le dépôt à la Chambre des députés est prévu pour printemps 2007, s'inscrit résolument dans une démarche de modernisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Il prévoit notamment de remplacer l'organisation traditionnelle en années scolaires par une organisation plus souple en quatre cycles d'apprentissage. Une importance particulière est accordée à la mise en œuvre de mesures de différenciation, à la collaboration entre les enseignants et le personnel socio-éducatif dans le cadre d'équipes pédagogiques et multiprofessionnelles, ainsi qu'au partenariat avec les parents.

Les grandes lignes de l'avant-projet de loi se résument comme suit:

L'organisation de l'enseignement primaire en cycles d'apprentissage

Les neuf années de l'éducation précoce à la fin de l'enseignement primaire seront réparties sur quatre cycles. Les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire constituent le premier cycle du système scolaire. Les deuxième, troisième et quatrième cycles correspondent chacun à deux années de l'enseignement primaire.

Les cycles permettent aux enseignants de mieux adapter le fonctionnement des classes et le groupement des élèves aux besoins d'apprentissage de ces derniers.

La coopération entre les enseignants et le personnel socio-éducatif

Une importance particulière est accordée à la concertation et la collaboration du personnel intervenant dans les écoles. La concertation sur les forces et faiblesses de chaque élève est essentielle pour garantir le passage harmonieux d'un cycle d'apprentissage à l'autre. C'est pourquoi la nouvelle loi introduira la notion d'équipe pédagogique et d'équipe multiprofessionnelle, constituée l'une des enseignants et l'autre du personnel socio-éducatif intervenant dans le cycle.

Le développement des écoles

Les enseignants et le personnel socio-éducatif de chaque école élaborent un plan de réussite scolaire qui détermine les mesures envisagées pour amener les élèves à la maîtrise des compétences et connaissances définies par les socles. Le plan de réussite porte sur une durée de trois années et précise les objectifs visés par l'école, les actions à engager, les ressources à mobiliser, les échéanciers à respecter et les critères et modalités d'évaluation envisagés. Le plan de réussite est soumis pour approbation au conseil communal avant d'être validé par le ministre.

L'enseignement par compétences

Pour chaque fin de cycle seront définis les socles de compétences essentielles. Les cycles sont construits dans la continuité, en reprenant les objectifs du cycle précédent, pour pousser les mêmes apprentissages plus loin, à un niveau d'exigence plus élevé.

La remédiation

Elle repose sur trois niveaux d'intervention successifs :

D'abord, les enseignants, avec l'appui de leurs collègues au sein des équipes pédagogiques, mettent tout en œuvre pour pallier les difficultés scolaires éventuelles des élèves.

Si ces mesures de différenciation s'avèrent insuffisantes, les enseignants peuvent solliciter l'appui des spécialistes qui font partie d'une équipe multiprofessionnelle (éducateurs, instituteurs spécialisés, psychologues, etc.) Le cas échéant, un élève peut parcourir un cycle en trois années à condition que ses difficultés aient été détectées en début de cycle. Dans un tel cas, l'élève suit le même programme que celui prévu pour les autres élèves, mais réparti sur trois années afin qu'il puisse atteindre les compétences définies pour la fin de cycle.

Un élève en grande difficulté ou à besoins spécifiques qui ne maîtrise pas toutes les compétences visées à la fin d'un cycle pourra être admis au cycle suivant, mais recevra un accompagnement sur la base d'un plan de prise en charge individualisé spécialement élaboré pour ses besoins. Ce plan individualisé sera établi par les spécialistes des équipes multidisciplinaires ensemble avec les parents et les enseignants, dans le respect des socles de compétences.

Le comité d'école et son président

Chaque école aura un comité d'école dont la mission sera notamment d'assurer la mise en œuvre du plan de réussite scolaire, de coordonner l'organisation de l'école et des enseignements et de collaborer avec les services assurant la prise en charge des enfants de l'école. Le président de ce comité coordonne les mesures envisagées et, en tant qu'interlocuteur clairement identifié, assure les relations avec les autorités communales et nationales, avec les structures d'accueil mises en place par le ministère de la Famille ainsi qu'avec les parents d'élèves.

Le partenariat

L'école prendra l'initiative pour chercher le dialogue avec les parents. La future loi prévoit l'instauration d'un véritable partenariat entre les parents, les enseignants et les responsables des maisons relais pour enfants, ainsi que des échanges réguliers entre les différents partenaires.

Les parents de chaque école seront appelés à élire au moins deux représentants, qui se réunissent avec les membres du comité d'école. Des représentants des maisons relais participent aux réunions du comité d'école et de la commission médico-psycho-pédagogique.

2.2 La réforme de la formation professionnelle

Le résultat des consultations

Les consultations avec les chambres professionnelles ont permis de finaliser le projet de loi (dépôt 24.10.06) et d'entamer la procédure législative.

Le débat politique doit apporter une clarification des points critiques suivants en vue de garantir la qualité et de déterminer l'orientation de la formation professionnelle au Luxembourg :

- les classes communes de 10^e,
- l'intégration de la formation du technicien dans la formation professionnelle,
- l'accès aux études supérieures,
- l'envergure de la formation en alternance.

La transformation des programmes en modules

Parallèlement à l'élaboration du projet de loi, les travaux préparatoires de la mise en œuvre ont commencé. Les équipes curriculaires composées d'enseignants et d'experts du monde professionnel ont commencé leurs travaux dès la rentrée scolaire. Elles sont en charge de la mise en œuvre des travaux de réforme des programmes-cadres de la formation professionnelle initiale. Leur travail est supervisé par un coordinateur.

A l'heure actuelle, il y a 9 coordinateurs, responsables de la coordination de la réforme des programmes-cadres des métiers regroupés sous un même domaine professionnel.

Les chambres professionnelles ont été invitées à nommer leurs experts par domaine professionnel en ce qui concerne la formation professionnelle de base, resp. par métier/profession en ce qui concerne la formation professionnelle initiale (régime professionnel et régime de la formation du technicien).

A noter que le développement d'un curriculum de formation s'appuie sur les principes de l'approche par compétences, sur le processus de l'ingénierie de la formation ainsi que sur une structure d'enseignement modulaire.

2.3 La validation des acquis de l'expérience

Sur base des dispositions prévues au chapitre V un groupe de travail chargé de développer une méthodologie de validation des acquis de l'expérience a été institué par arrêté ministériel du 15 mars 2006.

Ce groupe de travail est composé suivant les principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles, c-à-d. par des représentants de tous les partenaires du système d'éducation et de formation.

Le groupe de travail, tout en discutant des concepts et principes de la validation des acquis de l'expérience, produit en même temps le règlement grand-ducal qui permettra un fonctionnement concret de cette dernière. Cette démarche a l'avantage, en incluant les principaux décideurs, non seulement de formaliser une procédure, mais également de développer une démarche acceptée et portée par tous.

Il faut néanmoins souligner que des rebroussements de l'un ou l'autre organisme participant restent possibles et ceci dans le contexte suite à des discussions internes finales.

Parallèlement des initiatives ont été prises pour valider l'expérience professionnelle des enseignants non titularisés.

Ainsi des chargés de cours ont pu être admis en 2^e voire 3^e année de formation de l'instituteur à l'Université. Il est par ailleurs prévu d'offrir aux chargés d'éducation de l'enseignement postprimaire, qui se seront présentés avec succès au concours de recrutement, des possibilités de réduction de stage.

2.4 L'introduction d'un enseignement par compétences

Le contexte

Le passage d'un enseignement fondé principalement sur la reproduction de savoirs appris à un enseignement fondé sur l'acquisition de compétences, c'est à dire la capacité de mettre en oeuvre ces savoirs dans des contextes différents, constitue un changement de paradigme qui touche à tous les aspects de l'école.

Ce mouvement de transformation de l'enseignement a démarré aux Etats Unis dans les années 80 avec la crise de conscience provoquée par la publication du rapport "Nation at risk", qui jeta une lumière crue sur les piètres capacités des élèves américains. Aujourd'hui, il atteint quasiment tous les systèmes scolaires. En Europe, le Parlement européen et le Conseil européen des ministres, dans leur recommandation du 18 décembre 2006, incitent les Etats membres à intégrer les compétences clés dans leurs stratégies d'éducation. L'école luxembourgeoise, dont les programmes ont été traditionnellement définis de manière implicite par les manuels scolaires et les épreuves d'examen, ne peut pas se soustraire à ces recommandations, d'autant plus qu'elle doit désormais garantir la cohérence dans un système d'autonomie partielle des écoles. Elle est donc obligée de donner aux écoles des indications claires sur les savoirs, les savoir-faire et les attitudes réunis dans un socle de compétences que tous les élèves doivent atteindre et les savoirs, les savoir-faire et les attitudes qu'il faut viser par delà.

Elle doit pareillement disposer d'instruments de mesure permettant de vérifier si les objectifs ont été atteints dans toutes les écoles. La possibilité de mettre en place des cycles et la perspective d'une évaluation plus positive des élèves constituent deux autres avantages de cette réorganisation de l'enseignement.

Les travaux pour définir et mettre en place un enseignement basé sur l'acquisition de compétences ont été poursuivis au cours de l'année 2006. A la suite de l'élaboration en 2005 d'un document décrivant les compétences transversales considérées comme essentielles à la poursuite des études, à l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'au développement de l'identité personnelle, tous les ordres d'enseignement, à savoir l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et post-primaire ont commencé à définir au cours de l'année 2006 des socles de compétences pour les disciplines scolaires.

La méthodologie

En 2006, une des principales activités du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques a consisté à encadrer les différents groupes de travail et à mettre à leur disposition les ressources matérielles, logistiques et conceptuelles nécessaires.

Pour chaque ordre d'enseignement (éducation préscolaire, enseignement primaire et post-primaire), la définition des socles se base sur une méthodologie analogue qui se caractérise par 4 étapes successives :

- définir les socles de compétences à atteindre avec l'aide de spécialistes en didactique et d'experts externes ;
- valider les socles par les enseignants à travers des consultations ;
- former les enseignants afin de pouvoir mettre en œuvre un enseignement adapté aux socles et de pouvoir implémenter concrètement les réformes projetées ;
- définir un dispositif d'évaluation au niveau national permettant de mesurer les compétences acquises.

Education préscolaire

Un socle de compétences que tous les élèves doivent atteindre à la fin du premier cycle de formation a été élaboré.

Ici, la logique de l'enseignement par compétences part de l'observation de l'enfant et vise à documenter sa progression individuelle. Elle se fait sur la base du « Salzburger Beobachtungskonzept » élaboré par le Prof. Dr. Paschon et adapté au contexte luxembourgeois.

Enseignement primaire

En décembre 2006, le document provisoire « Les socles de compétences » comprenant les compétences en langues et en mathématiques pour les cycles I à IV a été envoyé à tous les enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Il émane du travail de deux groupes de rédaction qui, régulièrement, ont présenté les fruits de leurs travaux à un groupe d'accompagnement composé de représentants des syndicats des enseignants, des parents, du Collège des inspecteurs, de l'enseignement post-primaire et du ministère.

Le socle de compétences pour la fin du cycle IV a également été discuté avec des représentants de l'enseignement post-primaire.

Un accord sur les compétences que les élèves sont capables d'atteindre à la fin de l'enseignement primaire et qui constituent simultanément le prérequis pour entamer des études postprimaires a pu être trouvé en juillet 2006.

Au cours de réunions régionales organisées par le Collège des inspecteurs, les enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été sollicités pour donner leur avis au sujet des différents chapitres du document « Les socles de compétences ». Les commentaires et propositions vont être discutés lors de réunions de synthèse régionales au cours des mois de janvier et février 2007. Le bilan de ces réunions de synthèse sera pris en compte pour la validation définitive des différents socles.

Enseignement post-primaire

Mathématiques

Au niveau des mathématiques, le processus de mise en œuvre d'un enseignement par compétences est le plus avancé. Au cours de l'année 2006, suite à une ébauche discutée et validée par les commissions nationales des programmes respectives, une première version du socle de compétences en mathématiques pour les classes de 6^e respectivement 8^e a été finalisée. Sur la base de ce socle, toutes les écoles postprimaires luxembourgeoises ont élaboré des programmes pour les classes de 7^e.

Dans le contexte de l'autonomie pédagogique accordée aux établissements, elles ont par ailleurs pu choisir le matériel didactique qu'elles estiment approprié pour amener leurs élèves aux objectifs prévus par les socles. Une procédure de validation des choix effectués par les établissements a été mise en place.

Dans chaque établissement du post-primaire un enseignant-coordonateur a été désigné pour organiser, lors de la phase de mise en œuvre, des réunions régulières avec tous les titulaires de mathématiques concernés pour :

- s'accorder sur les finalités de l'enseignement,
- se mettre d'accord sur les modalités de l'évaluation,
- se concerter et s'organiser en vue d'un accompagnement diversifié des élèves.

Les coordinateurs des différentes écoles sont organisés en réseau et se rencontrent régulièrement lors de séances de formation continue ou de réunions d'échanges de bonnes pratiques.

Au cours du premier trimestre 2006-2007, une nouvelle formule pour les épreuves communes a été testée. Ces épreuves permettent à l'enseignant de situer le niveau de compétences de sa classe par rapport au niveau moyen de son école et par rapport au niveau national. La saisie des données des épreuves et la communication des résultats se fait par le biais d'un logiciel TAO (testing assisté par ordinateur) développé en coopération avec l'Université du Luxembourg.

L' apprentissage des langues étrangères

Comparée aux mathématiques, l'implémentation de nouveaux programmes scolaires en français et en allemand se basant sur les principes d'un enseignement par compétences au postprimaire est une activité qui est plus complexe. Il faut considérer que les deux langues sont enseignées à des niveaux différents et que les niveaux de compétences dans les classes sont très hétérogènes. Un deuxième aspect qui rend la démarche particulièrement complexe concerne la conception même de l'enseignement d'une langue étrangère au Luxembourg. Bien que l'objectif de la maîtrise d'une langue est la communication avec autrui, il faut reconnaître que l'aspect maîtrise de l'écriture (orthographe et grammaire) prévaut actuellement largement contre le volet de la compréhension et du parler dans les enseignements scolaires. Or, les connaissances scientifiques confirment que celles-ci ne peuvent être dissociées dans le cadre d'un enseignement par compétences.

Au mois de mars, à la suite de la publication du profil de la politique linguistique éducative, la décision a été prise de démarrer l'implémentation progressive de l'enseignement par compétences par une démarche actionnelle dans l'enseignement des langues. Il a été envisagé de préparer le terrain par des journées de formation continue obligatoires des professeurs de langues des classes de 7e ES et EST. Des coordinateurs ont été nommés dans chaque lycée. Ces coordinateurs ont comme mission la définition d'objectifs pédagogiques communs aux deux langues, la lecture critique du programme d'enseignement des langues actuellement en vigueur en 7e, la réflexion sur la méthodologie de l'enseignement des langues, l'analyse critique des manuels actuellement au programme et l'identification des besoins en formation continue.

Au printemps la ministre a présenté le profil à tous les enseignants intéressés du pays. Par la suite, dès la rentrée scolaire 2006/2007, 4 groupes de travail (évaluation des compétences, synergies entre langues, pratique de l'oral, ouverture aux langues) ont pu être constitués.

Parallèlement à ces activités, le groupe de travail « Référentiel de compétences pour les langues » a finalisé 3 documents :

- Deutschprofil VIII (Bildungsstandards für die 8. Klasse)
- Socle de compétences 6e / 8e pour le français
- CEF-Project ELT (English for beginners)

Au début de 2007, ces référentiels seront soumis pour avis aux enseignants de langues dans les lycées par l'intermédiaire des commissions nationales des programmes.

L' enseignement des sciences

Un groupe de travail mixte ES/EST a été chargé de dégager les finalités d'un enseignement intégré des sciences dans le cycle inférieur de l'enseignement post-primaire.

Une première ébauche d'un socle de compétences a été élaborée.

Toutefois, les réticences de mettre en commun plusieurs matières, p.ex. : biologie, physique/chimie pour constituer un enseignement intégré des sciences naturelles dans les classes inférieures de l'enseignement postprimaire, se sont avérées considérables. Il a été décidé d'élaborer en collaboration avec l'Institut für Pädagogik der Naturwissenschaften de Kiel et l'Université du Luxembourg, un document d'orientation permettant de définir plusieurs options pour une implémentation durable d'un enseignement intégré des sciences au cycle inférieur. Parallèlement à ces travaux, plusieurs projets pilotes ont démarré à l' Athénée de Luxembourg, au Lycée technique d'Ettelbrück et au Lycée technique Nic Bieber.

L' éducation artistique

Un groupe de travail mixte ES/EST a été chargé d'adapter les finalités de l'éducation artistique dans le cycle inférieur de l'enseignement post-primaire.

Des consultations avec les enseignants et des consultants externes auront lieu en 2007 afin d'assurer la définition de socles de compétences en éducation artistique dans le cycle inférieur pour la rentrée 2007/2008.

L' éducation sportive

Un groupe de travail mixte ES/EST et un groupe de travail pour l'enseignement primaire ont commencé les travaux de révision curriculaire dans le domaine de l'éducation sportive à la suite des résultats dégagés par une étude sur la motricité des enfants au Luxembourg. Le groupe de travail est accompagné par un expert externe, le Prof. Dr. Günter Stibbe de l'Université de Karlsruhe.

2.5 L'ouverture du système éducatif

Le Neie Lycée

Le projet d'un lycée pilote avait été décidé en 2004 par le gouvernement. En mars 2005 le projet fut présenté au public qui pouvait s'informer entre autres lors d'une exposition au ministère. Des horaires et des programmes spécifiques ont été définis par les textes législatifs créant le Neie Lycée.

Le lycée pilote fonctionne actuellement dans des structures provisoires sur le site Paul Wurth à Hollerich. Il est décidé que le site définitif du Neie Lycée se trouvera à Mersch. Le nouveau bâtiment sera prêt au plus tard pour la rentrée scolaire de septembre 2010. D'ici-là, les structures provisoires à Hollerich seront élargies de façon à pouvoir accueillir un ensemble complet de classes de la division inférieure de l'enseignement secondaire, du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Il y a actuellement 137 élèves sur 7 classes en 2^e année (ES: 46, EST cycle inférieur: 67, EST régime préparatoire: 24) et 118 élèves sur 6 classes en 1^{re} année (ES: 36, EST cycle inférieur: 67, EST régime préparatoire: 15). 23 élèves n'ont pas pu être inscrits en 1^{re} année faute de places. Pour l'année scolaire 2007-2008, 6 classes peuvent être envisagées pour la 1^{re} année.

Les horaires obligatoires pour les élèves sont du lundi au vendredi de 8h10 à 16h30, des activités facultatives ont lieu à partir de 7h20 et jusqu'à 18h10.

5 élèves ont quitté le Neie Lycée après leur 1^{re} année, de même que 5 chargés d'éducation et un éducateur.

Constats :

Il s'est avéré que la coopération entre l'école et les parents ainsi que le régime à plein temps sont essentiels pour le travail et la vie à l'école.

Beaucoup de temps et d'énergie sont investis dans l'éducation proprement dite des jeunes, en sus de l'instruction. Cette éducation est absolument nécessaire et s'avère indispensable à la démarche visant le succès scolaire.

Il s'est également confirmé que, pour les élèves qui arrivent de l'enseignement primaire, les compétences de recherche, d'organisation, de présentation et de coopération sont peu développées.

La démarche pédagogique du Neie Lycée vise en premier lieu à développer ces compétences.

Expériences positives :

- Les parents affirment majoritairement que leurs enfants aiment venir à l'école.
- Les parents collaborent beaucoup avec les tuteurs et avec la direction.
- Les enseignants restent très engagés.

Les enseignants, élèves et parents apprécient le tutorat mis en œuvre dans le Neie Lycée : chaque élève a un enseignant de confiance, le tuteur, qui le suit et qui l'accueille au moins une fois tous les quinze jours pour un entretien portant sur son apprentissage.

L'évaluation réalisée par l'Université permet à ce stade le constat suivant : la motivation des élèves, le plaisir d'aller à l'école, demeure très élevée chez les élèves du Neie Lycée alors qu'elle subit une baisse généralisée pendant la 1^{re} année des études secondaires.

Expériences négatives :

Il est à craindre que la surcharge des enseignants devienne démotivante (par semaine 18 unités de cours, 2 heures de réunion d'équipe, 1 heure de remplacement, 1 heure de disponibilité, deux à trois heures de tutorat pour les huit élèves que suit chaque titulaire, plus tutorat des nouveaux enseignants au 3e trimestre, plus 6 plénières et réunions de parents d'élèves, une soirée pédagogique par mois, des formations, etc.)

Le nombre de matières est toujours trop élevé.

La bibliothèque est le principal lieu de travail des élèves en dehors des cours. Or l'espace de la bibliothèque est trop réduit.

Le groupe de suivi composé de Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Romain Durllet (journaliste), M. Mario Hirsch, M. Alain Meyer (professeur), M. Mathias Schiltz (vicaire général), M. Léon Zeches (rédacteur en chef), M. Siggy Koenig (Conseiller), institué sous l'autorité du Premier Ministre pour la supervision de l'éducation aux valeurs, a visité les cours en février et en juin.

Un groupe de conseil pédagogique a été constitué en mai 2005 par l'un des consultants du lycée, Monsieur André Giordan, professeur à l'Université de Genève et directeur du Laboratoire de Didactique et Epistémologie des Sciences. Ce Comité d'évaluation et d'innovation pédagogiques est composé de spécialistes européens du monde professionnel de l'éducation ; il se réunit à intervalles réguliers pour analyser la démarche du Neie Lycée et conseiller les responsables. Il comprend :

Michèle Kirch (sciences de l'éducation, Strasbourg),
Nicole Poteaux (sciences de l'éducation, Strasbourg),
Albert Jacquard (Paris),
Brigitte Perucca (Monde de l'éducation, Paris),
Baudouin Jurdant (Paris),
Ignacio Ramonet (Monde diplomatique, Paris),
Jo Troian (directeur du LN),
Marc Barthelemy (MENFP).

Le lycée transfrontalier « Schengen-Lyzeum Perl »

Les accords pour le Schengen-Lyzeum ont été signés à Borg, en Allemagne, le 4 décembre 2006, en présence du Premier Ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, du Ministre de la Sarre, Hans-Peter Müller, ainsi que des Ministres de l'Éducation, Mady Delvaux-Stehres et Peter Schreier. Les travaux pour l'élargissement des infrastructures existantes commenceront début 2007.

Le lycée germano-luxembourgeois Schengen de Perl est une école transfrontalière qui a pour but d'offrir un enseignement à des élèves venant tout aussi bien de l'Allemagne que du Luxembourg. L'école combine des éléments des deux systèmes scolaires.

Elle offre, après un premier cycle où les élèves restent regroupés, la possibilité d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires (Abitur) d'une part et le diplôme de technicien administratif et commercial de l'enseignement secondaire technique luxembourgeois d'autre part. L'enseignement se fera la plupart du temps en allemand. Le français sera la première langue étrangère, l'anglais sera enseigné à partir de la 7^e année et certaines matières seront enseignées en français.

Diplômes proposés :

- Hauptschulabschluss (All.) à la fin de la 9e année
- Mittlerer Bildungsabschluss (All.) à la fin de la 10e année
- Baccalauréat général allemand (Abitur) en même temps que le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois à la fin de la 12e année
- Diplôme de technicien administratif et commercial luxembourgeois à la fin de la 12e année et, sous certaines conditions supplémentaires, le diplôme donnant accès aux études supérieures (Fachhochschulreife)

Les cours commenceront le 27 août 2007, avec une 5^e année. Pour pouvoir s'inscrire les élèves doivent avoir réussi la 4^e année de l'école primaire.

La « Ganzdagschoul » à Esch

Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques en collaboration avec un groupe d'enseignants a développé un concept pédagogique pour lancer dans l'école Jean Jaurès à Esch-sur-Alzette une école à journée continue. Les travaux de construction de la nouvelle école et l'élaboration du concept ayant concouru dans le temps, le bâtiment a pu être conçu de manière à ce qu'il corresponde aux besoins du bon fonctionnement d'une école à journée continue. Les enfants sont pris en charge à partir de 7h00 du matin jusqu'à 17h30. La présence est obligatoire tous les jours de 8h00 à 15h30. L'école s'entend comme un lieu de vie où travail, activités de loisirs et périodes de repos alternent à un rythme adapté aux besoins des enfants. Le rythme scolaire modifié, un apprentissage intégré, le travail en équipes pédagogiques et l'organisation en cycles augmentent les possibilités d'apprentissage et sont un facteur d'égalité des chances. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants, d'éducateurs et d'éducateurs gradués. Cette équipe multidisciplinaire a pris la responsabilité commune pour l'école et les enfants. L'école a ouvert ses portes à la rentrée 2006 et accueille 90 élèves.

Le projet « Eis Schoul »

Un groupe de travail a été chargé de développer un concept d'une école à journée continue au niveau de la Ville de Luxembourg. Dès septembre 2006 le groupe de travail mis en place au sein du ministère a rassemblé des membres de la future équipe multiprofessionnelle et des enseignants/chercheurs de l'Université du Luxembourg. Ils ont élaboré le concept d'une école qui fonctionne suivant le principe de la pédagogie inclusive et ils ont défini comment et dans quelle mesure tous les acteurs interviennent dans cette école.

Le groupe de travail rassemble des enseignants et éducateurs, des psychologues, des chercheurs, des étudiants et des parents qui partent du postulat d'éducabilité : tous les êtres humains sont capables d'apprendre si le désir d'apprendre est cultivé, préservé, relancé. L'échec scolaire et l'exclusion sociale ne sont pas considérés comme incontournables.

Le bac international (BI)

La Chambre des Députés a voté en date du 21 juillet 2006 la loi autorisant le Gouvernement à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international. Par règlement grand-ducal du 31 juillet 2006, le Lycée technique du Centre a été autorisé à organiser ces classes menant à un Bac international à dominante française, (Mémorial A N° 142 du 16 août 2006).

En septembre 2006, une classe de 4^e internationale, préparant au baccalauréat international, a été mise en place au Lycée technique du Centre.

Vingt élèves, provenant pour la plupart des classes internationales du cycle inférieur du Lycée technique du Centre, ont été admis dans cette classe.

Après 2 années préparatoires (4^e + 3^e) et deux années d'études dans le régime du baccalauréat international (2^e + 1^{re}), les premières épreuves du baccalauréat international auront lieu en 2010.

En décembre les premières démarches ont été faites pour introduire des classes internationales préparant au Bac international à dominante anglaise à l'Athénée de Luxembourg.

2.6 L'évaluation du système éducatif

PISA

Le test de la troisième enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) a été effectué en 2006 dans tous les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). L'évaluation a eu lieu simultanément dans 58 pays. Le domaine principal du test en 2006 a été les sciences (*scientific literacy*). La lecture et les mathématiques ont été prises en compte comme domaines mineurs. L'étude a porté moins sur le contrôle des connaissances définies dans les programmes d'études que sur les capacités des élèves d'appliquer leurs savoirs dans des situations très diverses. En général, toutes les questions avaient trait à des situations de la vie réelle. Les questions se composaient aussi bien de questions à choix multiple, où l'élève devait cocher la bonne réponse parmi plusieurs réponses proposées, que de questions ouvertes, où l'élève devait lui-même formuler la réponse.

Au Luxembourg, tous les élèves de 15 ans fréquentant les lycées de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, y compris l'enseignement modulaire, de même que les écoles privées subventionnées par l'Etat et l'École Européenne, ont participé à l'étude. La publication des résultats de l'enquête PISA 2006 est prévue pour décembre 2007.

PIRLS

L'école primaire luxembourgeoise a participé à l'étude PIRLS (Progress in Reading Literacy Survey). Celle-ci est conduite par « l'International Association for Evaluation of Educational Achievement » (IEA). Tous les élèves de la 5^e année d'études ont répondu à deux épreuves de lecture en langue allemande. Les élèves, leurs parents et leurs enseignants ont également été invités à répondre à des questionnaires en relation avec la lecture.

Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques a assuré l'administration des épreuves ainsi que tous les travaux de préparation et de suivi. Le service a également conclu un contrat de collaboration avec « l'Institut für Schulentwicklungsforschung » de l'Université de Dortmund qui coordonne l'étude PIRLS sur le territoire allemand. Un groupe d'experts nationaux et internationaux a été constitué pour procéder à l'analyse approfondie des résultats. Les résultats ainsi que le rapport final seront publiés en novembre/décembre 2007.

EBAFLS

Le ministère a participé en 2006 à la passation du test de lecture connu sous l'acronyme EBAFLS (Building a European Bank of Anchor Items for Foreign Language Skills). 6 lycées avec un échantillon représentatif de 750 élèves pour la langue allemande et 750 élèves pour la langue française ont été impliqués dans le projet qui est subventionné par la Commission européenne. Le but du projet est d'étudier la faisabilité de construire un ensemble d'items référés aux niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues. Cette banque d'items couvre la compréhension écrite et orale au niveau B1 dans trois langues : français, allemand et anglais. Les objectifs à plus long terme de ce projet doivent être de permettre aux pays intéressés d'utiliser un sous-ensemble d'items pour ancrer leurs propres tests afin d'en évaluer le niveau en les référant au cadre commun.

La stratégie derrière cette initiative internationale est bien de rendre l'évaluation des langues en Europe transparente, fiable et comparable entre pays. Au Luxembourg, elle soutiendra la réforme de l'implémentation des compétences.

La procédure d'orientation primaire-postprimaire

Tout comme les années précédentes, l'orientation du primaire vers le postprimaire s'est effectuée sur la base d'épreuves standardisées dans toutes les classes de la 6^e année d'études de l'enseignement primaire.

Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques est responsable pour la création et l'analyse statistique des épreuves.

En 1996, avant la mise en place de la nouvelle procédure d'orientation, le Luxembourg et l'Irlande étaient les seuls pays de l'Union européenne à avoir maintenu l'examen d'admission réglant le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire. Après plusieurs années de fonctionnement un bilan de la nouvelle procédure s'est imposé. Celui-ci a été fait et une publication des analyses va sortir en février 2007. Une modification de la procédure d'orientation a été proposée aux partenaires scolaires au mois de juillet 2006. Sur base des avis récoltés, une nouvelle proposition de modification sera faite.

Les épreuves communes dans l'enseignement primaire

Au niveau de l'enseignement primaire, des épreuves étalonnées (allemand, français et mathématiques) ont été offertes aux titulaires des classes de 2^e et de 4^e année d'études et des épreuves standardisées (allemand, français et mathématiques) ont été administrées dans toutes les classes de 6^e année d'études.

Les épreuves communes dans l'enseignement postprimaire

Les épreuves communes d'allemand et de français se sont déroulées au mois de mars 2006, dans les classes de 9^e EST et en 5^e ES, conformément à la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques. La cellule d'évaluation du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) s'est chargée de l'évaluation des résultats qui ont été communiqués aux établissements. Un rapport interne collectant toutes les données a été établi. Les devoirs ont été notés et cette note entrera dans le calcul de la moyenne des devoirs en classe obligatoires.

Les épreuves communes de mathématiques ont été remplacées par des « Lernstandserhebungen », une évaluation formative non sanctionnée par une note, qui permet au titulaire de la classe de situer les performances de ses élèves par rapport à sa classe et à la moyenne nationale. Cette épreuve s'est déroulée au cours du premier trimestre 2006 – 2007 dans toutes les classes de 9^e et de 5^e.

Le protocole d'action Qualité Scolaire (PAQS)

L'évaluation des lycées publics est mise en oeuvre, depuis janvier 2005, sous la dénomination de « Protocole d'action Qualité Scolaire » (PAQS). La première démarche prévoit une évaluation externe par un diagnostic et un bilan dressés par une équipe d'évaluateurs du ministère dans un « rapport lycée » (RL). La loi du 25 juin 2004 prévoit un certain nombre d'évaluations externes et internes des lycées.

Une motion adoptée le 15 mars 2005 lors du débat de consultation PISA invite le Gouvernement à « mettre en place un dispositif d'évaluation et d'accompagnement sur base d'un rapport annuel auquel chaque établissement et chaque école peut recourir pour élaborer un plan de développement de l'école et d'amélioration de la qualité de son enseignement ». Le Protocole d'Action Qualité scolaire (PAQS) répond à ces demandes. Grâce au « rapport lycée », il est possible de proposer aux établissements des évaluations mettant en jeu, à côté de leurs propres résultats et données, des valeurs de comparaison nationales. Les évaluations permettent de définir certains indicateurs de base pour évaluer et donc aussi contrôler des processus. Elles peuvent aussi servir à fixer des objectifs tant au plan national qu'à celui des lycées. Les procédures d'évaluation du PAQS s'inspirent de modèles français, allemands, autrichiens et suisses. Leur adaptation aux spécificités du système luxembourgeois (grâce notamment à la saisie exhaustive, pour les lycées publics, des données au moyen du « fichier élèves » a permis de construire un modèle original basé sur le dialogue et la concertation étroite entre évaluateurs et évalués.

L'évaluation proprement dite est de nature mixte. En ce qu'elle établit un diagnostic et qu'elle fait un « bilan » de données budgétaires et de gestion, de résultats scolaires, elle est sommative.

Du fait d'associer étroitement les évalués à la démarche, en insistant autant sur les processus que sur les résultats, elle est aussi formative.

En invitant les établissements à faire leur autoévaluation, elle se situe dans le cadre de recommandations européennes reprises par le Conseil supérieur de l'Education nationale (CSEN).

Le rapport-lycée est soumis à l'avis et aux commentaires du conseil d'éducation de chaque lycée. Les établissements sont invités à faire leur évaluation interne et à prendre position vis-à-vis du ministère dans un délai d'environ un mois. La seconde démarche prévoit que dans un tiers des établissements, des objectifs communs à atteindre seront ensuite fixés et consignés dans un « Protocole d'action qualité scolaire ». La mise en oeuvre, sur 3 ans, de ces objectifs est contrôlée de manière conjointe par la direction de l'établissement et le département du ministère.

En 2006, les établissements suivants ont été suivis : Lycée Aline-Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique Agricole, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique d'Ettelbrück, Lycée technique Josy Barthel, Lycée Hubert Clement et Lycée de Garçons Esch. Les établissements ont ensuite pris en compte le rapport dans le cadre d'un plan de développement scolaire.

Il est prévu de faire suivre tous les établissements publics tous les trois ans et de recommencer ce cycle triennal. Il est prévu aussi d'étendre progressivement cette pratique d'évaluation aux écoles primaires et à la formation professionnelle.

Etude sur les élèves quittant prématurément nos écoles

« Le décrochage scolaire au Luxembourg » est la deuxième édition d'une étude portant sur les jeunes en rupture scolaire.

Entre novembre 2004 et avril 2006, 2.422 jeunes ont quitté l'enseignement postprimaire luxembourgeois sans qualification finale. Par rapport à la population de référence comptant 37.347 élèves, le taux de décrochage équivaut à 6,5%. En se limitant aux décrocheurs au sens propre, c'est à dire ceux qui ont pu être contactés et dont nous savons qu'ils ne se sont pas réinscrits dans une école au Luxembourg, ce taux s'élève à 3,6%.

Afin de déterminer non seulement ce qui est advenu de ces élèves, mais aussi de comprendre quels élèves sont principalement concernés et quelles raisons ont entraîné l'abandon scolaire, les collaborateurs des bureaux régionaux de l'Action Locale pour Jeunes (ALJ) ont entrepris de contacter ces jeunes décrocheurs.

Monitoring scolaire : Enquête sur les motivations et attitudes des élèves – tests cognitifs

A la rentrée 2005/2006 un questionnaire s'intéressant principalement aux attitudes des élèves envers l'école a été soumis aux élèves de 7e. En fin d'année scolaire, ces mêmes élèves ont été invités à remplir un questionnaire similaire, ainsi qu'à participer à une série de tests cognitifs. Cette démarche sera renouvelée durant les prochaines années. Ainsi, en 2005/06 l'évaluation s'est concentrée sur une 1re cohorte d'élèves de VIII e/7e.

En 2006/07 et 2007/08 viendront à chaque fois se rajouter une nouvelle cohorte d'élèves de VIII e/7e.

Cela permettra un élargissement progressif et naturel qui tient compte des expériences acquises et pourra à terme couvrir tous les cycles d'apprentissage.

Cette procédure assure un suivi longitudinal des attitudes, motivations et compétences des élèves sur plusieurs années et permet aux écoles de disposer d'un outil d'évaluation et d'accompagnement dans le cadre du développement au niveau de leur école. Ainsi l'analyse des données collectées en 2006 a permis d'élaborer un premier rapport remis aux lycées et lycées techniques.

Coûts de l'éducation

L'étude « Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois » a été renouvelée pour la troisième fois en 2006.

Elle concerne l'année budgétaire 2004 et reprend le détail du financement de notre système scolaire.

En projet : l'Agence qualité de l'enseignement

Le projet constitue une généralisation et une extension à l'ensemble du système éducatif de l'action que le ministère a commencé en 2005 avec le PAQS (Protocole d'Action pour la qualité scolaire).

La loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques prévoit l'évaluation des lycées comme corollaire de l'autonomie dont ils sont dotés.

L'évaluation se fait sur la base de différentes données, notamment le succès scolaire, mises en relation avec des moyennes nationales et réunies dans un rapport. Sur la base de ce rapport le conseil d'éducation du lycée fait une évaluation interne. Chaque année, dans un tiers des lycées, l'équipe PAQS participe à l'évaluation : des objectifs à atteindre sont alors établis et fixés dans le « Protocole ». Au bout de 3 ans tous les lycées y ont participé et le cycle recommence.

En 2006 cette méthodologie a également été étendue à des écoles primaires.

L'ensemble des expériences a été synthétisé en vue de constituer une « Agence qualité de l'enseignement ». Il est vrai que la plupart des pays ont mis en place ce type d'agence. Un avant projet de loi prévoyant l'institution de cette agence au sein du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a été soumis pour avis aux partenaires.

2.7 L'adaptation du métier de l'enseignant

Le profil professionnel des enseignants de l'enseignement postprimaire

Au printemps le ministère a soumis à l'avis des enseignants un profil professionnel qui tient compte des changements qui ont marqué la société et l'enseignement depuis les 3 dernières décennies (démocratisation des études, multiculturalité, attitude et attentes des familles, diversification des voies de formation, régionalisation du marché de l'emploi). Les aspects nouveaux de ce profil sont :

- la mise en exergue de l'expertise pédagogique des professeurs au même titre que l'expertise disciplinaire
- l'intégration du mode de travail en équipe dans la culture professionnelle des professeurs
- la responsabilité dans un contexte de plus grande autonomie
- l'aspect éducatif dans le travail de l'enseignant
- la réflexion sur la pratique et la formation continue

A la suite des avis des conférences des professeurs le texte a été amendé et finalisé.

La réforme de la tâche des enseignants de l'enseignement postprimaire

Cette réforme, qui est d'abord une redéfinition qualitative de la tâche des enseignants (programme gouvernemental), donne à l'école la possibilité de « s'occuper » davantage des élèves, de les encadrer, les stimuler, les aider et d'impliquer leurs parents.

A une époque où une grande partie des élèves n'est plus aussi bien préparée familialement et culturellement aux apprentissages que cela ne fut le cas à une époque où seulement 20% de la population accédaient à des études secondaires, l'organisation traditionnelle du travail des enseignants limitée exclusivement à l'enseignement ne suffit plus.

En second lieu il est à prévoir que dans les années à venir la croissance démographique exigera d'augmenter l'offre d'enseignement. Même si le recrutement de nouveaux enseignants sera maintenu à un niveau élevé, absorbant un nombre important de jeunes bacheliers luxembourgeois, il faudra que les enseignants en fonction reprennent à leur compte les nouvelles tâches.

Les premières propositions ont été faites à l'Intersyndicale (APESS, FEDUSE-CGFP, SEW-OGBL) le 23 mars. Après 7 mois de négociation un accord a pu être trouvé le 9 novembre. Il retient que

1. la tâche des enseignants comprendra une leçon (soit 72 heures) de disponibilité pour

- la participation aux réunions de service
- la concertation pédagogique
- le dialogue avec les élèves

- le dialogue avec les parents d'élèves
- la participation à au moins 8 heures de formation continue
- le cas échéant des activités de recherche scientifique ainsi que des activités culturelles et sociales

2. les coefficients attribués aux leçons suivant le temps de préparation et de correction ainsi que l'effectif des élèves seront réduits en moyenne de 5 %.

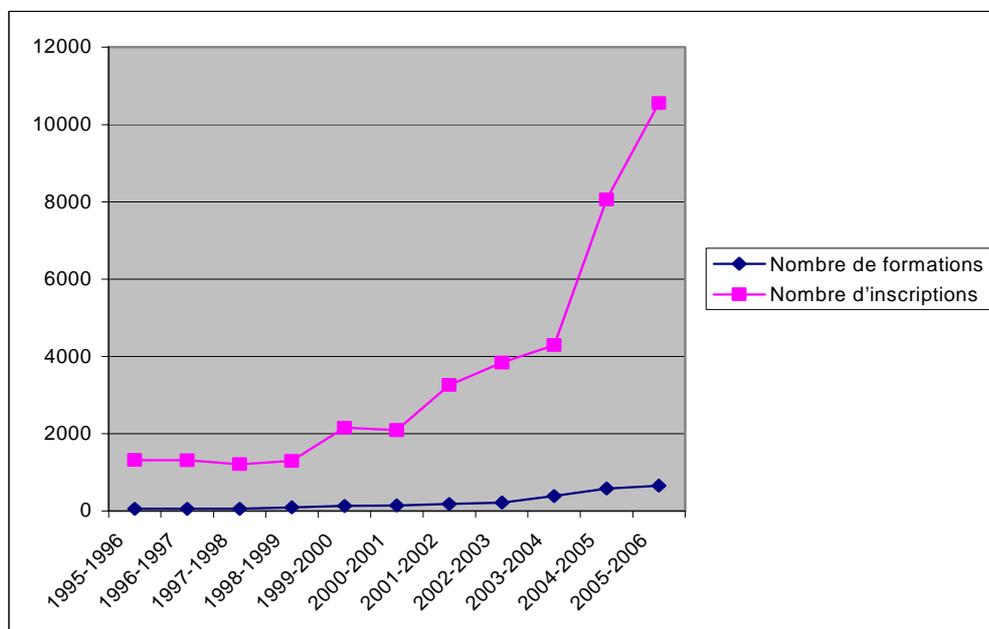
3. les décharges pour ancienneté seront reportées en moyenne de 5 ans.

Par la suite, des négociations ont eu lieu avec différents groupes d'enseignants qui n'étaient pas représentés par l'Intersyndicale, à savoir : les instituteurs de l'enseignement préparatoire, les maîtres d'enseignement technique, les enseignants des professions de santé et des professions sociales. Un projet de règlement grand-ducal a été soumis pour avis à l'Intersyndicale le 20 décembre.

En projet : L'institut de formation continue des enseignants

Deux éléments plaident en faveur de la constitution d'un institut de ce type :

1. L'évolution des activités



2. Le fait que l'Université ne soit pas en mesure d'offrir une formation continue des enseignants. En 2003 l'Université a délégué la formation continue des instituteurs qui jusqu'à cette date était assurée par l'ISERP.

La nécessité d'introduire un concept cohérent pour la valorisation de ce capital humain que constituent les enseignants de l'éducation nationale pour ce qui est :

- de la structure : un concept articulé autour de l'établissement, scolaire en tant qu'organisation apprenante
- des contenus : un concept fondé à la fois sur les grands enjeux de l'enseignement, les réformes en cours et sur les besoins des enseignants résultant d'un auto-diagnostic
- de l'organisation : un concept harmonisant l'administration, la réglementation et la certification

Un avant-projet de loi afférent, instituant un Institut comme 3^e pilier du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (évaluation de la qualité, innovation, formation continue) a été soumis à l'avis des partenaires.

2.8 Projet cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (PROCI)

Le projet-pilote « cycle inférieur » démarra en septembre 2003 avec 20 classes et 400 élèves dans 4 lycées: Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique agricole, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel. Deux autres écoles le rejoignirent en 2004 : le Lycée du Nord à Wiltz et le Lycée technique d'Ettelbruck. En 2005-2006, les établissements du projet-pilote comptaient 81 classes avec 1559 élèves, en 2006-2007, 87 classes avec 1681 élèves.

Le projet vise notamment :

- la réforme des programmes avec une focalisation sur l'enseignement par compétences ;
- l'amélioration du suivi de l'élève ;
- une évaluation plus nuancée notamment en langues avec différenciation des compétences en lecture, écrit et oral ;
- une orientation plus efficace en 9^e.

Un premier rapport intermédiaire sur l'évaluation du projet fut réalisé en décembre 2004 ; un deuxième, qui se fonde sur l'appréciation des enseignants, a été finalisé en janvier 2006. Les conclusions retenues par les différents acteurs interrogés, les directeurs, des enseignants, élèves et parents sont en général positifs.

En 2005/2006, la première cohorte du projet arriva au terme du cycle inférieur ; la décision de promotion eut lieu en juillet 2006. L'évaluation quantitative de ces élèves pour ce qui est de leurs résultats scolaires en classe de 10^e est faite sur la base des résultats scolaires du premier trimestre de la classe de 10^e, qui ont été disponibles en décembre 2006 ; l'évaluation définitive du projet sera disponible au printemps 2007.

C'est alors que seront prises les décisions concernant la généralisation du projet ou de certains aspects. Entre-temps un projet s'inspirant de la démarche du PROCI a été initié pour les classes de la division inférieure au Lycée technique Josy Barthel à Mamer.

2.9 Réforme des critères de promotion: les ajustements et l'impact de la réforme

L'année scolaire 2005-2006 vit l'application des nouveaux critères de promotion, dont les aspects les plus importants sont les suivants :

- remédiation obligatoire en cas de note insuffisante de l'élève,
- responsabilité et autonomie plus grandes pour les communautés scolaires qui définissent elles-mêmes la démarche de remédiation de l'école,
- information plus précise de l'élève et de ses parents,
- compensation possible pour une ou deux notes insuffisantes à condition que la moyenne soit au moins égale à respectivement 36 et 38 points,
- admission à certaines sections de 3^e ou certaines voies de formation de 10^e soumises à la condition de 38 points, pour une branche ou un groupe de branches.

Pour les examens de fin d'études, il n'y a pas eu de changements en 2005-2006 ; de nouveaux critères correspondant à ceux des critères de promotion en vigueur dans les autres classes sont en vigueur pour l'année scolaire 2006-2007.

Les enseignants ont fortement contesté le principe qu'il n'y ait pas eu de limite inférieure pour les notes à compenser, bien que seulement un nombre insignifiant d'élèves aient pu profiter de cette disposition.

Voilà pourquoi une telle limite a été définie et fixée à 20 points par le *règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire*. Ce règlement est en vigueur pour l'année scolaire 2006-2007 et comporte quelques autres précisions, notamment au régime professionnel pour la nouvelle formation du gestionnaire qualifié en logistique de la division de l'apprentissage industriel et la formation réformée de la section de l'instructeur de natation.

L'analyse ci-après de la réussite scolaire porte sur les classes non terminales de l'année scolaire 2005-2006 avec les nouveaux critères de promotion, en comparaison avec l'année scolaire précédente 2004-2005 et les anciens critères.

Les résultats pour le cycle inférieur de l'EST ne considèrent pas les classes, du projet-pilote « cycle inférieur (proci) », pour lesquelles des critères spécifiques sont en vigueur. Les classes modulaires du régime préparatoire ne sont pas non plus considérées car il n'y a pas de critères de promotion proprement dits : les élèves y progressent selon leur réussite dans les modules.

	2004 - 2005			2005 - 2006		
	Anciens critères			Nouveaux critères		
	Total des élèves	Admis		Total des élèves	Admis	
ES 7e-4e	6713	6134	91,4%	7053	6524	92,5%
ES 3e- 2e	2602	2409	92,6%	2787	2582	92,6%
Total	9315	8543	91,7%	9840	9106	92,5%
EST-inf. sans PROCI	7681	6130	79,8%	7261	6391	88,0%
EST-technique	3303	2719	82,3%	3417	2946	86,2%
EST-technicien	2373	1722	72,6%	2454	1915	78,0%
Total	13357	10571	79,1%	13132	11252	85,7%

La promotion à l'enseignement secondaire n'a guère varié pour les classes de 3^e et 2^e de l'enseignement secondaire ; les admissions ont légèrement augmenté pour les classes de la division inférieure et la 4^e.

Il y a une très forte augmentation pour les admissions au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, une augmentation plus légère pour les classes supérieures.

Les nouveaux critères imposent aux élèves une condition d'accès spécifique à certaines sections : une moyenne des notes finales en langues supérieure ou égale à 38 points pour être admis en section A et une note finale supérieure ou égale à 38 points en mathématiques pour être admis en section B. Pour l'admission en section E, un dossier doit être remis.

La comparaison des taux d'admission aux différentes sections montre que les inscriptions en section A ont diminué du quart, de 17% à 13% du total des élèves ayant été en classe de 4^e, celles en section D ont augmenté de façon similaire de 14% à 18%. Il n'y a pas de changement notable pour les autres sections.

3 L'INNOVATION DANS LES ÉCOLES

3.1 Les projets d'école

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité au sein des communautés scolaires locales. Les projets ont des finalités et des envergures différentes et répondent toujours à des besoins locaux. Un groupe de pilotage réunissant des représentants du monde syndical, du ministère et des responsables des communes a été créé en 2005. Les projets d'école actuellement en cours sont groupés thématiquement :

Promotion de la lecture et éducation culturelle

« Freed um Liesen » à Lenningen. Lors des samedis de conte, les enfants expriment de façon créative ce qu'ils ont lu.

« Promotion de la lecture » à Ettelbrück. Le projet vise le développement du goût de la lecture. L'installation d'une bibliothèque comme lieu de rencontre et d'échange est prévue dans leur école.

Transition éducation préscolaire/école primaire

« Schoul ID » à Berchem vise la collaboration au sein d'une école, une transition plus harmonieuse entre le préscolaire et le primaire par l'organisation d'activités communes et la création d'un cycle d'apprentissages fondamentaux au niveau de l'enseignement primaire.

« Tutti-Frutti vun 3 – 6 Joer » à Wiltz organise des ateliers communs, une observation du développement d'enfants et élabore des cahiers de compétences.

Prévention de troubles de comportement

« Classe espace » à Differdange. Les enfants agressifs et présentant des troubles de comportement sont pris en charge par une équipe pédagogique spécialisée.

« Co – ensemble – zesamen » à Weiswampach. Le projet vise une coopération intra- et interclasses, la création d'une identité scolaire et le développement d'équipes.

"Mat Verstand ouni Fauscht" à Bascharage – vise à prévenir et à réduire les comportements impulsifs et agressifs des enfants et à améliorer leur comportement social.

Le projet « Prima!r » est réalisé en collaboration avec l'Université de Brème et la Ville de Luxembourg. Une évaluation finale est prévue pour la fin du mois de février 2007. Le MENFP entend intégrer les connaissances produites par ce projet dans les travaux de réforme de la loi scolaire de l'enseignement primaire afin d'augmenter la cohérence des activités gouvernementales, notamment au niveau de la collaboration interministérielle. Une meilleure coopération entre volet scolaire et volet extrascolaire est également visée.

« Ale Lycée » à Esch sur Alzette promeut la holistique, la différenciation et l'éducation de la responsabilité sociale.

Découverte de la nature en vue d'un éveil aux sciences et d'une promotion du mouvement

« Natur erliewen an der Schoul » à Lorentzweiler. Une évaluation du projet aura lieu en 2007 par un expert externe de l'Université de Zürich.

Les projets *team-teaching* et cycles d'apprentissage

Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques coordonne les projets *team-teaching* et cycles d'apprentissage dans une vingtaine d'écoles et organise l'accompagnement externe des équipes.

3.2 Les projets d'établissement

L'année 2005-2006 a été caractérisée par la mise en œuvre de 15 projets d'établissement (« pé »). Les projets des cinq écoles suivantes sont venus à échéance en juillet 2006 : Athénée de Luxembourg, Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique Hôtelier Alexis Heck, Lycée technique Josy Barthel et Lycée technique Nic. Biever.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2005-2006.

ÉTABLISSEMENT	INTITULÉ du PROJET et CONTENU
Athénée de Luxembourg	L'accompagnement de l'élève dans un projet : un travail d'équipe ? un travail interdisciplinaire ? Compétences clés du personnel enseignant : favoriser le travail en équipes, la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, l'harmonisation des programmes.
Lycée Aline Mayrisch	FAR - Formation, Action et Recherche dans le cadre du projet éducatif du LAM Compétences clés du personnel enseignant : constitution d'équipes de projet assurant la mise en œuvre d'actions innovantes : ateliers de projet, code de vie, bulletins commentés, conseils de classes, redéfinition des services du SPOS. Département de recherche : prise en charge accrue des élèves.
Lycée classique Echternach	Nei Methoden an engem traditionelle Lycée. Vu passiv zu aktiv Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques : augmentation du répertoire des méthodes d'apprentissage et d'enseignement des élèves et des professeurs ; personnalisation de l'encadrement des élèves ; mise en pratique des compétences transversales développées au cours du cycle inférieur.
Lycée de Garçons Esch	Vers une école de la réussite Amélioration de l'apprentissage des langues et des sciences. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Promouvoir une école de la réussite fondée sur la motivation. Combattre toute sorte de minimalisme.
Lycée de Garçons Luxembourg	Tout lézard Ouverture de l'École au monde extra-scolaire. Développement des compétences transversales des élèves. L'objectif premier est de montrer que des élèves soutenus par les partenaires scolaires sont capables de mobiliser des compétences nouvelles afin d'aboutir à un grand spectacle où tous les arts sont de la fête.
Lycée Hubert Clément Esch	Accueil, encadrement et accompagnement des élèves des classes de 7 ^e . Amélioration de l'apprentissage des langues. Intégration ou encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Le but est de combler les lacunes scolaires pour arriver à une base commune dans les connaissances linguistiques et scientifiques.
Lycée Schuman Luxembourg Robert	Meng Zukunftt decidéieren ech Orientation scolaire et professionnelle. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. L'objectif est de faire prendre davantage conscience aux élèves qu'ils sont les vrais acteurs de leur orientation en les aidant à leur faire découvrir très tôt leurs aptitudes et intérêts pour une ou plusieurs branches précises.

Lycée technique Hôtelier Alexis Heck	La démarche qualité à l'école Amélioration de la qualité dans l'enseignement en développant des compétences transversales / esprit d'entreprise (d'initiative). Groupe cible : toute la communauté scolaire du LTHAH.
Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher	Qualität durch Selbstverantwortung L'objectif principal est d'atteindre une efficacité optimale au sein de l'école. Ceci, en favorisant la créativité, l'esprit d'entreprise, en développant le sens des responsabilités, et en favorisant la communication et la coopération entre les partenaires scolaires impliqués.
Lycée technique Josy Barthel	Je suis, donc j'agis Rendre visible l'évolution de chaque élève dans son processus d'apprentissage, à travers un portfolio reprenant également les activités parascolaires auxquelles les élèves participent.
Lycée technique Mathias Adam	IMPULSE Identification de l'envergure et des causes des malaises à l'école et élaboration de démarches visant à remettre à l'aise les partenaires scolaires dans leurs rôles et responsabilités respectifs. Organisation d'un modèle d'encadrement pédagogique renforcé aux classes de 7 ^e .
Lycée technique Nic Biever	Pour une meilleure orientation Orientation scolaire et professionnelle/compétences clés du personnel enseignant Amélioration de l'orientation au cycle inférieur, concertations et coordination entre les équipes pédagogiques, encadrement et soutien des élèves (tutorat).
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales	L'action éducative et sociale au Luxembourg à travers les siècles Ouverture de l'École au monde extrascolaire. L'objectif général est celui de développer, par une ouverture bilatérale de l'école sur le monde extrascolaire et par le recours à des méthodes pédagogiques inédites, une prise de conscience et une compréhension de la place et de l'importance de l'action éducative et sociale au Luxembourg, et ce dans une perspective historique.
Lycée technique pour Professions de Santé	La Santé au LTPS : gesond liewen ? am LTPSanté ! Cultiver un environnement qui favorise le bien-être de tous les acteurs de la communauté scolaire avec le but de développer "l'esprit santé"; notamment auprès des futurs professionnels de la santé afin de les sensibiliser à organiser ou à participer à des actions de promotion ou d'évaluation de la santé, tel que le prévoit la réglementation portant sur l'exercice de ces professions.

Nouveaux projets 2006-2007

Le Lycée Michel Rodange a entamé sa première année de mise en œuvre en septembre 2006.

Lycée Michel Rodange	<p>Instruire Socialiser Certifier - « Isocert »</p> <p>Ouverture de l'École au monde extrascolaire. Développement de compétences transversales des élèves et amélioration de l'apprentissage des langues. L'objectif est de créer un portfolio des langues pour une classe de 3^e A et par la suite pour d'autres classes. Élaborer un portfolio interne pour toutes les classes en aidant les élèves à définir leur propre projet de vie par des projets concrets ; leur attribuer des certificats supplémentaires et collaborer avec le monde du travail.</p>
----------------------	---

Continuation de projet : période d'« application » 2006-2007

Le Lycée Aline Mayrisch (LAML) a été autorisé à mettre en application, et ceci pour une durée de deux années scolaires, les recherches effectuées lors du projet « FAR », venu à échéance en juillet 2006. En effet, le nouveau projet du LAML, qui est une variante de celui terminé en juillet 2006, permettra au LAML d'appliquer et de vérifier le résultat des recherches, issues du projet précédent, de manière plus approfondie sur le terrain. Pour cette raison, le Centre de Coordination des Projets d'Établissements (CCPÉ), dès l'année scolaire 2006-2007, donne la possibilité aux établissements qui en font la demande, et sous certaines conditions, de mettre en œuvre une période d'application d'une ou de deux années scolaires, selon la décision du CCPÉ.

Lycée Aline Mayrisch	<p>Définition des compétences transversales et méthodologiques standard par niveau d'études et intégration de ces priorités dans un modèle organisationnel</p> <p>Développer les compétences transversales des élèves et celles des enseignants. Employer de nouvelles méthodes pédagogiques. Définir des compétences transversales et méthodologiques standard pour chaque niveau d'études.</p>
----------------------	--

Préphase 2006-2007

Les établissements ayant un « pé » en préphase durant l'année scolaire 2006-2007 sont les suivants :

Athénée de Luxembourg	<p>Mediapolis – vers une conception didactique des médias dans l'enseignement</p> <p>Développement de compétences transversales des élèves et des professeurs. Acquisition d'une culture technologique. L'objectif est de mettre les médias au profit d'un enseignement à la fois moderne et efficace en développant un concept à la fois didactique et logistique englobant les médias sous toutes leurs formes.</p>
Lycée classique Diekirch	<p>Talenta</p> <p>Intégration, encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Donner la possibilité à chaque élève de réveiller, de stimuler le potentiel qui est en lui dans quelque domaine que ce soit (sciences, langues, sport, musique, etc.), et ceci par l'école et à l'intérieur de l'école.</p>

Lycée technique Agricole	E-learning dans le secteur vert : l'ABC du savoir professionnel Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Offrir une formation à distance accessible aux élèves, futurs entrepreneurs, ainsi qu'aux entrepreneurs agricoles non qualifiés au sens large du terme dans le secteur vert. Inciter à un apprentissage autonome. Élaborer des supports didactiques complets pour certains modules.
Lycée technique des Arts et Métiers	Remédier pour réussir Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Intégration, encadrement des élèves à besoins spécifiques. Les objectifs généraux sont la prévention de l'échec scolaire, l'amélioration des résultats scolaires, la coordination des efforts de remédiation au sein de l'établissement et le renforcement de la coopération entre les élèves et professeurs.
Lycée technique Ettelbruck	ComETT L'objectif est d'améliorer les résultats scolaires par la mise en œuvre de techniques éducatives et d'approches méthodologiques diversifiées permettant d'augmenter la motivation des élèves, de remédier à leurs déficits et d'offrir aux plus doués des activités complémentaires. Un aspect important est caractérisé par le développement de compétences diverses des élèves ainsi que la familiarisation avec les technologies de pointe.
Lycée technique Nic Bieber	Regards croisés – progressons ensemble ! Développement de compétences transversales des élèves et du personnel enseignant. L'objectif, au niveau structurel, est l'optimisation des structures et des pratiques de communication entre les divers partenaires au sein du lycée. Au niveau conceptuel, on désire élaborer une charte scolaire qui servira de base pour définir un plan d'action tenant compte des souhaits et doléances exprimés par les partenaires scolaires.

Pour l'année 2005-2006, un budget total de 287'491,53 EUR a été alloué pour la mise en œuvre des projets d'établissement et 169 décharges hebdomadaires ont été accordées.

4 COÛTS ET FINANCEMENTS DU SYSTEME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS

4.1 Le budget de l'Éducation nationale

Les principales catégories de dépenses au budget de l'Éducation nationale (sections 10.0 à 11.3 et 40.0 à 41.3) se présentent comme suit pour les exercices 2005 à 2007:

Catégorie	Compte 2005	Part en % du total	Budget 2006	Part en % du total	Budget 2007	Part en % du total
Dépenses de personnel	562.817.393	75,71	596.531.662	74,71	630.701.042	75,61
Indemnités	29.677.686	3,99	30.979.570	3,88	34.077.350	4,09
Frais pour projets	2.692.325	0,36	2.776.342	0,35	2.877.790	0,34

Dépenses en matière d'informatique dans les écoles	1.986.699	0,27	2.112.500	0,26	2.131.250	0,26
Frais de fonctionnement et frais divers	22.248.203	2,99	24.524.378	3,07	17.335.482	2,08
Transferts aux entreprises	16.009.088	2,15	14.335.289	1,80	18.008.500	2,16
Subsides et bourses d'études	6.659.934	0,90	7.288.901	0,91	6.774.265	0,81
Transferts aux services de l'État à gestion séparée et aux chambres professionnelles	21.543.108	2,90	26.143.324	3,27	27.246.844	3,27
Remboursements aux communes	26.319.374	3,54	37.803.648	4,73	33.788.046	4,05
Transferts aux écoles privées	49.099.895	6,60	52.595.764	6,59	59.300.809	7,11
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	4.367.515	0,59	3.325.760	0,42	1.919.550	0,23
Total	743.421.220	100,00	798.417.138	100,00	834.160.928	100,00

Environ 75% du budget du département sont consacrés aux dépenses de personnel. En chiffres absolus, les dépenses de personnel continuent de progresser dans la mesure où le programme de recrutement d'enseignants est poursuivi et que de nouveaux lycées sont mis en service.

La rubrique «indemnités» couvre les leçons supplémentaires des enseignants, les rémunérations des correcteurs des épreuves d'examen, le passage primaire-postprimaire et les jetons de présence des nombreux groupes de travail et commissions. L'augmentation du budget 2007 résulte de l'évolution du nombre d'heures supplémentaires projetée pour l'année scolaire 2006/2007.

Les frais pour projets regroupent les actions en matière d'élaboration et de recherche pédagogiques, dont la mise en place de l'école à journée continue et d'un système de monitoring de l'enseignement ou encore les études comparatives internationales.

Parmi les transferts aux entreprises, la participation aux actions de formation continue du personnel représente le poste le plus important. Afin de suivre l'évolution du nombre de dossiers présentés, ce poste a été majoré de 4 millions d'euros au budget 2007.

En chiffres absolus, les dotations aux services de l'État à gestion séparée (SEGS) connaissent une légère progression. Toutefois, elle résulte exclusivement de la dotation au service des restaurants scolaires qui a opté pour la gestion séparée à partir de 2007. Les dotations aux SEGS opérationnels avant 2007 ont diminué suite à une réduction générale de 10% sur tous les crédits de fonctionnement de l'État. La régression des crédits pour l'acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels n'est qu'apparente, dans la mesure où ils ont été partiellement transférés aux services de l'État à gestion séparée. Par analogie, les dépenses relatives à l'informatique dans les écoles ne tiennent pas compte des crédits de même nature inclus dans les dotations aux SEGS.

Les remboursements aux communes subissent des fluctuations très marquées d'un exercice à l'autre, en raison notamment de la présentation irrégulière des décomptes pour le remplacement de personnel enseignant.

4.2 Les services de l'État à gestion séparée

La généralisation de la gestion séparée dans les lycées et lycées techniques s'est achevée en 2006. A partir de 2007, le service des restaurants scolaires fonctionnera également sous ce régime.

Le personnel en charge du suivi comptable journalier a bénéficié d'une formation de base, complétée par des séances de mise à niveau.

Une assistance téléphonique est assurée par l'équipe d'accompagnement du projet. Pour 2007, l'équipe se propose de compléter la documentation technique sur la base des questions soulevées lors du contrôle interne effectué dans les services en automne 2006.

4.3. Analyse de l'année budgétaire 2004

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement Financeur	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale	231.661.103 €	116.266.826 €	238.970.038 €	586.897.967 €
Communes	299.520.927 €			299.520.927 €
Administration des Bâtiments publics	108.377 €	27.470.018 €	52.511.952 €	80.090.348 €
Ministère de la Famille	14.818.544 €	2.827.319 €	5.502.744€	23.148.607 €
Ministère de l'Intérieur	14.098.266 €			14.098.266 €
Ministère des Transports		5.255.984 €	10.229.596 €	15.485.580 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	21.118.891 €	7.336.354 €	14.236.204 €	42.691.449 €
Ministère de la Santé	121.201 €	25.971 €	50.548 €	197.720 €
Total	581.447.309 €	159.182.473 €	321.501.082€	1.062.130.864€

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement Affectation	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	333.504.923 €	94.778.955 €	195.171.948 €	623.455.826 €
Rémunération du personnel non-enseignant	45.080.902 €	16.795.598 €	31.576.136 €	93.452.636 €
Autres dépenses courantes	78.919.694 €	19.320.360 €	40.589.230 €	138.829.284 €
Dépenses en capital	123.941.789 €	28.287.560 €	54.163.769 €	206.393.118 €
Total	581.447.309 €	159.182.473 €	321.501.082 €	1.062.130.864 €

5 L'ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE

La rentrée de septembre 2006 peut être sommairement décrite de la façon suivante en ce qui concerne l'évolution globale des effectifs de l'enseignement secondaire technique et secondaire :

Il y a eu 6200 nouveaux élèves dont 5200 en classes de 7^e et 1000 dans d'autres classes. 4800 élèves ont quitté le système de l'enseignement postprimaire dont 3100 d'une classe terminale et 1700 d'une autre classe. Les lycées ont dû accueillir 1400 élèves de plus que l'année précédente sans qu'il y ait eu de nouvelles structures.

Il s'en est suivi que les effectifs des classes ont augmenté et souvent dépassé les limites maximales prévues.

Il faut s'attendre à des augmentations analogues pour les années à venir. Elles sont dues à trois facteurs :

- les dernières années, il y a eu chaque fois une forte augmentation des effectifs de la cohorte des élèves provenant de la 6^e année de l'enseignement primaire qui se sont inscrits en classe de 7^e. Ces augmentations se répercutent d'année en année sur les classes suivantes.
- les effectifs des élèves arrivant du primaire augmenteront encore, plus légèrement, pendant trois ou quatre années, avant de se stabiliser.
- il y a toujours une très forte immigration, d'où l'arrivée d'élèves primo-arrivants qui doivent intégrer l'enseignement postprimaire.

Il est vrai qu'il existe aussi une forte émigration d'élèves qui, en partie, ont passé quelques années seulement dans le pays. Toutefois cela est loin de compenser les efforts à fournir pour scolariser les nouveaux arrivants : il est difficile de mettre en œuvre un enseignement adéquat pour ces jeunes, souvent soumis à la scolarité obligatoire, qui ont des origines langagières et culturelles diverses.

Pour la rentrée en 2007, l'annexe du Lycée technique du Centre à Dommeldange ouvrira ses portes. Il est prévu d'en faire un lycée indépendant ; un projet de loi afférent a été engagé dans la procédure législative. Cette structure accueillera en partie des élèves du Lycée technique du Centre puisque l'annexe de la rue Pasteur de ce lycée sera fermée. Mais le nouveau lycée aura une capacité de 800 élèves, dont plus de la moitié est à considérer comme capacité supplémentaire.

Par ailleurs, une structure provisoire à Diekirch pourra accueillir quelque 500 élèves à partir de septembre 2007. Il est prévu d'en faire, ensemble avec l'annexe actuelle du Lycée technique d'Ettelbruck qui se trouve sur le même site, un lycée indépendant (Nordstad-Lycée) et de construire une structure définitive à Ettelbruck.

Pourtant, des problèmes subsisteront pour accueillir tous les élèves pendant l'année scolaire 2007-2008.

À la rentrée 2008, le nouveau Atert-Lycée de Rédange et les nouveaux bâtiments du Lycée technique Mathias Adam à Pétange pourront accueillir quelque 1500 à 2000 élèves supplémentaires.

À moyen terme, c.-à-d. en 2009 et 2010, les nouveaux lycées de Esch-Belval, de Junglinster, ainsi que les agrandissements du Lycée technique Nic. Biever et du Lycée technique de Lallange fourniront les capacités nécessaires.

6 LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

6.1 État des lieux

Le Plan Directeur Sectoriel "Lycées" programme dans une première phase l'implantation de 3 nouveaux lycées de proximité:

L'Attert-Lycée à Redange	capacité d'accueil: 1300 élèves mise en service: rentrée 2008
Lycée à Esch-Belval	capacité d'accueil 1500 élèves mise en service : rentrée 2010
Lycée à Junglinster	capacité d'accueil: 1450 élèves mise en service: rentrée 2011

L'implantation de trois lycées supplémentaires dans le Sud, l'Extrême- Nord et le Sud-Est du pays a été prévue dans une 2^e phase.

Le groupe de travail chargé du suivi du Plan Directeur Sectoriel "Lycées" a commencé ses travaux en mai 2006 dans le but de confirmer ou de réajuster les tendances définies par le Plan Directeur Sectoriel Lycées en 2002.

Les chiffres démontrent que l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement post-primaire va se poursuivre pendant les prochaines années et le manque d'espace scolaire va encore s'accroître.

Une étude exhaustive relative à l'opportunité de la création d'un lycée supplémentaire à Clervaux a démontré qu'il est recommandé de construire un lycée permettant d'accueillir le plus vite possible le cycle inférieur pouvant être agrandi à moyen et long terme. Le terrain pour l'implantation d'un lycée à Clervaux vient d'être acquis par l'État.

Une autre étude relative à l'implantation d'un lycée supplémentaire dans le pôle Sud vient d'être entamée. L'étude sera constituée d'une analyse globale suivie d'une recherche relative à l'identification d'un site d'implantation favorable du point de vue transport et aménagement du territoire.

Pour l'implantation de nouvelles structures scolaires, l'acquisition de terrains adéquats se fait de plus en plus difficilement.

Les projets en planification:

Établissement	Description du projet	État d'avancement	mise en service
Nordstadlycée	Les besoins en infrastructures scolaires dans la région "Nordstad" ne peuvent être couvertes que par un lycée supplémentaire dans cette région	Une structure pavillonnaire pour 400 élèves est planifiée pour être implantée à Diekirch à proximité du Lycée technique hôtelier Alexis Heck' et de l'annexe du Lycée technique d'Ettelbrück	sept. 2007
Lycée technique Agricole	Regroupement de l'école, de l'internat et des ateliers sur un site Les champs d'essais doivent se trouver à proximité	En décembre 2006, un terrain à Gilsdorf a pu être acquis, répondant aux besoins du Lycée technique agricole. Les adaptations concernant le programme de construction sont en cours	

Deuxième École Européenne	Construction d'une deuxième école pour couvrir les besoins en espace scolaire	L'implantation de l'établissement scolaire sur le terrain à Bertrange – Mamer a été confirmée	
Centre national de Formation professionnelle –Centre de Formation à Ettelbrück	Construction d'une nouvelle infrastructure définitive adaptée aux besoins		
Lycée technique pour Professions de Santé- Centre de Formation Ettelbrück	Construction d'une nouvelle infrastructure définitive adaptée aux besoins		
Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	Construction d'une nouvelle infrastructure supplémentaire pour absorber le nombre croissant d'élèves	Le programme de construction est en élaboration	
Lycée technique Joseph Bech	Démolition et reconstruction de l'ancienne aile désaffectée et construction d'une unité administrative	Une étude y relative est en finalisation	
Centre d'Éducation différenciée Esch-sur-Alzette	Agrandissement et remise en état du bâtiment existant	Les études préalables en relation avec le projet sont en cours. Le début des travaux est prévu pour le 1 ^{er} semestre 2008	
Centre de Logopédie	Réhabilitation et agrandissement du Centre	Le programme de construction a été transmis en date du 15 juillet 2006	
Lycée technique des Arts et Métiers	Agrandissement du restaurant scolaire; Création d'une infrastructure sportive supplémentaire	Après adaptation du projet, les études de faisabilité sont en cours	

Projets en cours

Établissement	Description du projet	État d'avancement	mise en service
Lycée du Nord	Réaménagement et extension	Date du vote: 14.06.01 Chantier en cours	progressif sept 07-09
Lycée technique de Dommeldange	Création d'un lycée avec une capacité d'accueil de 800 élèves	Le chantier est terminé	Sept 07
Lycée technique Mathias Adam	Construction d'un nouveau lycée avec une capacité d'accueil de 1800 élèves	Date du vote: 16.04.02 Les travaux d'achèvement sont en cours	2008
Atert-Lycée à Redange	Construction d'un nouveau lycée programmé par le "Plan Directeur Sectoriel Lycées"	Date du vote: 25.11.03 Chantier en cours	Sep .2008
Lycée technique Nic Bieber	Extension du Lycée technique Nic Bieber Phase II	Date du vote: 27.01.97 La construction d'une aile comportant salles de classe et accueil est en cours	2008

Lycée classique Diekirch	Réaménagement et extension	Les travaux de reconversion de l'ancien internat en espace scolaire sont en cours	2009
Lycée technique de Lallange à Esch-Alzette	Reconstruction du lycée sur l'ancien terrain	Démontage et démolition de l'ancien Lycée technique de Lallange. La phase de reconstruction va débuter en février 2007	sept. 2009
Lycée technique Mathias Adam – annexe "Jencker" à Differdange	Réhabilitation et extension de l'ancienne école primaire " Jencker"	Date du vote: 03.08.05 Les travaux de planification sont terminés Début des travaux prévu pour pâques 2007	2009
Lycée germano-luxembourgeois "Schengen-Lyzeum " à Perl	Extension des infrastructures existantes pour arriver à une capacité d'accueil optimisée de 350 élèves	Première mise en service en août 2007 avec 25 élèves luxembourgeois	progressif août/2007 août/2012
Lycée technique à Esch-Belval	Construction d'un nouveau lycée programmé par le "Plan Directeur Sectoriel Lycées" Projet dirigé par le Fonds Belval	Le Conseil de Gouvernement a approuvé la construction d'un lycée technique à Belval en date du 1 ^{er} décembre 2006. Les travaux de pré.pparation du terrain sont en cours	sept. 2010
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales	Implantation d'un nouveau lycée sur le terrain CEPAL à Mersch capacité d'accueil: 800 élèves internat : 50 lits	Projet exécuté en Public Private Partnership	présumé en 2010
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales	Implantation d'une Infrastructure pavillonnaire sur le site CEPAL à Mersch	Une structure provisoire pour 240 élèves a été construite sur une partie du site CEPAL à Mersch	novembre 2006
Den Neie Lycée	Implantation d'un nouveau lycée sur le terrain CEPAL à Mersch capacité d'accueil: 900 élèves internat : 100 lits	projet exécuté en Public Private Partnership	présumé en 2010
Lycée technique pour Professions de Santé (siège et Centre de Formation à Luxembourg	Construction d'un nouveau lycée sur le site « Munhoven » à Luxembourg-Bonnevoie capacité d'accueil: 780 élèves internat : 52 lits	Les travaux de planification sont terminés	présumé en 2011
Lycée technique à Junglinster	Construction d'un nouveau lycée programmé par le "Plan sectoriel Lycées"	Les travaux de planification sont terminés	sept. 2011

6.2 Le Public Private Partnership

Le Lycée technique pour Professions éducatives et sociales et le « Neie Lycée » sont actuellement hébergés dans des structures louées dont les contrats de bail viennent à terme en 2010.

Vu la contrainte de temps, la réalisation d'une nouvelle construction définitive pour ces deux lycées est prévue selon le modèle du Public Private Partnership, préconisé par le Gouvernement.

Les programmes de construction ainsi qu'une étude préliminaire ont été élaborés par les services de l'État.

L'élaboration du cahier des charges, la rédaction des contrats ainsi que la procédure de soumission seront réalisées avec un partenaire privé. La remise des clefs est prévue pour 2010.

7 LES RESSOURCES HUMAINES DE L'EDUCATION NATIONALE

L'exercice 2006 a été caractérisé d'une part, par l'organisation des procédures de recrutement usuelles dans les différents ordres d'enseignement et d'autre part, par l'exécution des dispositions de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que par la poursuite du contentieux concernant principalement la qualification des contrats de louage de service des chargés d'éducation à durée déterminée.

7.1 L'enseignement primaire et l'éducation préscolaire

La mise en application du nouvel outil informatique Scolaria a permis de cerner progressivement avec plus de précision l'état actuel des ressources humaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Il est ainsi confirmé que les besoins en personnel enseignant breveté restent importants pour l'enseignement primaire, alors qu'ils tendent à se stabiliser pour l'éducation préscolaire.

En effet, la création de classes supplémentaires, le nombre croissant de départs à la retraite et l'augmentation régulière du nombre des différentes sortes de congés de longue durée - conséquence directe de la féminisation très importante (78.44%) du corps enseignant - ont pour conséquence que la résorption de la pénurie en personnel breveté ne se fait que lentement.

Si 205 candidats (154 candidats de l'option « instituteur de l'enseignement primaire » et 51 candidats de l'option « instituteur de l'éducation préscolaire ») ont passé avec succès les épreuves de l'examen-concours pour l'accès à la fonction d'instituteur organisé en 2006, le recrutement effectif de nouveaux enseignants brevetés à partir de la rentrée scolaire 2006 n'a cependant atteint que 178 instituteurs et institutrices, dont 55 pour l'éducation préscolaire et 123 pour l'enseignement primaire. Cette différence résulte entre autres du fait qu'un certain nombre de candidats de l'option « enseignement primaire » ont soit choisi d'intégrer le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit de poursuivre leurs études universitaires.

7.2 L'enseignement postprimaire

Le rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant, mise en place par la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, a été remis à la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en juillet 2006 et le Gouvernement en conseil a arrêté en date du 3 octobre 2006 le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2006/2007 à 2010/2011 :

Année scolaire 2006/2007	190 postes
Année scolaire 2007/2008	195 postes
Année scolaire 2008/2009	200 postes
Année scolaire 2009/2010	205 postes
Année scolaire 2010/2011	210 postes

Après avoir examiné les multiples facteurs pouvant avoir une influence sur les besoins prévisibles de personnel enseignant, la commission permanente d'experts en arrive à chiffrer le total des besoins en postes pour la période quinquennale de 2006/2007 à 2010/11 comme suit :

2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
529	524	494	475	444

Le bilan établi par la commission d'experts amène à la conclusion que les plans de recrutement successifs ne permettent de résorber que très légèrement les leçons supplémentaires actuelles ainsi que les leçons assurées actuellement par les chargés d'éducation et les vacataires, et encore sous condition que le nombre de réussites aux examens-concours permette d'occuper la totalité des postes disponibles. Ainsi, même si l'introduction d'une deuxième session annuelle des concours de recrutement a permis d'augmenter le nombre de candidats recrutés, celui-ci est cependant régulièrement resté en dessous du nombre de postes prévu par les plans de recrutement respectifs.

Constatant qu'avec le rythme de recrutement actuel les besoins actuels ne pourront pas être résorbés, la commission d'experts a tiré les conclusions suivantes:

« Voilà pourquoi la commission recommande en premier lieu d'éviter toute décharge supplémentaire ne découlant pas du programme gouvernemental, toute réforme entraînant une prolongation des études ou réduisant la tâche d'enseignement du personnel actuellement en place.

Toutefois, pour résorber d'une façon plus significative les leçons supplémentaires et les leçons assurées par les chargés d'éducation à durée déterminée, la commission constate que des mesures plus incisives notamment concernant le volume de la tâche des enseignants et concernant l'organisation du stage pédagogique devraient être prises. »

Au sein du département ministériel, les réflexions devant aboutir à des mesures législatives ou réglementaires permettant d'améliorer quantitativement le recrutement de nouveaux enseignants sans pour autant diminuer le niveau de qualité requis, se sont poursuivies en 2006.

Enfin, des pourparlers en vue d'une redéfinition du contenu de la tâche des enseignants ont eu lieu tout au long de l'année 2006 entre la Ministre de l'Éducation nationale et les représentants de l'APÉSS, de la FEDUSE et du SEW réunis en Intersyndicale.

7.3 Arrêts rendus pendant l'année 2006 en matière de requalification d'un contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI)

Suite au jugement du Tribunal administratif du 12 octobre 2005 qui a reconnu l'existence d'une relation de travail à durée indéterminée au motif que les contrats en cause ne définissaient pas leur objet, en ce sens qu'ils ne mentionnaient aucune des causes permettant le recours à un contrat à durée déterminée telles que définies à l'article 5 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, ni même une autre cause justifiant le recours au contrat à durée déterminée et non le recours au contrat à durée indéterminée, le Ministère de l'Education nationale a interjeté appel de ce jugement devant la Cour administrative par requête du 22 novembre 2005.

Dans son arrêt du 16 mars 2006, la Cour administrative a décidé de saisir la Cour Constitutionnelle de la question préjudicielle suivante :

« en portant dérogation à des dispositions d'ordre public, celles de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, l'article 17 de la loi modifiée du 5 juillet 1991 est-il conforme à l'article 10bis de la Constitution, plus particulièrement quant au principe du recours au contrat à durée déterminée sinon aux caractères itératif et prolongé, non limité dans le temps, de ce recours, dans la mesure où celui-ci est réservé aux seuls employeurs publics, Etat et communes, et limité aux catégories de salariés y plus amplement énoncées en l'absence de dispositions légales précises encadrant, du moins en ce qui concerne la limitation finale dans le temps, pareil recours ? »

La Cour Constitutionnelle a rendu son arrêt le 16 octobre 2006 et a constaté que la dérogation incriminée n'est pas conforme à l'article 10bis de la Constitution. Il était dès lors possible de mesurer les conséquences de cette décision de la Cour Constitutionnelle, dont la Cour administrative devait tenir compte dans son arrêt définitif, à savoir que les chargés d'éducation sous contrat à durée déterminée des lycées et lycées techniques, en service à l'heure actuelle ou qui ont introduit un recours à l'époque, et dont la durée du contrat à durée déterminée est supérieure à 24 mois ou dont le contrat a été renouvelé plus de deux fois, même sans dépassement de la limite des 24 mois, ont légalement droit au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée. Il devrait en être de même pour les chargés de direction de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire engagés par les administrations communales ainsi que pour les agents socio-éducatifs d'une administration ou service dépendant du département de l'Education nationale, se trouvant dans la même situation de fait et d'un droit.

Le recrutement des enseignants de l'enseignement postprimaire en 2006

En établissant le bilan des deux sessions des concours de recrutement organisées pendant l'année scolaire 2005/2006, il y a lieu de constater que sur les 161 postes vacants disponibles pour l'admission au stage pédagogique des carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, 148 postes ont pu effectivement être occupés. Si 13 postes (8%) sont restés vacants, alors qu'à l'issue de la session 2004/2005 ce nombre s'élevait à 19 postes (12.5%) et à condition que ce renversement de tendance se poursuive, l'espoir d'un recrutement plus conforme au plan quinquennal semble permis.

Quant à la première session des concours de recrutement pour 2006/2007, organisée en automne 2006, elle a permis d'occuper 125 des 166 postes disponibles. L'organisation d'une deuxième session au début de l'année 2007 est donc inéluctable pour essayer d'occuper le maximum des 41 postes restés vacants.

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration graduelle du volume de recrutement, le nombre de postes prévisibles en enseignants qualifiés reste assez élevé pour les langues et en mathématiques, alors que dans les autres disciplines l'offre et la demande tendent lentement à s'équilibrer ; il faut toutefois relever qu'il y a pléthore de candidats en biologie, chimie et physique.

En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement d'instituteurs et d'institutrices d'enseignement préparatoire de l'enseignement secondaire technique, on peut relever qu'à la suite de l'appel aux candidatures publié au printemps 2006, 7 nouveaux instituteurs et 13 nouvelles institutrices d'enseignement préparatoire ont finalement pu être recrutés.

Eu égard au nombre important de personnel non breveté occupé dans les classes du régime préparatoire, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté seront poursuivis, plus particulièrement par une meilleure information des candidats qui se présentent au concours de recrutement pour les fonctions d'instituteur de l'enseignement primaire.

7.4 L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant, organisée annuellement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A cette occasion, des dossiers « carrières » informant à la fois sur les voies de formation et sur les perspectives de carrière, élaborés ensemble avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement supérieur (CEDIES) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont mis à la disposition du public intéressé.

7.5 Les statistiques du personnel en 2006

L'inspectorat de l'enseignement primaire

	M	F	Total
Inspecteur général		1	1
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	11	5	16
Candidats – inspecteurs	1	2	3
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	5	1	6
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	3	4	7
Total	20	13	33

Le personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

	Préscolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Enseignants brevetés	20	948	829	1730	849	2678
Employés de l'Etat de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	0	48	21	244	21	292
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	0	0	12	238	12	238
Total M/F	20	996	862	2212	882	3208
Grand total	1016		3074		4090	

Ces données comprennent les 178 nouvelles institutrices et nouveaux instituteurs qui ont commencé leur service à la rentrée 2006, à savoir :

	Préscolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	2	53	31	92	33	145

Dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, la part des agents féminins atteint donc désormais 78.44 % de l'effectif total.

La réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Depuis l'année scolaire 2002/2003, une formation en cours d'emploi est offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, engagés par les communes, pouvant se prévaloir des conditions de formation et d'ancienneté de service prévues par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, en vue de leur admission dans la réserve de suppléants créée par cette même loi.

Cette réserve comprend également les membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991 portant e.a. création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Le personnel de l'enseignement postprimaire

Le personnel des lycées et lycées techniques a évolué comme suit de 2001/2002 à 2005/2006 :

Statut	01/02	05/06	M	F
Membres des directions	64	68	59	9
Enseignants - titulaires	2151	2210	1281	929
Candidats – enseignants	158	207	96	111
Stagiaires - enseignants	246	348	157	191
Chargés de cours, chargés d'éducation à durée indéterminée	228	225	101	124
Chargés d'éducation à durée déterminée	330	571	238	333
Experts-vacataires	29	36	27	9
Services de psychologie et d'orientation scolaires		69	5	64
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	191	193	170	23
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	18	20	10	10
Employés administratifs et techniques	82	157	109	48
Ouvriers à tâche complète ou partielle	384	416	48	368
TOTAL	3863	4520	2301	2219

En vue de les rendre comparables avec les données publiées dans les rapports d'activités des années précédentes, les chiffres ci-dessus se rapportent à l'année scolaire 2005/2006.

On peut noter que les agents féminins représentent désormais 47,17 % de l'effectif des différentes carrières enseignantes du postprimaire. Par rapport à l'année scolaire précédente, ceci représente une augmentation de 1,76 %.

Finalement, l'engagement de nombreux chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle, déjà constaté dans les précédents rapports, se confirme.

Le personnel de l'Education différenciée

	EDIFF			LOGO		
	total	m	f	total	m	f
Direction	2	1	1	1	0	1
Aide-éducateur	0	0	0	1	0	1
Éducateurs gradués	77	10	67	5,5	1	4,5
Éducateurs	58	6,5	51,5	2	0	2
Éducateurs-instructeurs	19,5	14	5,5	0	0	0
Instituteurs	27,5	13	14,5	16,5	0	16,5
Instruction d'enseignement logopédie	0	0	0	4	2	2
Instructeurs de natation	2	1	1	1	1	0
Pédagogues diplômés	14	3	11	0	0	0
Professeurs d'enseignement logopédie	0	0	0	27	5	22
Professions de santé	40	3	37	1,5	0	1,5
Psychologues diplômés	28	12	16	1,5	0	1,5
Psychologues diplômés à durée déterminée	0	0	0	0,5	0	0,5
Chargés de cours	8,5	0	8,5	3,5	0	3,5
Chargés de cours à durée déterminée	0	0	0	5	1	4
Personnel administratif	11,5	7	4,5	5	2	3
Personnel administratif (statut handicapé)	0	0	0	3	1	2
Personnel technique	20	2	18	16	4	12
Personnel technique (statut handicapé)	0	0	0	3	2	1
TOTAL EDIFF+LOGO	308	72,5	235,5	97	19	78

7.6 La formation continue des enseignants

Les priorités pour l'année scolaire 2005-2006

Promouvoir la réussite scolaire moyennant une pédagogie différenciée valorisant les potentialités d'une hétérogénéité au sein des classes:

- par une diversification cohérente des méthodes d'enseignement et d'évaluation favorisant la motivation des élèves;
- en développant des stratégies de remédiation (diagnostic et prise en charge individuelle);
- en favorisant un climat scolaire qui encourage la communication de toute la communauté scolaire ; notamment l'information et le dialogue avec les parents.

Les axes prioritaires de développement

Conformément au programme gouvernemental, la perspective du genre a été intégrée de manière systématique dans les programmes de formation continue (conception, mise en oeuvre et évaluation).

La formation continue des directions

Des formations ont été proposées aux enseignants intéressés par une fonction de direction, aux directeurs et directrices nouvellement entrés en fonction ainsi qu'aux directrices et directeurs expérimentés.

L' évolution des inscriptions

642 formations (total de 719 activités incluant les groupes dédoublés) ont été proposées, 490 (76,32%) ont eu lieu. La durée des formations a varié entre 2 et 72 heures.

Année scolaire	Nombre d'activités de formation continue	Nombre d'inscriptions
1995-1996	61	1322
1996-1997	58	1314
1997-1998	57	1210
1998-1999	92	1298
1999-2000	132	2155
2000-2001	147	2094
2001-2002	181	3255
2002-2003	217	3841
2003-2004	388	4293
2004-2005	582	8056
2005-2006	657	10553

2943 femmes (71,81%) et 1155 hommes (28,19%) (total : 4098 personnes) ont été inscrites pendant l'année scolaire 2005-2006.

Les défis 2004-2007

Plusieurs projets sont en cours qui contribuent à la qualité scolaire moyennant la professionnalisation du métier d'enseignant/e.

1. Le projet pilote 'SLF (selbstregulierte Lehrerfortbildung)', prévu pour les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 en coopération avec l'Université de Salzbourg, vise notamment:
 - à soutenir les personnels de l'enseignement moyennant un plan de formation individuel basé sur un auto-diagnostic des besoins ;
 - à favoriser la coopération des enseignantes et des enseignants engagés dans le projet moyennant des évaluations mutuelles, des échanges de pratiques et des formations continues locales ;
 - à analyser l'efficacité des activités de formation continue et à adapter le cas échéant le dispositif national.

Au projet participent les enseignantes et les enseignants des établissements scolaires suivants : Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique agricole, Lycée technique des arts et métiers, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique d'Éttelbruck, Lycée technique Josy Barthel.

2. Le projet 'SchiLW' (schulinterne Lehrerweiterbildung), réalisé en coopération avec la 'Pädagogische Hochschule' de Zurich, vise:
 - à accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration d'un plan de formation continue en tenant compte des spécificités locales ;
 - à favoriser le transfert des plus-values pédagogiques développées en formation dans la pratique professionnelle au quotidien.

Les établissements scolaires suivants participent au projet : Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique agricole, Lycée technique des arts et métiers, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel, Lycée technique pour professions de santé.

Pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de formation continue, une déléguée et un délégué ont été formés. Des réunions inter-écoles assurent un échange d'expériences et permettent le développement du projet.

L'évaluation, la publication des résultats et une analyse de la transférabilité de ces projets locaux à l'ensemble des établissements scolaires sont prévues.

3. La formation continue en tant qu'instrument de mise en œuvre de la réforme en matière d'enseignement par compétences.

Le développement de l'enseignement actuel concerne notamment les aspects interdépendants suivants:

- une réorientation du contenu vers les compétences
- la gestion participative de la classe
- la différenciation
- l'observation et la documentation des processus d'apprentissage
- l'évaluation formative

La formation continue constitue un instrument d'implémentation qui accompagne le développement professionnel des personnes impliquées et favorise un échange de pratiques.

En effet, le métier d'enseignant évolue et il est de plus en plus difficile de travailler aujourd'hui avec les seules connaissances acquises il y a plusieurs années déjà, lors de la formation initiale.

Que les enseignantes et enseignants ressentent le besoin de parfaire leurs compétences ou d'en augmenter l'étendue, de combler certaines lacunes ou de s'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles, la formation continue les soutient dans le but d'assumer au mieux leur responsabilité dans le contexte de la réforme en cours.

Les responsables de la coordination de la formation continue proposent d'agencer les formations continues en tenant compte, d'un côté des décisions politiques qui définissent les balises pour l'avenir et, de l'autre côté de la réalité actuelle dans les établissements scolaires. Ainsi, une approche participative est de mise en vue de répondre au mieux aux besoins locaux pour amorcer et soutenir les processus de développement de l'enseignement.

8 LA SCOLARISATION DES ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

La croissance des effectifs

Le nombre des élèves fréquentant les écoles de l'Éducation différenciée est resté constant par rapport à l'année 2005, (550 élèves).

Des personnes adultes ont pu quitter les ateliers de propédeutique professionnelle pour intégrer un atelier protégé et le nombre de petits enfants à handicap grave ou à handicaps multiples a augmenté de nouveau. De plus en plus fréquemment, des enfants à troubles du comportement sont signalés en vue d'une admission dans une école de l'Éducation différenciée.

800 élèves ont été pris en charge par le Service ré-éducatif ambulatoire et 2.300 enfants ont été suivis par les psychologues et pédagogues du Service de guidance de l'enfance.

Placements à l'étranger

Suite à des décisions juridiques et médicales, le nombre des placements à l'étranger a de nouveau augmenté : Le paiement des frais scolaires pour 149 enfants et jeunes (123 en 2005) a été imputé sur les crédits du budget de l'Éducation différenciée.

Nouvelles infrastructures

Les élèves et les membres du personnel du centre d'éducation différenciée de Walferdange ont déménagé à Roodt-sur-Syre où ils cohabitent avec les élèves de l'enseignement primaire.

La réorganisation du Service ré-éducatif ambulatoire

Pour des raisons de proximité, et afin d'améliorer la collaboration avec les autres partenaires scolaires, le service ré-éducatif ambulatoire a été organisé en 7 secteurs régionaux, tenant compte des ressorts d'inspection.

Cette sectorisation facilite également les échanges et les contacts avec les membres des centres de consultation régionaux du Service de Guidance de l'Enfance et les chargés de la direction des écoles de l'Éducation différenciée.

La continuité de la prise en charge des enfants à besoins éducatifs spéciaux intégrés dans l'enseignement ordinaire

Afin d'améliorer l'efficacité de l'encadrement des élèves en question, un groupe de travail a défini des procédures allégeant leur transition de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire. Désormais une personne de référence se chargera des premiers contacts et de la transmission du dossier.

L' évaluation

En 2006, les centres d'éducation différenciée d'Echternach, de Roeser, de Rumelange et de Warken ont été évalués par des experts de l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik – Zürich*. (L'évaluation des centres de Roodt-sur-Syre et d'Esch-sur-Alzette est projetée en 2007. Au vu des conclusions retenues par les évaluateurs externes, et dans le souci d'améliorer la qualité de l'instruction des enfants à handicap, des formations sur mesure seront offertes aux membres du personnel des écoles évaluées.

Le plan de formation de l'Éducation différenciée

L'Éducation différenciée a été élue administration pilote par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de formation adapté aux besoins spécifiques du personnel de l'Éducation différenciée.

Les cours, concernant aussi bien le volet pédagogique que le volet administratif, ont débuté en 2006 et ils auront un impact plus important en 2007 et 2008. Ils sont organisés et réalisés en étroite collaboration entre les responsables de l'Éducation différenciée, du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et de l'Institut national d'Administration publique (INAP).

Bref aperçu:

Formation	Formateur	Durée
3 ^e rencontre internationale Pédagogie et Psychologie. Troubles des comportements : au-delà d'une normalisation	Plusieurs intervenants nationaux et internationaux (org. : Ediff/Script)	2 jours
« Psychologie de l'éducation »	Université Paris V - René Descartes	100 heures

Etablissement des plans éducatifs individualisés	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik - Zurich	30 heures
Low Vision Trainer	Schweizerischer Zentralverein des Blindenwesens	90 heures
Pédagogie de l'eau et de la piscine	Associations des paralysés de France (APF-Formation)	6 jours
Die Stimme – Spiegel der Seele	Martine Wallenborn	2 jours
Umgang mit intensiven Aggressionen	Johannes Heinrich	2 jours
Autisme – Généralités et secteur luxembourgeois	Divers experts du secteur luxembourgeois	2 x 2 jours
Airtramp – Approfondissement	Humboldt Universität Berlin	2 x 2 jours
Snoezelen	CHNP – Centre hospitalier Neuro-Psychiatrique	1 jour
Divorce et placement d'un enfant	ORK – Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand	1 jour
Deuil, événements traumatisants de la vie	OMEGA 90	2 x 1 jour
Förderung verhaltensgestörter Kinder und Jugendlicher: Kollegiale Fallarbeit	Wolfgang Mutzeck	4 jours

9 CULTURE, SANTÉ, SPORT, TOLERANCE . ACTIONS ÉDUCATIVES DANS LES ÉCOLES ET LES LYCÉES

9.1 Théâtre, musique

Le Festival de théâtre scolaire Saar-Lor-Lux, organisé par la Lorraine, a eu lieu au Centre de rencontres à Vigy du 5 au 7 avril 2006. Une centaine de jeunes, âgés de 12 à 15 ans – le Luxembourg étant représenté par trois lycées, le Lycée de Garçons Luxembourg, le Lycée technique de Bonnevoie et le Lycée technique Mathias Adam – ont participé et échangé leurs expériences.

Le thème choisi pour le festival, « la liberté », guida le travail en ateliers (théâtre, danse, clown) et fut illustré à travers les spectacles professionnels, proposés par les trois régions et portant sur les arts de la scène – théâtre, clown et cirque, improvisation.

Dans le contexte des projets des *Jeunesses Théâtrales Luxembourg*, le spectacle 'Violence' au Forum Geesseknäppchen et à la Kulturfabrik Esch a été mis en scène avec la participation de jeunes des lycées suivants : Lycée Aline Mayrisch, Lycée de Garçons Luxembourg et Lycée technique des arts et métiers.

Pendant la première semaine des vacances de Pâques, un stage de marionnettes pour jeunes, animé par des comédiens de la compagnie théâtrale lorraine « L'Escabelle », s'est déroulé à la Kulturfabrik Esch et déboucha sur un petit spectacle représenté ensemble avec les comédiens professionnels.

Les ateliers musicaux et les concerts éducatifs ont connu un grand succès auprès des classes de l'enseignement primaire. Des partenariats, e.a. avec l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg, la Philharmonie et le Centre Verdi, se sont avérés comme précieux dans la poursuite de l'objectif de familiariser les enfants dès le début de leur scolarité avec la culture. Le ministère collabore également avec le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster et la « Rockhal » à Esch-sur-Alzette.

Le nombre d'activités culturelles prévues pour l'année scolaire 2006-2007 a augmenté. Un courrier spécial de l'éducation nationale a été publié dans le cadre de « Luxembourg, capitale européenne de la culture 2007 ». Celui-ci contient toutes les activités culturelles destinées aux classes scolaires pour l'année culturelle.

9.2 Éducation à la paix, aux droits de l'homme

La campagne « Tous différents, tous égaux »

Dans le cadre de la campagne « Tous différents, tous égaux » le ministère, en collaboration avec le Service national de la Jeunesse, encourage les lycées de sensibiliser et de faire acquérir aux jeunes des repères afin de promouvoir la diversité et la participation dans une société multiculturelle. De plus amples informations sur les différentes activités peuvent être consultées sur le site www.campagne-jeunesse.lu

L'éducation aux Droits de l'Homme

Au sein du ministère a été créé un comité pour l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique. Ce comité a pour mission d'initier, de coordonner et de soutenir toutes les activités portant sur l'éducation aux droits de l'Homme tant au niveau de l'enseignement primaire que de l'enseignement postprimaire.

Dans le cadre du projet « L'éducation pour la citoyenneté démocratique et les droits de l'Homme », initié par le Conseil de l'Europe, un cycle de débats avec les jeunes de différents lycées a été lancé.

L'aide au développement dans les écoles

En juin une campagne de sensibilisation « Solidarité café » a eu lieu dans les écoles. La problématique s'inscrit dans le programme du Service Éducation Nord-Sud (SENS), dans le cadre duquel le ministère collabore étroitement avec le ministère de la Coopération.

La formation civique

Le ministère a soutenu l'initiative de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL) dans l'organisation de la convention jeunesse luxembourgeoise qui a eu lieu à la Chambre des Députés au mois de novembre 2006. Lors de cette journée ont été discutés des sujets-clés de la diversité des jeunes avec des mandataires politiques, membres de la Chambre des Députés et du Gouvernement.

Une coopération avec le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé envisage des liens avec le Mémorial d'Alsace Moselle à Schirmeck et les Territoires de la Mémoire à Liège dans le but de montrer de nouvelles voies pédagogiques pour traiter avec les élèves ce sujet qui a marqué notre histoire.

Journée de la Mémoire de l'Holocauste

La Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité est organisée depuis 2003 chaque année le 10 octobre, jour de la Commémoration nationale. Chaque année les écoles primaires et lycées techniques ont pris des initiatives et lancé diverses activités. Suite à une résolution des Nations Unis du 26 octobre 2005, le 27 janvier fut proclamé comme Journée internationale de la mémoire des victimes de l'Holocauste. Chaque année, un sujet sera proposé et portera pour l'année scolaire 2006-2007 sur la dignité de l'être humain dans la différence. Le choix du sujet se rallie à autres campagnes sur la diversité et le respect.

Un représentant du ministère a participé à la première conférence de l' « Holocaust Memorial Day Trust » à Londres, où l'idée est née d'organiser annuellement la journée de la Mémoire sous un thème précis.

Un représentant du ministère a activement participé aux réunions de la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research », qui ont eu lieu en 2006 sous la présidence hongroise.

Les Droits de l'Enfant

Le ministère et l'Ombudscomité pour les droits de l'enfant ont pris l'initiative de faire connaître les droits des enfants aux jeunes et à travers eux aux parents. Ainsi a été créé par un jeune lycéen un cinéma de poche, illustrant en luxembourgeois, en français et en allemand les différents articles de la Convention internationale sur les droits des enfants.

Tous les élèves des classes de 5^e et 6^e années d'études primaires ainsi que tous les élèves des cycles inférieurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ont reçu un exemplaire du cinéma de poche.

9.3 L' éducation aux médias

En 2006, le service de l'enseignement secondaire et secondaire technique, en collaboration avec le SCRIPT, a entamé des réflexions au sujet d'un concept en éducation aux médias.

Il existe dans les lycées une multitude d'initiatives pertinentes, mais un concept cohérent de ce que devrait être l'éducation aux médias à l'école, des compétences médiatiques que les élèves devraient atteindre à la fin de leur scolarité obligatoire, fait pour l'instant défaut.

Le constat est donc que les initiatives locales doivent gagner en cohérence à travers un concept pour que tous les élèves atteignent un socle de compétences en éducation aux médias à la fin de leur obligation scolaire.

Des actions concrètes ont été entreprises dans le domaine de la « Presse à l'école ». Un kit pédagogique a été réalisé au sujet de la « Presse à l'école », projet qui a pour but de sensibiliser les élèves à l'environnement des médias et de leur donner la possibilité de découvrir les différentes facettes du travail journalistique. Ce kit fournit d'une part aux enseignants des informations contextuelles autour du monde journalistique et livre des fiches de travail et des activités pédagogiques pré-conçues. Le kit sera publié sur « Myschool » dès le début du 2^e trimestre de l'année scolaire 2006/07.

Un concours a été lancé en 2006 en collaboration avec le Centre national des Programmes visant à sensibiliser les jeunes aux questions qui se posent dans le contexte de l'utilisation des médias. Six lycées participent à ce projet dans lequel les élèves sont amenés à produire un spot publicitaire radio ou TV au sujet des contenus problématiques véhiculés par les médias.

Pour 2007, il est prévu d'organiser une journée de réflexion dédiée à l'éducation aux médias à laquelle seront invités tous ceux qui voudront contribuer à un concept plus global.

9.4 Le développement de l'esprit d'entreprise

Le ministère est membre fondateur de l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg » qui repose sur un « public –private partnership ». Cette association existe depuis juin 2005 et coordonne le développement de la promotion de l'esprit d'entreprise aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, tout en favorisant le renforcement des liens entre le monde de l'éducation et celui des entreprises.

Au niveau du primaire, 5125 élèves ont suivi la leçon « Boule & Bill » en 2006 et certaines classes ont lancé un genre de mini-entreprise sur base de cette bande dessinée (p.ex. pour l'organisation de leur fête scolaire).

Au niveau du secondaire, 367 étudiants étaient impliqués dans des projets « gestion des projets », tandis que 200 élèves ont participé à une douzaine de projets mini-entreprises et à la 5^e édition du concours national « le Forum des mini-entreprises ».

Grâce aux réseaux européen et international de *Junior Achievement*, deux mini-entreprises luxembourgeoises étaient présentes à la foire internationale des mini-entreprises à Zagreb et les meilleurs mini-entrepreneurs luxembourgeois ont défendu les couleurs du Grand-Duché au concours européen des mini-entreprises à Interlaken.

Au total, toutes les associations nationales *Junior Achievement* existant au niveau européen ont enregistré 2.200.000 élèves qui participaient en 2006 à des projets promouvant l'esprit d'entreprise.

9.5 La Promotion de la santé

Le SCRIPT a poursuivi ses activités d'innovation pédagogique selon les principes de la charte d'Ottawa (approche holistique basée sur la salutogenèse, la participation, l'égalité et l'équité, le travail en réseau, l'empowerment, ...) qui ont été et sont appliqués de façon systématique dans tous les projets ayant trait à la santé dans le contexte scolaire.

Les phénomènes de violence et de toxicomanie étant considérés comme l'expression d'un sentiment de mal-être contre soi-même ou contre autrui, la prévention s'inscrit dans le cadre général de la promotion de la santé qui porte sur plusieurs éléments:

- des campagnes de sensibilisation (élèves, personnel des écoles, parents) ;
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ;
- la documentation.

Une coopération internationale régulière est assurée au sein du réseau européen des écoles promotrices de la santé, action tripartite sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la Santé, du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes.

9.6 La Mobilité et la Sécurité sur la Route

Le projet pédagogique pluridisciplinaire «Mobilité et Sécurité sur la Route», s'intègre dans les horaires et programmes des classes de 5^e / 9^e, et 3^e/11^e. Il est composé de deux volets :

la partie théorique du projet repose sur du contenu multimédia en ligne et est élaborée par des enseignants en étroite collaboration avec le Ministère des Transports et d'autres acteurs spécialistes en la matière. Une nouvelle plate-forme Internet (www.msr.lu) a été créée afin de répondre à la demande formulée par la communauté scolaire. Le contenu offert est destiné à être utilisé de manière transversale dans la plupart des branches des classes-cibles.

la partie pratique offre des événements de sécurité d'une durée de deux heures, qui sont organisés annuellement dans tous les lycées du pays et qui connaissent un vif succès auprès des jeunes et de leurs enseignants.

9.7 Gesond iessen - méi bewegen

Le plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen »

Le lien entre le mode de vie et la santé n'est plus à prouver et il faut intervenir sur les plans de l'alimentation et de l'activité physique. Outre les conséquences connues pour la santé de chacun et la santé publique en général, d'énormes coûts sociaux et économiques sont engendrés et il s'agit de les réduire par des mesures et actions ciblées. Des exemples et initiatives similaires existent dans nos pays voisins.

Au niveau national, l'étude *Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg – Untersuchung für die Altersgruppen 9, 14 und 18 Jahre* a confirmé ces constats et les résultats de cette dernière ont appelé le renforcement d'une politique commune de prévention et de remédiation. En date du 5 juillet 2006, les ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, de la Santé ainsi que le département des Sports ont fait la déclaration de promouvoir une politique cohérente afin de redresser la situation. Cette politique a été concrétisée par un plan d'action intersectoriel et multidisciplinaire. D'après les objectifs définis, le plan d'action comprend des initiatives au niveau national, régional et local. Il se fonde sur des partenariats entre organismes publics et civils. Il sera dynamique dans la mesure où il s'adjoindra des intervenants en cours de route et s'adaptera à l'évolution de la situation. Toutes les actions se déroulent sous une même enseigne. Un organisme de coordination nationale représentatif des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, de la Santé et du département des Sports a été institué. Celui-ci a pour mission d'élaborer le plan d'action (« Gesond iessen – méi bewegen») et de le mettre en oeuvre notamment en concevant et en initiant des campagnes de sensibilisation et d'information, en mettant en place un dispositif d'évaluation, en prenant des initiatives, en proposant des projets aux instances publiques, en suivant les démarches communautaires et internationales et en soutenant les partenaires engagés dans le plan d'action.

L'offre de la restauration scolaire

Pour diriger l'offre des restaurants scolaires vers une alimentation plus saine, les restaurants scolaires fonctionnant sous régie directe ont reçu des directives concernant le choix et la qualité des matières premières ainsi que la préparation des plats.

Les plats sont dorénavant préparés sur la base de produits frais et sont fabriqués sur le site. L'achat de produits finis (pizzas, sauces, etc.) a été supprimé.

Par ailleurs il était possible de limiter l'offre des produits frits au strict minimum.

Dans la moitié des sites les sodas et confiseries ont été bannies de l'enceinte des restaurants scolaires.

L'informatisation de la gestion de l'inventaire des restaurants scolaires est en cours.

L'introduction de la comptabilité analytique informatisée est terminée.

La fréquentation des restaurants scolaires affiche une augmentation généralisée de 7%.

Fréquentation des restaurants en 2005 et 2006

Établissement scolaire	Nombre de menus 2005	Nombre de menus 2006
Athénée	18.813	24.134
Lycée de Garçons Luxembourg	14.032	14.296
Lycée de Garçons Esch	34.560	42.014
Lycée classique et technique Echternach (Pensecht)	57.751	53.601
Lycée classique Diekirch	36.084	42.795
Lycée Hubert Clément	31.892	26.327
Lycée du Nord	19.138	14.330
Lycée Michel Rodange	27.980	28.267
Lycée Robert Schuman	22.186	45.371
Lycée technique Lallange	7.124	4.925
Lycée technique des Arts et Métiers	24.140	29.681
Lycée technique Ettelbrück	26.933	27.365
Lycée technique Nic Bieber	18.946	26.151
Lycée technique Mathias Adam (+Jenker-Differdange)	13.979	9.759
Lycée technique Joseph Bech	14.939	24.089
Lycée technique École de Commerce et de Gestion	(*1)	3.891
FORUM	77.226	130.791

Lycée technique Josy Barthel	54.850	41.732
Lycée technique Michel Lucius	32.316	46.293
Lycée technique du Centre	52.420	41.762
Lycée technique d'Esch	57.894	70.645
Lycée technique Agricole Institut St Joseph Ettelbrück	36.557	31.194
Neie Lycée (septembre-décembre 2005)	7.863	36.089
LTPS Luxembourg	3.008	3.442
CNFPC Esch	27.998	19.108
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	3.978	2.770
EDIFF Echternach	2.829	2.632
EDIFF Roeser	921	1.000
EDIFF Luxembourg	1.750	2.110
IMC	21.837	22.532
EDIFF Clervaux	4.378	4.073
EDIFF Warken et LTPS Nord	9.322	8.431
EDIFF Esch	8.896	9.150
ISERP	35.079	27.346
Centre de Langues	6.188	6.346
LTMA Bascharage (Mai-décembre)		848
LTPS Esch (& LTPS Schifflange)		5.303
LAML		2.517
Total directe		295.277
Total privée		637.833
Total général	813.807	933.110

(*1) établissement ravitaillé par le restaurant du FORUM

(*2) dans ce total figurent l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, l'EDIFF Echternach, l'EDIFF Luxembourg et l'IMC

La mise en œuvre de la loi antitabac

Suite à la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac, l'article 22 du règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées et lycées techniques a été modifié de manière à étendre l'interdiction de fumer à l'établissement et à l'enceinte d'un établissement. La mise en œuvre de la loi antitabac s'est faite sans problèmes dans les lycées.

Le Schoulsportdag

L'école préscolaire de Limpertsberg-Tramsschapp et l'école primaire de Cents étaient les gagnants du concours organisé à l'occasion du « Schoulsportdag 2006 ». L'édition 2007 du « Schoulsportdag » sera placée dans le cadre du plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen » et sera organisée en collaboration avec le Département ministériel des Sports, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille, et avec le soutien de la LASEP et du COSL.

9.8 Le plan d'action en matière d'éducation à l'égalité femmes/hommes

Pour respecter l'égalité et valoriser la diversité, il faut s'appuyer sur une éducation et une formation qui évitent la reproduction de toute image stéréotypée des êtres humains. L'objectif est de promouvoir les potentiels des femmes et des hommes de manière égale et de développer des méthodes nouvelles pour ce faire. De ce point de vue, le rôle des acteurs et des actrices du monde de l'éducation et de la formation est fondamental afin d'éviter la transmission de stéréotypes et de valoriser la diversité et les acquis de la mixité et du multiculturalisme.

Dans le Plan d'Action National d'Égalité des Femmes et des Hommes, sont retenues les mesures permettant de promouvoir activement l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation. Il s'agit notamment:

- de l'intégration de la dimension du genre dans les politiques et actions en matière d'éducation et de formation ainsi que dans les actions de développement des écoles
- de la promotion la diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des garçon
- de la mise en évidence de la dimension du genre dans des actions concernant le personnel des écoles
- de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les actions relevant de la gestion du personnel de l'administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
- de la promotion de l'accès des femmes et des hommes à l'apprentissage tout au long de la vie et à la société d'information

Le détail de ces mesures se présente comme suit :

Mesure 1 : Intégration de la dimension du genre dans les politiques et actions en matière d'éducation et de formation ainsi que dans les actions de développement des écoles

1. Ancrage de la mission de l'école de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les textes légaux de portée générale:
 - avant-projet de loi concernant l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
 - avant-projet de loi portant réforme de la formation professionnelle
2. Inscription de la dimension du genre dans les nouveaux plans cadre et le plan d'études de l'enseignement primaire. Détermination de compétences à atteindre à la fin de l'enseignement primaire.
3. Introduction de la dimension du genre dans les programmes et les manuels au fur et à mesure qu'ils sont révisés :
 - manuel d'histoire (à partir de printemps 2006)
 - manuel d'éducation civique (sortie prévue pour septembre 2006)
 - nouveau programme de mathématiques à l'enseignement secondaire
 - programme de science intégrée pour la division inférieure de l'enseignement secondaire (élaboration à partir de la rentrée 2006)
4. Introduction de la dimension du genre dans le développement des écoles et l'évaluation de la qualité dans les écoles :
 - obligation pour les établissements de mentionner leur action pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans le rapport annuel qu'ils établissent dans le cadre du PAQS (protocole d'action pour la qualité scolaire)
 - promotion des projets d'école et des projets d'établissement qui incluent la dimension du genre dans leur projet

5. Prise en compte de la dimension du genre dans l'évaluation des compétences :

- analyse des différences constatées dans les résultats scolaires
- analyse des différences constatées dans les résultats des examens
- prise en compte de l'analyse des différences constatées dans l'orientation des filles et l'orientation des garçons lors de la révision de la procédure de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

6. Prise en compte de la dimension du genre dans les activités éducatives :

- action pour le développement de l'estime de soi des filles et des garçons dans le cadre des programmes pour le bien-être à l'école.

Mesure 2 : Promotion la diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons

Action ciblée sur les élèves de la classe de 4e: mobiliser en collaboration avec le CEDIES de jeunes étudiantes et chercheuses luxembourgeoises pour informer les élèves au moment où ils sont obligés de choisir la section dans laquelle ils poursuivront leurs études. La dimension du genre sera intégrée dans le programme d'action « orientation » qui sera élaboré et mis en oeuvre par le CPOS, l'ALJ, le CEDIES et le service de l'orientation professionnelle.

En étroite collaboration entre les services de l'éducation nationale et le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi seront mis en oeuvre les mesures suivantes:

- Information sur les professions dans lesquelles un grand nombre de postes restent inoccupés.
- Promotion des filles et garçons dans des professions et formations atypiques par des mesures telles que le girls' day et le boys' day.
- Formation continue et sensibilisation des personnes chargées de l'orientation.

Mesure 3 : Mise en évidence de la dimension du genre dans des actions concernant le personnel des Écoles

- Désignation d'un membre de chaque direction responsable pour les questions d'égalité.
- Information des directions sur les attributions des délégué(e)s à l'égalité.
- Formation continue pour les régent(e)s des classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique dans le cadre du tutorat.
- Formation spécifique pour candidates qui s'intéressent à une fonction de direction.

Mesure 4: Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les actions relevant de la gestion du personnel de l'administration du ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle

- Elaboration d'une charte des valeurs des collaboratrices et des collaborateurs du ministère.
- Valorisation égale des compétences des collaboratrices et collaborateurs du ministère.
- Promotion de l'image du ministère comme employeur promouvant l'égalité entre femmes et hommes.

Mesure 5: Promotion de l'accès des femmes et des hommes à l'apprentissage tout au long de la vie et à la société d'information

- Guidance et formation des femmes au chômage et des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi par le biais d'une collaboration renforcée entre le service emploi féminin de l'Administration de l'Emploi et le Service de la formation professionnelle.
- Mise en place d'un système de soutien financier permettant à des personnes sans revenu respectivement vivant dans une communauté domestique à revenu modeste de participer à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Intégration de la dimension du genre dans les actions visant à promouvoir les compétences en matière des technologies d'information et de communication.

Mesures formations :

- Intégration de la dimension du genre comme axes horizontal et vertical dans les formations universitaires et les activités de recherche du plan quadriennal 2006 – 2009 de l'Université du Luxembourg.
- Incorporation systématique du concept du genre dans la formation des enseignant-e-s de l'éducation précoce, préscolaire et de l'enseignement primaire, ainsi que dans la formation pédagogique des enseignant-e-s de l'enseignement secondaire.
- Sensibilisation pro-active du personnel de la magistrature, de la police et des établissements pénitentiaires.
- Formation en matière de violence pour différents publics (voir sous le point 4 Violence).
- Dans le cadre de la formation des futur-e-s commerçant-e-s, cours de gestion organisé par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), accorder une attention particulière à la formation équilibrée des équipes d'étudiant-e-s qui travaillent ensemble à l'élaboration et à la présentation d'un business plan. Etablissement de statistiques ventilées par sexe concernant l'inscription et la réussite aux cours de gestion pour futur-e-s commerçant-e-s.
- Formation en genre des formateurs et formatrices de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), responsables des cours de gestion pour futur-e-s commerçant-e-s.

Objectifs :

- Introduction de l'égalité des femmes et des hommes comme un des principes de toute action d'éducation, de formation et d'orientation scolaire et professionnelle.
- Développement des connaissances en genre des acteurs et actrices visés par les mesures.
- Promotion des analyses et des projets de recherche en matière d'éducation et d'égalité

10 LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES

10.1 Les cours de 2^e voie de qualification pour adultes: un sursaut en quantité et en qualité

Le Service de la Formation des Adultes organise des cours qui permettent à tous ceux qui ont quitté l'enseignement initial de bénéficier d'une formation pour obtenir un certificat ou un diplôme de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique ou d'acquérir des connaissances de base en écriture et lecture.

Nouvelles réalisations en 2006 :

Une nouvelle voie de formation à distance, appelée eBac, a été mise en route. Elle permet aux adultes d'accéder au diplôme de fin d'études secondaires, section G moderne, en suivant environ 75% des cours par Internet et 25% des cours en présence. 150 candidats ont manifesté leur intérêt de participation en s'inscrivant sur le site Internet (www.ebac.lu).

La régionalisation de l'offre a été renforcée par l'ouverture d'une classe de 9^e à Wiltz et d'une classe d'alphabétisation à Ettelbruck.

L'ouverture d'une classe de 10^e régime technique, division des professions de santé et des professions sociales, au Lycée technique du Centre (LTC) augmente l'offre en voies de formation pour adultes.

La diffusion de l'information sur les cours de 2^e voie de qualification restant insatisfaisante, une campagne publicitaire devrait être envisagée ; par ailleurs le manque de temps des apprenants pose barrière à l'accès. Les possibilités de garderie des enfants en bas âge qui font défaut et le travail à horaire irrégulier, surtout le soir, sont des obstacles difficiles à franchir.

La méthode du *blended learning* (formation à 75 % à distance par internet et à 25 % en présence) permet de remédier en partie aux obstacles d'horaire, de distance et de temps disponible. Dans un futur proche, cette méthode devra trouver son application dans d'autres voies de formation que celle de l'enseignement secondaire. Sont visés les cours de 9^e et les cours d'alphabétisation.

Les chiffres :

Nombre d'inscriptions pour l'ensemble des classes de 2^e voie de qualification pour adultes en septembre 2006 :

Enseignement secondaire		
Athénée de Luxembourg	Classe de 4 ^e – 1 ^{re} (G. mod)	50
	Classe de 3 ^e (G.mod)	59
	Classe de 2 ^e	25
Enseignement sec.technique		
Lycée technique du Centre Lycée du Nord Lycée technique d'Esch	Classe de 9 ^e	226
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion Lycée technique du Centre	Classes de 10 ^e – 13 ^e (rég. tech.)	160
Lycée technique du Centre Lycée technique Josy Barthel Mamer Lycée technique de Bonnevoie Lycée technique Agricole	Classes de 10 ^e – 12 ^e (rég. prof)	196
Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture		176
TOTAL		892
TOTAL 2005 / 2006		741
Variation (20, 4 %)		+151

eBac : la plateforme eLearning pour la deuxième voie de qualification

Le Service de la Formation des Adultes, en étroite collaboration avec le Centre de Technologie de l'Éducation et la cellule eLearning du portail éducatif *mySchool!* a introduit en 2006 la voie novatrice de l'eLearning.

Cette deuxième voie de qualification sous forme de formation "blended-learning" est offerte pour l'enseignement secondaire classique, section moderne G, classes de 3e, 2e, 1re. De cette façon, les eLearners (eL) peuvent préparer leur baccalauréat en suivant environ 75% des cours à distance par internet et 25% des cours en présence. La disparition d'une grande partie des contraintes temporelles et géographiques au niveau de l'organisation de l'apprentissage et des déplacements de l'eL permet à un plus grand nombre d'adultes ayant quitté l'enseignement post-primaire sans diplôme de poursuivre et de finaliser leurs études post-primaires. Il est possible de combiner les cours eBac avec les cours du soir traditionnels. Ces derniers sont proposés à l'Athénée de Luxembourg.

eBac : un apprentissage modulaire à la carte, greffé sur les programmes officiels de l'enseignement classique

L'eBac ne fonctionne plus en « années scolaires », mais en termes de « niveaux d'études » étant donné que le cadre temporel traditionnel d'une année scolaire n'existe plus et que l'eL peut avancer à son propre rythme dans son apprentissage. Toutefois, l'eL doit veiller à terminer le programme d'un niveau d'études en trois années au maximum. Le programme de chaque niveau a été décomposé en modules. Parmi les modules qui composent un niveau d'études, l'eL est libre d'en choisir toutes les huit semaines (session) autant qu'il veut parmi ceux qui sont proposés. En fonction de son rythme et son niveau d'apprentissage, ses compétences et son temps disponible, un eL peut donc s'inscrire à plusieurs modules en parallèle pendant une session, ce qui lui permet d'avancer plus ou moins rapidement dans son enseignement. Il peut ainsi raccourcir ou allonger la durée théorique d'études qui est de 1 an par niveau d'études. À la fin de chaque session, des devoirs en présenciel sont organisés. Ces devoirs permettent à l'eL de clore un module qui, en cas de moyenne suffisante, lui sera comptabilisé pour son avancement.

L'ordinateur et l'internet : facilitateurs d'apprentissage plutôt que supports uniques

Dans son approche, l'eBac entend tirer tous les profits des nouvelles technologies, de l'ordinateur et de l'internet, mais sans en faire le vecteur unique d'apprentissage. L'internet et notamment la plateforme eBac sont avant tout l'espace de communication entre les eL et les eTeachers (eT), où les eL pourront vérifier à tout moment quels sont les contenus à apprendre et où les eT peuvent mettre à disposition des contenus. Les supports permettant d'acquérir ces connaissances sont cependant multiples: manuels scolaires de l'enseignement traditionnel, romans, quotidiens, journaux, cédéroms, émissions de télévision, expositions, concerts...

10.2 L'activité du Service de la formation des adultes (SFA) en chiffres

Les cours organisés ou conventionnés par le SFA, hors Centre de langues Luxembourg (CLL).

Tableau synoptique

Total des apprenants inscrits en septembre 2006 :

		1999	2006
2 ^e voie de qualification	Enseignement secondaire	80	134
	Enseignement secondaire technique	330	582
	Apprentissage de la lecture et de l'écriture	55	176
	SOUS-TOTAL	465	892
Autres cours	Cours de langues	6702	6491
	Cours de beaux-arts	914	965
	Cours TIC	887	2228
	Cours ménagers	433	684

	Sciences humaines et sociales	242	121
	Cours techniques	77	121
	SOUS-TOTAL	9.255	10.610
	TOTAL	9.720	11.502

En moyenne, 66% des apprenants sont des femmes.

Évolution de 2005 à 2006

Une augmentation de 10.927 à 11.502 apprenants témoigne de l'importance croissante de l'apprentissage tout au long de la vie.

Certification

Sur 10.786 inscriptions donnant droit à une certification d'assiduité, 5.932 certificats ont été délivrés.

Cours organisés dans les lycées et institutions publiques (sans 2^e voie de qualification)

Nombre de cours par matière :

Matière	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cours de langues	126	165	157
Cours de beaux-arts	56	57	60
Cours TIC	19	13	13
Cours ménagers	38	46	47
Sciences humaines et sociales	10	10	7
Cours techniques	8	12	11
Appr. lect et écriture *	25	24	28
Total	282	327	323

* 2^e voie de qualification

Cours conventionnés par le SFA et organisés par les communes et les associations (a.s.b.l.)

Nombre de cours par matière :

Matière	2006/2007		
	Communes	asbl	e-lëtzebuerg
Cours de langues	95	152	
Cours de beaux-arts	8	1	
Cours TIC		5	338
Cours ménagers	3		
Sciences humaines et sociales	1	4	
Cours techniques			
Cours d'alphabétisation			
Total	107	162	338

Nombre d'apprenants par matière :

Matière	2005/2006	2006/2007
Cours de langues	2626	2446
Cours de beaux-arts	618	800

Cours TIC	120	146
Cours ménagers	614	612
Sciences humaines et sociales	124	89
Cours techniques	114	121
Appr.lecture et écriture	161	176
Total	4377 (66,69 % de femmes)	4390 (63,42 % de femmes)

Apprentissage des langues

Total des inscriptions dans les cours de langue en 2006 : 6491 (dont 4191 femmes)

LB*	FR*	EN*	IT*	ES*	JA*	PT*	RU*	ZH*	DE*	EL*	Ar*	SV*	NL*	PI*	BA*	La*
2456	1199	728	567	524	190	171	159	105	100	69	63	63	42	39	9	7

Légende:

LB = Luxembourgeois; FR = Français; EN = Anglais; IT = Italien; ES = Espagnol; JA = Japonais; PT = Portugais; RU = Russe; ZH = Chinois; DE = Allemand; EL = Grec; AR = Arabe; SV = Suédois; NL = Néerlandais; PL = Polonais; BA = Bosniaque; LA = Latin

Les cours organisés au Centre de Langues à Luxembourg et à Mersch

Total des apprenants inscrits en septembre/octobre 2006

Autoformation	0	0,00%
Chinois	31	0,87%
Deutsch	514	14,38%
English	519	14,52%
Français	1263	35,34%
Néerlandais	44	1,23%
Italien	209	5,85%
Luxembourgeois	633	17,71%
Info	22	0,62%
Portugais	76	2,13%
Espagnol	263	7,36%
Total	3574	100,00%

Évolution:

Pour l'année 2005 le nombre d'inscriptions en septembre/octobre s'élevait à 3.365. L'augmentation de 209 unités représente une croissance de 6,2% sur une année.

Cours de langue luxembourgeoise en septembre 2006 :

Nombre de cours	37
Nombre d'inscriptions	633

11 LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11.1 L'offre du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

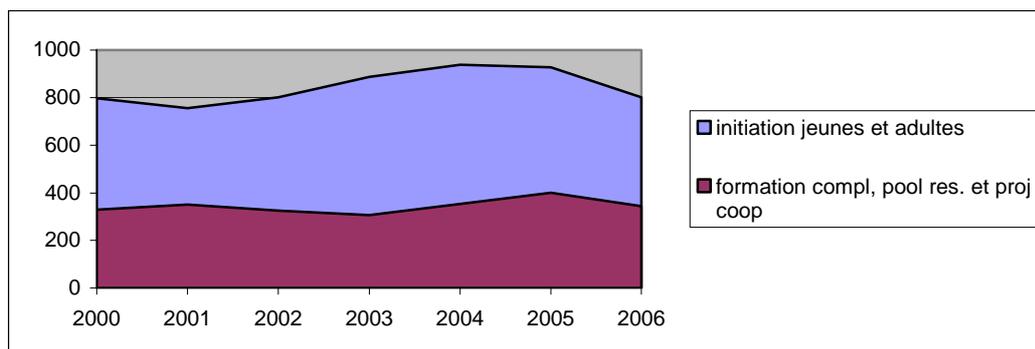
Les CNFPC d'Esch/Alzette et d'Ettelbruck ont dispensé en 2006 81 688 heures de formation. 3725 personnes ont été inscrites aux divers cours. Les formations dispensées peuvent être divisées en trois catégories.

1. Les formations qui s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi :

L'offre du CNFPC comprend des cours d'orientation et d'initiation professionnelle pour jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification, des formations pour adultes ainsi que des formations complémentaires sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique.

mesures d'initiation et de formation pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	2006 total CNFPC Esch/Alzette	en %	2006 total CNFPC Ettelbruck	en %	2006 total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %	mesures complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	TOTAL CHÔMAGE 2006	en %
total participants janvier à décembre	560		241		801		343	1144	
groupe cible									
hommes	242	43	158	66	400	50	228	628	55
femmes	318	57	83	34	401	50	115	516	45
qualification									
non qualifiés	484	86	235	98	719	90	302	1021	89
niveau CATP	48	9	5	2	53	7	38	91	8
niveau bac ou bac+	28	5	1	0	29	4	3	32	3
âge									
<18 ans	198	35	162	67	360	45	0	360	31
< 25 ans	217	39	64	27	281	35	92	373	33
> 25 ans	145	26	15	6	160	20	251	411	36
nationalité									
luxembourgeois	209	37	121	50	330	41	168	498	44
étrangers	351	63	120	50	471	59	175	646	56
statut									
chômeurs indemnisés	61	11	25	10	86	11	195	281	25
demandeurs d'emploi	469	84	211	88	680	85	141	821	72
bénéficiaires du RMG	21	4	3	1	24	3	7	31	3
STH	9	2	2	1	11	1	0	11	1
heures de formation									
total heures de formation	30887		16510		47397		6158	53555	

Ces formations représentent 31% des inscriptions et 66% des heures dispensées.
Le nombre total de demandeurs d'emplois inscrits dans des formations dispensées par le CNFPC diminue en 2006 :



Les réformes entamées et non encore finalisées au niveau de la gestion financière des mesures et de l'indemnisation des stagiaires ont créé un climat d'incertitude qui a eu des répercussions sur l'offre des centres et sur les inscriptions.

2. Les formations professionnelles continues, qui dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie, s'adressent à des salariés et des particuliers :

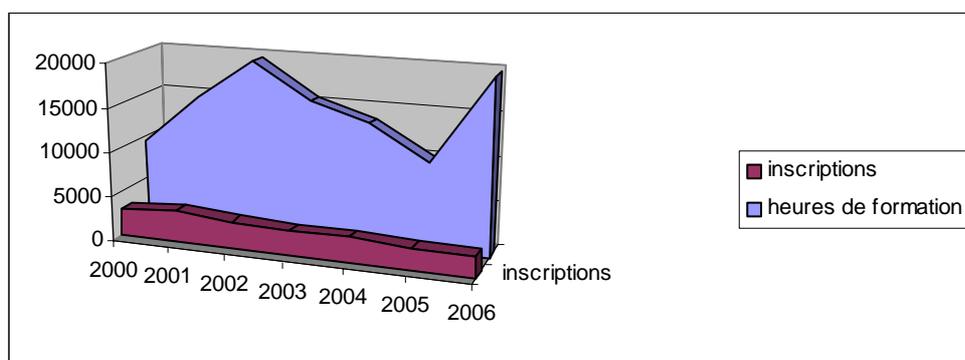
Elles représentent 24% des heures dispensées et des 62 % des inscriptions.

L'offre du CNFPC comprend :

- des cours du soir/promotion sociale qui s'adressent à des personnes qui veulent se perfectionner dans un domaine professionnel spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles.
- des cours préparatoires pour apprentis et l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.
- des cours qui s'adressent à des salariés et qui sont organisés sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées.

formation continue 2000 - 2006	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
2000							
promotion sociale/cours du soir	2581	687	231	34	456	66	59
cours et examens CITP/CCM/CATP	1851	656	161	25	495	75	85
formation professionnelle continue	4941	1656	291	18	1365	82	131
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	9373	2999	683	23	2316	77	275
2001							
promotion sociale/cours du soir	3278	666	382	57	284	43	66
cours et examens CITP/CCM/CATP	2018	881	333	38	548	62	117
formation professionnelle continue	9654	1947	338	17	1609	83	303

total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	14950	3494	1053	30	2441	70	486
2002							
promotion sociale/cours du soir	3703	710	449	63	261	37	70
cours et examens CITP/CCM/CATP	1843	752	228	30	524	70	121
formation professionnelle continue	13912	1531	680	44	851	56	139
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	19458	2993	1357	45	1636	55	330
2003							
promotion sociale/cours du soir	3730	687	453	66	234	34	61
cours et examens CITP/CCM/CATP	1619	650	163	25	487	75	93
formation professionnelle continue	10103	1402	220	16	1182	84	267
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	15452	2739	836	31	1903	69	421
2004							
promotion sociale/cours du soir	2898	619	369	60	250	40	50
cours et examens CITP/CCM/CATP	891	594	217	37	377	63	65
formation professionnelle continue	9811	1618	278	17	1340	83	158
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	13600	2831	864	31	1967	69	273
2005							
promotion sociale/cours du soir	2337	512	310	61	202	39	47
cours et examens CITP/CCM/CATP	733	427	125	29	302	71	80
formation professionnelle continue	6663	1438	251	17	1187	83	162
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	9733	2377	686	29	1691	71	289
2006							
promotion sociale/cours du soir	2395	614	346	56	268	44	58
cours et examens CITP/CCM/CATP	1657	423	0	0	168	100	130
formation professionnelle continue	15556	1258	239	19	1019	81	141
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	19608	2295	585	29	1455	71	329



La formation pratique et théorique de jeunes et notamment d'adultes en apprentissage. Ces formations représentent 10 % des heures dispensées et 8% des inscriptions.

Ci-dessous les cours offerts ainsi que le nombre de participant-e-s :

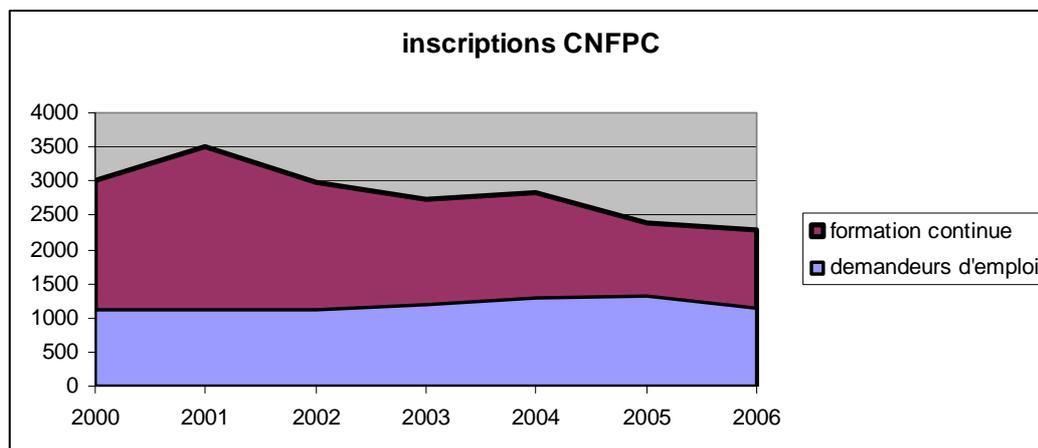
	durée totale mesure	nbre total d'inscrits	nombre femmes	nombre hommes	nombre de cours
formation initiale (CATP) CNFPC Esch/Alzette 2006					
CATP menuisier (jan-déc)	1716	6		6	1
sept-déc 2006					
CATP Serrurier	356	5		5	1
CATP Electricien 10e 00EL 1 2006	190	10		10	1
CATP Electricien 10e 00EL 2 2006	190	12		12	1
CATP Electricien 11e 01EL 2006	143	11		11	1
CATP Electricien 12e 02EL 2006	148	6		6	1
CATP Installateur sanitaire 10e 00SC 2006	95	21		21	1
CATP Installateur sanitaire 11e 01SC	190	11		11	1
CATP Mécanique 10e 00MA 2006	190	13	2	11	1
CATP Vente 10e 00VE 1 2006	95	18	13	5	1
CATP Vente 10e 00VE 2 2006	95	14	11	3	1
CATP Vente 11e 01VE 1 2006	95	13	10	3	1
CATP Vente 11e 01VE 2 2006	95	15	12	3	1
CATP Vente 11e 01VE 3 2006	95	12	12		1
CATP Vente 12e 02VE 1 2006	95	16	9	7	1
CATP Vente 12e 02VE 2 2006	95	16	13	3	1
jan-juill 2006					
CATP 11e Serrurier 01SE	713	8		8	1
CATP 12e Employés de bureau 02CG	348	9	2	7	1
CATP Electricien 10e 00EL 1 2005	380	12		12	1
CATP Electricien 10e 00EL 2 2005	380	9		9	1
CATP Electricien 11e 01EL 2005	285	8		8	1
CATP Installateur sanitaire 10e 00SC	380	14		14	1
CATP Mécanique 10e	380	10		10	1
CATP Vente 10e 00VE1 2005	190	15	10	5	1
CATP Vente 10e 00VE2 2005	190	17	14	3	1
CATP Vente 11e 01VE 2005	190	27	15	12	1
CATP Vente 12e 02VE 1 2005	158	22	18	4	1
CATP Vente 12e 02VE 2 2005	158	21	16	5	1
CATP-menuiserie 2005	713	6		6	1
TOTAL	8350	377	157	220	29

Aperçu global sur l'offre du CNFPC

	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
2006 : CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck							
initiation et formation demandeurs d'emploi	47397	801	401	50	400	50	52
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	6158	343	115	34	228	66	19
total chômage	53555	1144	516	45	628	55	71

promotion sociale/cours du soir	2395	614	346	56	268	44	58
cours et examens CITP/CCM/CATP	1657	423	0	0	168	100	130
formation professionnelle continue	15556	1258	239	19	1019	81	141
total individus et salariés	19608	2295	585	29	1455	71	329
formation professionnelle initiale	8525	286	128	45	158	55	19
TOTAL	81688	3725	1229	35	2241	65	419

Développement des inscriptions :



11.2 L'ACTION LOCALE POUR JEUNES (ALJ)

L'objectif de l'ALJ étant de créer un espace d'encadrement dans lequel le jeune trouve les conditions nécessaires pour réussir sa transition de l'école à la vie active et pour accéder à une insertion scolaire et professionnelle stable, l'ALJ a recours à un certain nombre d'activités.

Les mesures préparant les jeunes, en dernière année scolaire, à la vie active.

Il faut relever que le nombre de sortants pris en charge en 2005/2006 avoisinait les 1900.

Les stages « Op der Sich No Arbecht » (OSNA) destinés à transmettre aux candidats les techniques et approches de la recherche d'emploi regroupaient 1.376 élèves sur 89 journées en 05/06.

Autres interventions préventives :

« Liewen no der Schoul » vise à faire découvrir activement aux jeunes présentant des difficultés d'apprentissage social les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence. Cette formation s'est déroulée en 05/06 en collaboration avec le Lycée technique d'Ettelbruck (LTEtt), le Lycée du Nord (LN), le Lycée technique Mathias Adam (LTMA) et le Lycée technique Joseph Bech (LTJB). Cette formation de 7 jours se déroule 1x mois et ceci sur une année scolaire.

« ARPA » (A la recherche d'un poste d'apprentissage)

Le principe de cette démarche est l'accompagnement de jeunes sortants, ayant peu de compétences clefs, dans leurs démarches à la recherche d'un poste d'apprentissage.

Autres accompagnements et suivis:

Une des missions primaires de l'Action Locale pour Jeunes dans le sens d'un travail d'accompagnement est le suivi des sortants ayant suffi à leur obligation scolaire.

Dans ce cadre l'ALJ essaye de trouver des solutions individuelles, en tenant compte des possibilités du client.

Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches en essayant de résoudre si possible les questions empêchant une insertion. C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement, etc., gagne en importance.

Le nouveau champ d'action qui s'est ajouté en 2005, à savoir le suivi des élèves ayant quitté prématurément l'école, est devenu une constante dans le travail de l'Action locale pour jeunes. A noter que l'étude « Le décrochage scolaire au Luxembourg » (sept 2006) est une des retombées de ce suivi.

11.3 Le Service Éducation aux Centres pénitentiaires de Luxembourg

Le Service Éducation aux Centres pénitentiaires de Luxembourg et de Givenich organise l'éducation générale et professionnelle dans les deux prisons du Luxembourg.

Actuellement, l'équipe du Service Education est constituée de 9 enseignants, tous affectés à un lycée technique et détachés dans les Centres pénitentiaires. Viennent renforcer cette équipe 4 chargés de cours du Service de la Formation des Adultes, qui proposent différents cours du soir à raison d'une à deux séances hebdomadaires.

La Section disciplinaire des Mineurs

Le nombre de jeunes placés en section disciplinaire varie constamment tout au long de l'année. L'effectif des mineurs placés en 2006 a varié entre 3 et 11 personnes, dont 0 à 3 filles, sur un total de 23 jeunes. Quatre jeunes étaient âgés de moins de 15 ans, donc encore soumis à l'obligation scolaire.

Le Service Éducation essaye, chaque fois que possible, de continuer une formation scolaire entamée, tels les modules du régime préparatoire ou l'enseignement de base. Cependant, dans la pratique, les mineurs soumis à l'obligation scolaire sont peu nombreux, et les élèves demandant à continuer dans le système modulaire du régime préparatoire sont plutôt rares. Il incombe dès lors aux enseignants de proposer des activités répondant aux intérêts des jeunes, tout en veillant à enrichir et à parfaire leurs connaissances et compétences intellectuelles, cognitives, affectives et surtout sociales.

Le Centre pénitentiaire de Luxembourg

Accroître les chances de réinsertion des détenus dans la société après leur libération, c'est avant tout leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences.

Or, la population pénale se caractérise d'une manière générale par de nombreuses difficultés psychosociales : manque d'estime de soi et de motivation, problèmes de santé mentale et physique, appartenance à des réseaux sociaux marginalisés, pauvreté, précarité du logement, etc. En outre, le niveau d'études et de qualification des détenus est peu élevé, peu d'entre eux ont réalisé des formations et leur lien avec les institutions de formation est très faible. Toutes ces variables font que leur insertion sociale est difficilement réalisable.

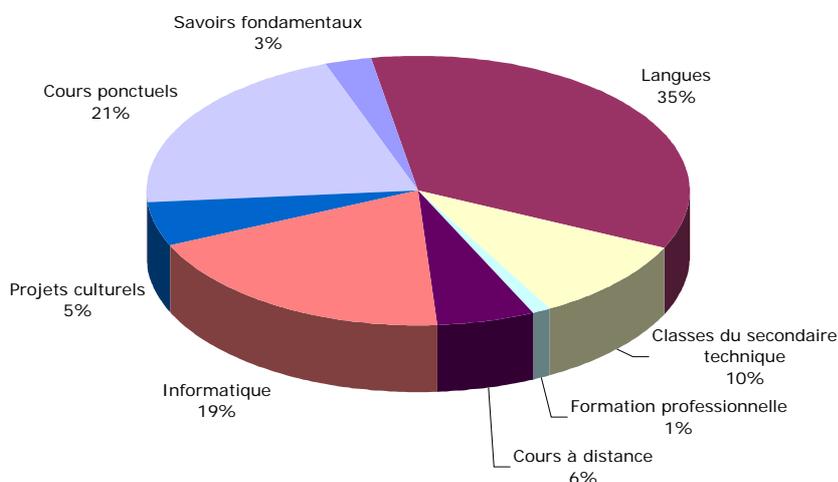
L'offre et les méthodes classiques de l'enseignement ne sont pas nécessairement adaptées aux besoins des détenus.

S'agissant d'adultes dont les niveaux sont très hétérogènes et pour lesquels l'enseignement renvoie souvent à des souvenirs d'échec, le retour dans un processus d'apprentissage suppose une démarche personnalisée, prenant en compte les acquisitions antérieures, l'expérience et les motivations de la personne concernée. La formation d'adultes ne consiste donc pas à reprendre à l'identique un cursus d'enseignement primaire ou secondaire.

Ci-dessous les cours et formations organisés par le Service Education:

- maîtrise des savoirs fondamentaux: langue orale et écrite, mathématique, connaissance du monde actuel. Il s'agit de développer des compétences de base, des prérequis en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'une personne doit posséder pour accéder à une formation ou à une insertion professionnelle.
- les formations diplômantes, telles les classes de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle : Les élèves sont inscrits dans un lycée, mais les cours ont lieu au CPL ; ils reçoivent les mêmes bulletins et diplômes que les élèves qui fréquentent le lycée.
- une orientation et un appui pédagogique pour suivre des cours à distance. Le service Education s'efforce particulièrement de promouvoir ce type de formations qui garantit des certificats et diplômes reconnus par le monde du travail. Le service travaille notamment avec le Luxembourg Lifelong Learning Center et la Fernuniversität Hagen.
- des cours ponctuels : cours de langues, d'informatique, des ateliers artistiques et musicaux, des projets culturels.

En 2006, le Service Éducation a pu s'occuper de 324 apprenants, hommes et femmes. En total 6384 heures de formation ont été prestées. Les inscriptions aux différents cours et formations se répartissent selon le schéma ci-joint :



Le Centre pénitentiaire de Givenich

Depuis janvier 2006, le Service Éducation est engagé avec des partenaires nationaux et transnationaux dans un projet du programme d'initiative communautaire (PIC) EQUAL dénommé EQUAL - RESET (Réinsertion économique et sociale par l'éducation et le travail de détenus du Centre Pénitentiaire de Givenich). Ce projet vise à renforcer l'employabilité des détenus en élaborant des programmes

d'accompagnement qui répondent à leurs besoins, tout en délivrant des certificats de qualification par le Ministère de l'Éducation nationale qui sont reconnus par le monde du travail: programme des compétences de base, programme de formations diplômantes, programme d'emploi et d'employabilité, programme de développement des compétences de vie et programme d'accompagnement psychologique.

L'objectif du programme d'emploi et d'employabilité consiste entre autre dans la réalisation de curricula de formation. Ces curricula, qui sont développés sous la responsabilité du MENFP, doivent être en lien direct avec les exigences du marché du travail. Le but est de permettre aux détenus de développer des compétences qui sont directement exploitables dans des situations de travail concrètes. Les contenus de la formation sont par conséquent basés sur l'apprentissage de tâches professionnelles précises, permettant aux apprenants d'être immédiatement opérationnels au sein d'un poste de travail.

Fin 2006, les huit programmes de formation suivants sont prêts à être mis en place : cuisine, horticulture, agriculture, menuiserie, serrurerie, nettoyage, tri des déchets, environnement et espaces verts. Les curricula ont été élaborés en commun avec les contremaîtres instructeurs et l'équipe école. Ils documentent tout ce que le détenu pourrait apprendre lors de son séjour. Ils sont construits sur une base modulaire qui permet une flexibilité d'utilisation. Les chambres professionnelles ont été contactées pour avis et collaboration.

Parallèlement le SE propose le même type de cours qu'au Centre Pénitentiaire de Luxembourg, tout en prenant en considération les brefs séjours de bon nombre d'apprenants.

En 2006, le Service Education a un total de 1864 heures de cours à 84 personnes incarcérées.

11.4 La mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue

Les procédures administratives mises en place progressivement depuis 2002 et révisées en 2005 en vue d'une gestion plus rationnelle et plus simple de la loi cadre formation professionnelle continue ont porté leurs fruits.

Les données quantitatives suivantes sont consolidées :

Pour l'année 2005 :

Nombre de demandes d'approbation	327
Nombre de bilans	108
Nombre de bilans éligibles	100

Pour l'année 2006 :

Nombre de demandes d'approbation	356
Nombre de bilans	353
Nombre de bilans	en attente

Le nombre de dossiers est toujours en croissance continue de même que leur qualité.

Le cofinancement étatique (aide directe et bonification d'impôts) pour les dossiers de l'année 2000 s'élève à 12,2 mio euros. Pour l'année 2001, ce montant s'élève à 16,3 mio. euros, pour l'année 2002 à 14,8 mio euros. A noter que le taux de l'aide directe pour les années 2000 et 2001 était de 16% et depuis 2002, suite à la réforme fiscale, de 14,5%. Les dépenses pour les dossiers 2003 s'élèvent à 15,7 mio. d'euros. Les dépenses pour les dossiers 2004 s'élèvent à 18,1 mio euros. Aucun chiffre pour 2005 ne peut être avancé tant que tous les rapports 2005 ne seront analysés.

Un projet de loi portant sur l'organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue ainsi que sur la création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation a été engagé dans la procédure législative.

L'objectif consiste à clarifier les compétences en matière d'organisation et de financement des cours offerts au CNFPC entre le ministre du Travail et de l'Emploi et le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles ne feront plus exclusivement partie d'une mesure anti-chômage, mais seront intégrés dans le système formel d'éducation et de formation; des adultes pourront augmenter leur employabilité par le biais d'une formation professionnelle ou de reconversion professionnelle sans être nécessairement inscrits à l'Administration de l'Emploi.

Par ailleurs, de nouveaux appuis financiers aux apprenants sont déterminés en tenant compte de leur situation financière individuelle. Il s'agit notamment d'une prime de formation : pour encourager les jeunes ayant réussi les cours d'orientation et d'initiation professionnelles à chercher et à se maintenir dans un emploi ou à un poste d'apprentissage. Cette prime, calculée par mois de présence aux cours, est de 33 euros par mois.

11.5 L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue. (INFPC)

Depuis l'année 2001, l'INFPC a comme mission principale l'évaluation des dossiers soumis par les entreprises dans le cadre de la législation sur la formation professionnelle en vigueur.

Par la mise en place d'une formation destinée aux responsables des ressources humaines, l'INFPC continue à remplir pleinement son rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises pour toutes les questions techniques concernant la législation sur la formation professionnelle continue. Les collaborateurs de l'INFPC ont préparé 772 fiches d'évaluation, d'approbations, de rapports et de bilans pour 24 réunions de la commission consultative. En 2006, 9 formations ont été organisées avec 58 participants représentant 43 entreprises différentes.

La campagne de promotion de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg a été poursuivie. Dans ce contexte, les travaux en vue du développement d'un nouveau portail sur la formation professionnelle ont été poursuivis. Le lancement officiel de ce nouveau portail (www.lifelong-learning.lu) eut lieu le 4 octobre 2005. Les milliers de contacts enregistrés mensuellement sur le site documentent que l'INFPC remplit pleinement son rôle d'institut pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.

En octobre 2005, l'INFPC a également publié un « Guide pratique de la formation professionnelle continue ». Comme il est prévu de rééditer ce guide sous forme actualisée tous les deux ans, les travaux de mise à jour se font de façon continue.

11.6 Le programme communautaire LEONARDO da VINCI

Ce programme contribue à la mise en œuvre d'une politique communautaire de formation professionnelle qui soutient et complète les actions menées par les Etats membres. Ainsi, des acteurs dans le domaine de la formation professionnelle peuvent bénéficier d'un cofinancement communautaire pour des actions de mobilité, le développement de projets pilotes, de projets linguistiques ou bien encore d'outils de référence et de réseaux transnationaux.

L'année 2006 était la dernière année de la deuxième phase du programme et constituait en quelque sorte une passerelle vers le nouveau programme d'action en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie. Il s'agissait alors non seulement de poursuivre les stratégies et procédures établies durant ces dernières années et de maintenir le nombre de candidatures, de projets et leurs aspects qualitatifs. Un défi supplémentaire consistait dans la préparation et la mise en œuvre d'une approche intégrée du programme « Éducation et Formation tout au long de la vie » couvrant la période 2000-2006. Les sous-programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo da Vinci seront donc gérés sous le toit d'une même agence à partir de 2007.

Au niveau des projets, les efforts de 2005 se sont poursuivis, surtout au niveau des actions de mobilité, qui offrent une occasion unique de se former ou de compléter sa formation professionnelle dans un autre pays de l'Europe. En 2006, 14 sur 15 candidatures ont été retenues, permettant à 150 stagiaires de vivre une expérience enrichissante à l'étranger. 15 projets organisant des mesures de placement et d'échanges à l'attention de 160 stagiaires ont été subventionnés.

Au niveau des autres mesures (projet multilatéraux d'innovation), l'Agence nationale Leonardo da Vinci suit actuellement le déroulement de 8 projets pilotes et linguistiques, dont 2 ont été retenus sous l'appel à propositions 2006.

12 LA RÉFORME DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES (CPOS)

12.1 Mise en œuvre de la réforme

La loi portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires a été votée à l'unanimité le 21 juin 2006 par la Chambre des Députés.

L'un des objectifs majeurs de la réforme étant le rapprochement du monde du travail et de l'école, il a été créé une commission nationale d'information et d'orientation dont la mission est de mettre en œuvre l'orientation et l'information scolaire et professionnelle des élèves.

Le CPOS est désormais investi de l'autorité fonctionnelle sur les SPOS. À cette fin, le personnel psychosocio-éducatif s'est réuni en 2 réunions plénières et en 8 réunions mensuelles pour garantir l'échange d'informations ayant trait aux missions des SPOS.

12.2 Les activités du CPOS

Les bases au Centre thérapeutique ayant été posées depuis un certain temps déjà, le CPOS a continué ses efforts pour proposer au personnel psycho-socio-éducatif des formations continues ciblées et spécifiques. Ainsi, au cours de l'année 2006, 39 journées de formation et de supervision ont été organisées à l'attention du personnel des SPOS et du CPOS. Les activités de formation et de supervision proposées s'inscrivent dans les domaines suivants : communication, orientation, réseau psycho-socio-éducatif, pédagogie, psychologie, éducation et analyse des pratiques. Des certificats de perfectionnement ont été établis au nom des participants. En outre, 5 SPOS ont bénéficié d'une supervision d'équipe.

Le CPOS a organisé en 2006 quatre conférences avec les titres « ADS im Kindes- und Jugendalter », « Comment transformer l'échec scolaire d'enfants intellectuellement précoces en réussite personnelle et académique », « Bewältigungsmechanismen von Kindern und Eltern in Trennung und Scheidung » et « Le divorce : un processus de deuil parfois difficile à concilier avec les besoins des enfants » ainsi que le colloque « Au-delà de la séparation du couple : comment préserver les liens familiaux ». Finalement, le réseau interprofessionnel et interdisciplinaire a été renforcé et des collaborations durables ont été entamées avec l'Université du Luxembourg, le service de psychiatrie juvénile de l'hôpital du Kirchberg, l'Éducation différenciée, le SCAP ainsi qu'avec les collègues psychologues, psychiatres et psychothérapeutes libéraux.

Les consultations au CPOS de l'année 2006 se répartissent comme suit :

Un total de 949 cas avec 2451 consultations,
dont 263 cas pour le volet psychologique avec 1242 consultations
dont 389 cas pour le volet information avec 408 consultations
dont 210 cas pour le volet orientation avec 557 consultations
dont 57 cas pour le volet pédagogique avec 200 consultations
dont 9 cas pour le volet social avec 16 consultations

Par rapport à 2005, on peut constater une augmentation de 40,8% concernant le nombre total de cas, le nombre total de consultations a augmenté de 45,4%.

Finalement, le CPOS s'est vu confier la mission d'organiser la médiation scolaire pour les établissements du primaire et du secondaire et est en train de conceptualiser une structure adéquate.

12.3 L'aide aux élèves dyslexiques

Le CPOS assure depuis mars 2006 la prise en charge d'élèves de l'enseignement du primaire et post-primaire souffrant de troubles d'apprentissage et en particulier des élèves dyslexiques. La thérapie propose un diagnostic (détection de la problématique spécifique de chaque élève) ainsi qu'un programme adapté aux besoins de chaque élève.

En outre, il a été conçu un test de dépistage, répondant aux spécificités de la population scolaire luxembourgeoise. En 2006, 15 élèves du primaire et 20 élèves du post-primaire ont été encadrés hebdomadairement, et les demandes vont croissant, la liste d'attente recensant 10 élèves demandeurs.

12.4 Le travail avec les parents d'élèves

Répondant aux besoins et demandes des parents d'élèves, six rencontres ont eu lieu entre le CPOS et la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg (FAPEL) dans une optique d'échange et de soutien. Les thèmes abordés ont été notamment la place des parents au sein de l'école, la communication avec les enseignants et la formation des parents et délégués parents.

Le CPOS a soutenu financièrement et conceptuellement le projet de formation continue à l'adresse des parents. Le CPOS a aussi cofinancé les dépliants de la FAPEL.

Le cycle de conférences Boussole a à nouveau réuni les parents d'élèves d'origine étrangère au cours de l'année. Dans le but d'intensifier les liens avec les personnes qui travaillent avec des migrants et d'améliorer l'offre à l'adresse de la population étrangère, des rencontres ont eu lieu avec les associations et services concernés.

13 LA SCOLARISATION DES ENFANTS ÉTRANGERS

13.1 La Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA)

Depuis sa création, le 1^{er} septembre 2005, la CASNA a connu un grand succès. De septembre 2005 à décembre 2006, 576 élèves de plus de 12 ans y ont été reçus, informés sur l'école luxembourgeoise, évalués sur leurs acquis en mathématiques, respectivement en langues, et orientés vers un lycée correspondant à leur profil.

Au cours de l'année scolaire 2005-06, 351 candidats de 54 nationalités différentes se sont présentés au Service de la scolarisation des enfants étrangers du ministère, dont 152 filles et 199 garçons. Plus de la moitié de ces élèves étaient lusophones. Les nationalités les plus représentées étaient les suivantes : portugaise (45,58%), cap-verdienne (7,69%), française (5,13 %) , brésilienne (3,99 %). La plupart des élèves proviennent d'un milieu socio-économique modeste.

S'il y a des arrivées tout au long de l'année, elles sont plus massives en début de trimestre (151 élèves au 1^{er} trimestre, 80 au 2^e trimestre et 90 au 3^e trimestre). Les arrivées se font en fonction des projets professionnels et économiques des parents, sans considération du début de l'année scolaire, fait qui rend l'intégration scolaire encore plus difficile.

Grâce à la CASNA, il y a désormais une meilleure information des familles ainsi qu'une coordination efficace de l'accueil des élèves primo-arrivants, d'autant plus que pendant deux jours par semaine, un accueil en langue portugaise est assuré.

D'autre part, les défis lancés aux écoles sont très grands : capacité d'accueil en cours d'année scolaire (il devient de plus en plus difficile de trouver des salles de classe ainsi que des enseignants pour pourvoir à la demande), augmentation de la proportion d'élèves en provenance de couches socio-économiques défavorisées et concentration de jeunes de langue portugaise dans les classes (dans les classes d'accueil homogènes du point de vue langue d'origine, l'apprentissage de la langue française est plus difficile que dans les classes hétérogènes).

13.2 Les classes d'accueil et les classes d'insertion

Enseignement primaire :

Des lignes directrices pour l'accueil des élèves primo-arrivants dans l'enseignement primaire ont été élaborées en collaboration avec le Collège des inspecteurs. En vue de favoriser une intégration rapide, il est recommandé de prévoir dès l'arrivée une insertion partielle des nouveaux arrivants dans les classes régulières. Par ailleurs, une fiche d'accueil, des informations pour parents en plusieurs langues ainsi qu'une bibliographie pour les enseignants ont été élaborées.

Enseignement secondaire :

10 classes d'accueil pour jeunes de 12-15 ans ont été mises en place en début d'année scolaire 2005/06, 4 classes supplémentaires ont dû être rajoutées entre septembre et décembre 2006.

Le nombre d'élèves nouvellement arrivés au Luxembourg a augmenté par rapport à l'année précédente (juin 2005 : 189 élèves ; juin 2006 : 202 élèves)

Par ailleurs, trois classes d'insertion pour jeunes adultes de 16-18 ans ont été créées et ont accueilli 62 élèves.

Les classes d'accueil et classes d'insertion sont coordonnées par le Service de la scolarisation des enfants étrangers (programmes, formations continues et échanges entre enseignants). Un socle de compétences pour l'enseignement du français ainsi qu'un vade-mecum à l'intention des enseignants, directions et secrétariats en vue de l'accueil des élèves nouvellement arrivés, ont été élaborés pour la rentrée 2006-07. Deux « journées découvertes » ont été organisées en collaboration avec le Service national de la Jeunesse, permettant à l'ensemble des élèves de mieux se connaître et de découvrir les deux régions du pays visitées.

13.3 Les médiateurs interculturels

L'offre de médiation interculturelle dans nos écoles remonte à 1999, constituant à l'époque une réponse à l'arrivée en grand nombre de demandeurs d'asile, majoritairement en provenance des Balkans (médiateurs interculturels parlant albanais et serbo-croate).

Conçue comme temporaire au début, la demande de médiation interculturelle est en augmentation permanente et s'étend de plus en plus à d'autres langues : portugaise, chinoise et russe.

Durant l'année scolaire 2005/2006, le Service de la scolarisation des enfants étrangers a été sollicité 594 fois pour des activités de médiation interculturelle, dont 275 en faveur d'élèves lusophones. En plus de ces activités à caractère ponctuel, les médiateurs interculturels effectuent des permanences dans des lycées ou, dans la mesure du possible, interviennent régulièrement dans des classes pour aider l'enseignant sur place.

Tous les échos de la part des enseignants, des responsables scolaires et des parents d'élèves confirment l'efficacité de la médiation pour ce qui est de l'information des parents, de l'aide à l'intégration scolaire des enfants, du règlement de malentendus entre parents et école, etc. En 2006, cette mesure a été mise en évidence dans le rapport annuel de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et présentée comme exemple de bonne pratique.

13.4 Les cours intégrés en langue maternelle

Cours en langue italienne : l'ambassade italienne a décidé d'arrêter ces cours pendant l'année scolaire 2005/06.

Cours en langue portugaise :

La demande de cours en langue portugaise continue à être importante.

A l'occasion de l'arrivée au Luxembourg de 23 nouveaux enseignants portugais enseignant dans les cours intégrés et les cours parallèles (en dehors de l'horaire scolaire), le Service de la scolarisation des enfants étrangers a organisé, le 14 septembre, une séance d'information sur le système scolaire luxembourgeois.

13.5 Visite officielle de Monsieur António Braga, secrétaire d'État aux communautés portugaises

Cette visite, qui a eu lieu le 28 novembre, a porté sur les mesures spécifiques que l'école luxembourgeoise propose à l'intention des élèves d'origine portugaise, l'information des parents, l'organisation des cours intégrés en portugais et la formation des enseignants portugais.

Le secrétaire d'État a reconnu le rôle de l'apprentissage des 3 langues de l'école pour une intégration réussie, tout en mentionnant l'importance d'une bonne connaissance de la langue maternelle. Il a salué l'introduction de cours à option de portugais dans l'enseignement secondaire.

14 LA PRÉVENTION DE L'EXCLUSION SCOLAIRE

14.1 Les élèves qui quittent l'école sans certification

Une seconde étude sur les élèves quittant prématurément l'école a confirmé le constat de l'année précédente : Il y a par année scolaire quelque 1200 élèves qui quittent nos écoles sans certification finale (sans compter ceux qui quittent l'école pour cause d'émigration).

Ces 1200 élèves peuvent être partagés en quatre groupes grosso modo équivalents : ceux qui s'inscrivent dans une école à l'étranger, ceux qui ont un emploi, ceux engagés dans une mesure d'emploi et finalement ceux qui sont sans aucune occupation. L'effectif de ce dernier groupe semble être croissant.

Il y a par année scolaire plus de 600 élèves qui quittent l'école et se retrouvent au chômage, avec ou sans mesure d'emploi.

D'un autre côté, il y a un nombre appréciable (environ 400) d'anciens élèves qui se réinscrivent à l'école.

Le nombre des élèves sans qualification, cumulé sur plusieurs années, fait appréhender la naissance d'une frange importante de jeunes socialement marginalisés. Autant qu'il faut mettre en œuvre tous les instruments disponibles pour réintégrer ces jeunes dans un circuit de formation (ALJ, CNFPC ...), il est nécessaire de viser plus systématiquement la prévention de l'exclusion scolaire. Plusieurs réformes mises en œuvre récemment y contribueront à moyen terme :

- l'enseignement par compétences : ces compétences seront ou sont définies à différents niveaux de l'enseignement de façon à permettre que tout élève aura la possibilité d'accéder à un niveau de qualification correspondant à ses capacités
- la réforme des critères de promotion a atténué certains effets délétères de notre enseignement ; cette mesure a déjà eu des conséquences bénéfiques à l'enseignement secondaire technique
- un suivi plus intense des élèves présentant des problèmes d'apprentissage par les mesures de remédiation inscrites au nouveau règlement de promotion
- des conditions plus flexibles permettant aux élèves du régime préparatoire d'accéder au cycle inférieur de l'EST et ensuite, aux formations professionnelles
- un suivi plus intense des élèves présentant des problèmes de comportement dans certains projets, comme par exemple les classes-relais où une équipe interdisciplinaire suit des élèves sortis temporairement de leur classe en vue d'une réintégration
- l'inscription de la médiation scolaire dans la loi du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)
- l'association d'un lycée, en l'occurrence le Lycée technique Josy Barthel, au projet de la psychiatrie juvénile à l'Hôpital de Kirchberg, un projet similaire étant prévu avec le Centre neuro-psychiatrique et le Lycée technique d'Ettelbruck

L'organisation de cours spécifiques pour les élèves ayant quitté l'école n'a eu qu'un succès relatif. Il s'est avéré que nombre de ceux qui s'y intéressaient préféraient attendre qu'ils puissent s'inscrire à une formation des adultes rémunérée.

Il s'avère aussi qu'il y a un manque éloquent de places de formation aux CNFPC, ce qui entrave la réintégration de jeunes au marché du travail. La création d'une structure supplémentaire à Luxembourg-Ville ou dans les alentours et une extension du centre d'Ettelbruck comptent parmi les priorités du ministère.

14.2 Les classes mosaïques

Les classes relais, ou classes mosaïques ou encore classes « Neien Ufank », ont été créées comme projet du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques pour accueillir temporairement (6 – 12 semaines) des élèves sortis de leur classe usuelle pour cause de troubles de comportement.

Elles fonctionnent avec une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants, de membres du Service de Psychologie et d'Orientation scolaires, d'un éducateur.

Les cours sont adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'élève. Il doit accepter un encadrement en dehors des cours avec des activités culturelles et sportives.

Quatre lycées techniques ont organisé chacun une telle classe : le Lycée technique de Bonnevoie (LTB), le Lycée technique Josy Barthel de Mamer (LTJBM), le Lycée technique Mathias Adam de Pétange (LTMA), le Lycée du Nord à Wiltz (LNW).

Nombre d'élèves ayant été accueilli dans une classe-relais en 2005-2006 :

Lycée technique de Bonnevoie:	22 élèves, 17 ont pu être réintégrés
Lycée technique Josy Barthel Mamer :	9 élèves, 8 ont pu être réintégrés, 1 élève a été accueilli par le service de la psychiatrie juvénile de l'Hôpital de Kirchberg
Lycée technique Mathias Adam :	11 élèves, 7 ont pu être réintégrés, 4 restent dans la classe en fin d'année.
Lycée du Nord:	8 élèves, 8 ont pu être réintégrés

La démarche des classes-relais a permis d'éviter des sanctions disciplinaires voire le renvoi des élèves concernés. Il est envisagé d'étendre la mesure aux autres lycées techniques.

15 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'ENSEIGNEMENT

15.1 Les nouvelles technologies dans l'enseignement

Depuis cinq ans maintenant, le ministère contribue activement au programme d'action gouvernemental eLuxembourg qui constitue la réponse du gouvernement aux défis de la société de l'information. Le rôle de l'Éducation nationale est entre autres de dispenser à chacun l'éducation qui lui permettra de faire des outils informatiques une utilisation raisonnée, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et de reconnaître les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

Un nouvel ajustement des pratiques pédagogiques est aujourd'hui rendu nécessaire par l'essor rapide de la société de l'information et notamment par l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ce sont les environnements d'apprentissage médiatisés tels que portails éducatifs et plateformes LMS (Learning Management System) qui permettent de relever ces défis ambitieux. Ils permettent à la fois aux enseignants, aux élèves, aux administrations des ministères et des écoles et aux particuliers d'accéder à des ressources de qualité et d'utiliser efficacement des outils de collaboration et de communication à la pointe du progrès technologique.

Le CTE, par le biais du portail mySchool!, s'apprête à ouvrir les portes toutes grandes à l'éducation aux médias en tant que matière transversale à développer dans la formation des élèves. Il faudra en particulier favoriser la "lecture critique" des médias, quel que soit leur support (écrit, radio, télévision, Internet, etc.), et répondre au besoin urgent des jeunes d'être formés conformément à la culture de leur époque.

En effet, les générations d'aujourd'hui évoluent dans une société extrêmement médiatique et leurs loisirs, caractérisés par l'utilisation des médias, transforment dramatiquement leurs modes de connaissance, leurs représentations du monde et leurs modèles d'action.

L'objectif moyen terme est de rendre possible l'emploi de médias dans un des buts pédagogiques suivants:

- apprendre à connaître les médias, le monde médiatique, les conditions économiques dans lesquelles ils fonctionnent (connaissance des médias; Medienwissen)
- comprendre les effets des médias sur l'être humain et apprendre à réagir face à ces effets (éducation aux médias; Medienerziehung)
- évaluer les contenus médiatiques et choisir les contenus pouvant être employés dans un contexte pédagogique (pédagogie des médias; Medienpädagogik)
- choisir les médias adéquats pour une fin pédagogique donnée (didactique des médias; Mediendidaktik)
- créer des contenus médiatiques à des fins pédagogiques ou artistiques (Gestalten mit Medien)

15.2 mySchoolNet!

mySchool! a créé un espace spécialement aménagé pour l'enseignement primaire.

MySchoolNet ! permet aux communes de déployer leur école virtuelle sur base d'une technologie centralisée entièrement transparente et sans installations locales ni maintenance regroupant une panoplie de services tels que gestion d'une bibliothèque scolaire, publication de webfolios, galeries multimédia, tests d'évaluation de connaissances, etc. Une fois connectés à leur école virtuelle, les utilisateurs peuvent soit disposer de l'ensemble de l'offre de mySchool!, soit profiter de l'intégralité des contenus pédagogiques, étant donné que leur école virtuelle est intégrée au sein du portail mySchool!.

15.3 Le cartable électronique – Evaluation et perspectives

Le projet « cartable électronique » fait partie intégrante de la vision pédagogique générale du Lycée Aline Mayrisch (LAML) qui vise à initier une nouvelle culture d'école. Les éléments fondamentaux de ce concept pédagogique sont l'apprentissage basé sur les activités, la formation des enseignants, l'initiation aux techniques de la communication et le développement du travail en équipe (compétence clé).

Les portables ont été intégrés avec succès en salle de classe. L'école a fait de bon progrès dans la création d'une nouvelle culture d'apprentissage. Pourtant, des améliorations restent à faire au niveau de la formation des enseignants, des infrastructures techniques ainsi que de la collaboration avec les parents.

Le projet est sans doute exceptionnel en termes de ratio portable/élève qui est 1:1. Or, équiper toutes les écoles avec des portables selon ce modèle n'est pas faisable pour des raisons économiques évidentes. Un renouvellement respectivement une mise à jour de l'équipement s'impose dans les prochaines 3 à 5 années, ce qui va engendrer des coûts récurrents conséquents. Mettre un portable à disposition de chaque élève est donc non seulement extrêmement coûteux, mais le projet en tant que tel a aussi besoin d'être fortement intégré au concept pédagogique de l'école. La réalisation de ce concept pédagogique exige un engagement substantiel de tous les acteurs de l'école et demande par conséquent un travail supplémentaire important de la part des enseignants et de la direction. Le modèle "un portable par élève" est seulement recommandé pour certains niveaux ou classes d'un lycée où il y a une équipe dynamique d'enseignants qui peuvent soutenir activement une telle intégration des TICs tout en disposant des qualifications pédagogiques, technologiques et organisationnelles nécessaires. Dans ce cas seulement la durabilité du projet est garantie.

L'évaluation a montré que les portables ont seulement été utilisés d'une façon pédagogiquement significative pendant un tiers du temps d'apprentissage. Il est conseillé par les experts que le ministère étudie d'autres possibilités d'équipements tels que les chariots mobiles avec accès Wifi. Ensemble avec les salles informatiques ces derniers devraient garantir une infrastructure informatique largement suffisante dans les écoles. Notons enfin que pour les écoles primaires le concept des "coins informatiques" a fait ses preuves. Ici de petits groupes d'élèves peuvent accomplir des tâches.

15.4 eRemédiation - Appui et remédiation en ligne

Depuis septembre 2006, le portail « eRemédiation » met les élèves et les parents en relation avec une équipe de professeurs en ligne de l'éducation nationale à l'écoute de leurs difficultés scolaires. Des centaines de ressources pédagogiques adaptées à des situations d'aide et d'accompagnement attendent les élèves au sein de communautés d'apprentissage en ligne.

Ces communautés d'apprentissage et de remédiation proposent des services à l'information et aux conseils qui répondent aux besoins particuliers des élèves. Afin d'aider les élèves qui désirent obtenir un appui - par exemple pour apprendre à apprendre ou pour se préparer aux devoirs respectivement aux devoirs en classe - eRemédiation se propose d'offrir à long terme une panoplie de services d'appui et d'aide en ligne. Depuis le mois d'octobre 2006, l'accès aux ressources des espaces d'eRemédiation est également ouvert aux parents d'élèves à l'adresse <http://parents.myschool.lu>.

15.5 Le projet « gestion d'identité »

Le projet de gestion d'identité et d'accès au sein des outils du ministère, projet dont une étude a été commencée en 2005 et terminée en 2006, est entré dans une phase de réalisation à la fin de l'année 2006. Le projet se veut de résoudre à court terme les problèmes de la gestion des identités et accès de tous les acteurs de l'enseignement en mettant en place un ensemble d'éléments techniques et de routines fonctionnelles permettant de garantir l'unicité et la cohérence des identités entre les divers systèmes et applications. A moyen terme le projet devrait aboutir à une solution de Single Sign-on avec authentification forte via LuxTrust pour tous les personnels de l'éducation nationale ainsi qu'éventuellement pour les élèves.

15.6 European Computer Driving Licence (ECDL)

Le ministère, en partenariat avec le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, la Chambre des Employés privés (CEP•L) et l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) a signé en avril 2006 une convention de collaboration dont l'objectif principal est la promotion de l'European Computer Driving Licence (ECDL) au Grand-Duché. (<http://www.ecdl.com>, <http://www.ecdl.lu>)

Avec le projet ECDL, le ministère veut promouvoir la qualité et la reconnaissance des formations en applications informatiques. Les contenus de formation et le matériel didactique élaborés sur base du référentiel ECDL, défini à l'échelle internationale, mènent à une certification reconnue mondialement. L'ECDL vise toute personne qui a besoin du savoir-faire informatique pour pouvoir mieux s'intégrer dans la vie active voire dans la société en général. Être en possession de l'ECDL fournit donc une preuve que les candidats savent utiliser dans la vie quotidienne un PC, qu'ils disposent de connaissances fondamentales du jargon technique, qu'ils maîtrisent les applications informatiques les plus courantes, qu'ils sont aptes à suivre aisément l'évolution informatique ou à suivre des cours en informatique plus spécifiques.

Au niveau de l'apprentissage, le projet s'appuie sur de nouvelles méthodes en mettant à disposition sur le portail mySchool! un programme d'auto-formation. Cet outil complète l'offre de cours de formation et est mis à disposition des personnes inscrites à l'ECDL, des élèves, des écoles et des institutions de formation.

Le programme d'auto-formation comprend une version française, une version allemande et dans les deux langues une version pour personnes à capacités restreintes (ECDL-barrierefrei). (<http://autoformation.ecdl.myschool.lu>)

Une messagerie électronique pour 40.000 élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Dans la continuité des décisions prises en matière de l'utilisation des TICs à l'école, le CTE et la fondation RESTENA se sont rapprochés et ont décidé de permettre à tous les élèves des lycées secondaires et secondaires techniques de bénéficier d'une boîte à lettres électronique antispam/antivirus gratuite. Selon les conditions d'accès et d'utilisation établies par les deux partenaires, l'accès à la messagerie électronique devra se faire dans un contexte pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage aux technologies de l'information et de la communication, dans le respect des principes de l'éducation nationale (gratuité, neutralité politique, religieuse et commerciale), de protection de la vie privée et de la liberté individuelle (garantie de collecte, de traitement loyal et sécuritaire des données à caractère personnel).

15.7 mySecureIT - Sensibiliser les jeunes à la sécurité informatique

mySecureIT! est le programme de sensibilisation des jeunes à la sécurité informatique. Ce projet relève d'une initiative pédagogique du portail mySchool! du ministère (<http://www.mysecureit.lu>) en collaboration avec le projet "CASES" (<http://www.cases.lu>) du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Au regard de la progression exponentielle des menaces rencontrées sur Internet, des professionnels de l'enseignement et de la sécurité des systèmes d'informations ont initié des actions concrètes de formation pour les jeunes dans les lycées.

16 L'ACTION EUROPÉENNE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

16.1 La préparation du Conseil européen

Sous la présidence autrichienne, une réunion ministérielle informelle sur le renforcement de l'éducation en Europe, à laquelle les pays de l'Europe du sud-est étaient également invités, a eu lieu à Vienne, les 16 et 17 mars 2006.

En ce qui concerne les réunions ministérielles formelles du Conseil éducation, une première réunion a eu lieu à Bruxelles, le 23 février 2006, au cours de laquelle le Conseil a adopté le « Rapport intermédiaire conjoint 2006 du Conseil et de la Commission sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail Education et formation 2010 ». Le Conseil s'est également exprimé sur les messages-clés de ce rapport et sur la « Communication de la Commission : Passons à la vitesse supérieure – Le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi » qui ont été transmis au Conseil européen de printemps. Un échange de vues a eu lieu sur la communication de la Commission « Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ».

Une deuxième réunion formelle du Conseil éducation a eu lieu à Bruxelles, le 19 mai 2006 avec à l'ordre du jour un échange de vues sur les aspects financiers du « Programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » et un débat d'orientation sur « La contribution de l'éducation au développement durable ».

Le comité de l'éducation s'est réuni dix fois au cours du premier semestre 2006 pour préparer le Conseil éducation.

Sous la présidence finlandaise, une réunion ministérielle informelle sur la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels a eu lieu à Helsinki, les 4 et 5 décembre 2006. Cette réunion visait à renforcer les priorités fixées à Copenhague en 2002 et à Maastricht en 2004.

La réunion ministérielle formelle, le Conseil éducation, a eu lieu à Bruxelles, le 14 novembre 2006. Les projets de conclusions du Conseil sur « Les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels » et sur « L'efficacité et l'équité dans l'éducation et la formation » ont été adoptés. Les discussions des ministres ont porté essentiellement sur « Le cadre européen de certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie ».

Le Comité de l'éducation s'est réuni sept fois au cours du deuxième semestre 2006 pour préparer le Conseil éducation.

16.2 L'OCDE

Le Comité de l'éducation de l'OCDE s'est réuni à deux reprises, les 29 et 30 mars et les 12 et 13 octobre 2006. A ces réunions s'ajoutait une réunion conjointe d'une demi-journée avec le CERL.

Les principaux thèmes abordés étaient :

- la préparation et la discussion des conclusions de la réunion du Comité de l'éducation au niveau ministériel qui a eu lieu fin juin à Athènes et qui a porté sur l'enseignement supérieur ;
- la gouvernance et les structures des différents comités de la Direction « Éducation » de l'OCDE ;
- les activités et les études projetées et réalisées dans le suivi du PISA, notamment l'activité portant sur le rôle des chefs d'établissement et celle portant sur le « Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) ».

Dans le cadre des études économiques de l'OCDE concernant le Luxembourg, le système éducatif luxembourgeois a fait, en 2006, l'objet d'une analyse détaillée. Les résultats de cette analyse, qui se recoupent d'ailleurs largement avec les priorités de la politique menée par le ministère, ont été présentés lors d'une conférence de presse le 5 juillet 2006 à l'Abbaye de Neumünster. Cette analyse a également été à l'ordre du jour de la réunion du Comité de l'éducation d'octobre.

16.3 Le Conseil de l'Europe

En vue de la réunion plénière annuelle du Comité directeur de l'éducation (18 – 20 octobre 2006), le bureau du Comité au sein duquel le délégué luxembourgeois a assumé la fonction de président, s'est réuni les 20 et 21 mars, les 22 et 23 juin et le 17 octobre 2006.

Le programme de travail du Comité directeur de l'éducation porte, à court et à moyen termes, principalement sur les thèmes suivants :

- éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- politiques linguistiques et formation en langues ;
- l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire ;
- la journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ;
- politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité culturelle ;
- le programme « PESTALOZZI » pour la formation des enseignants.

Un des thèmes majeurs de la réunion plénière du Comité directeur de l'éducation a également été la préparation de la 22^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation qui aura lieu à Istanbul les 4 et 5 mai 2007 et dont le thème général est « Construire une Europe plus inclusive et plus humaine : contribution des politiques éducatives ».

16.4 Le Conseil supérieur des Écoles européennes

Le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni à deux reprises (30 janvier au 1^{er} février et 24 au 26 avril) sous la présidence néerlandaise et deux fois sous la présidence portugaise (23 au 25 octobre et 14 novembre).

Outre les décisions à prendre concernant la gestion courante des écoles, le thème de discussion principal a porté sur le financement et l'avenir des Ecoles européennes après l'élargissement de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la présidence néerlandaise, ensemble avec la Commission, avait pris l'initiative d'entamer une réflexion approfondie sur la gouvernance des Ecoles européennes ainsi que sur la possibilité de créer dans les pays membres hébergeant une agence de la Commission ou désireux d'offrir ce type d'enseignement également à leurs ressortissants, de nouveaux types d'écoles européennes dont le financement serait pris en charge par le pays-membre.

Une réunion ministérielle portant sur ces thèmes a eu lieu le 13 novembre 2006 à Bruxelles et les conclusions feront l'objet des travaux futurs du Conseil supérieur. Le Luxembourg devra porter une attention particulière au maintien de l'ouverture des écoles européennes aux élèves dont les parents ne travaillent pas dans une institution européenne, c'est-à-dire aux élèves de catégorie II (enfants du personnel de firmes étrangères établies au Luxembourg) et de catégorie III (enfants de particuliers prenant à charge les frais d'inscription ...).

La deuxième Ecole européenne de Luxembourg fonctionne depuis septembre 2004 dans des locaux provisoires au Kirchberg. Le sujet le plus préoccupant pour la délégation luxembourgeoise est le délai de la construction du bâtiment de cette deuxième Ecole européenne que le Conseil de Gouvernement a décidé d'implanter, lors de sa réunion du 21 décembre 2001, à Mamer et dont l'ouverture a été initialement prévue pour septembre 2007.

Les difficultés pour trouver des enseignants luxembourgeois disposés à occuper les postes prévus pour le Luxembourg sont une autre source de préoccupations.

17 LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION

17.1 Un nouveau service des statistiques et analyses

Depuis le 1er septembre 2006, le ministère de l'Education nationale s'est doté d'un Service des Statistiques et Analyses afin de mieux structurer le traitement analytique des données dont la collecte devient de plus en plus performante grâce à l'informatisation et afin de réaliser des présentations cohérentes des statistiques à l'égard des usagers et du public.

Les tâches et attributions du service sont les suivantes :

Il établit les statistiques de base de l'éducation nationale, à savoir:

- Statistiques générales
- Chiffres clés de l'éducation nationale
- Promotion des élèves

- Résultats aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques
- Taux d'élèves fréquentant une école dans un pays limitrophe
- Taux de participation de la population à des mesures d'apprentissage tout au long de la vie

Il établit des études et des analyses statistiques sur des sujets précis:

- Etude sur les coûts de l'enseignement
- Etude sur la situation scolaire d'une cohorte
- Etude sur les élèves quittant prématurément nos écoles
- Taux de qualification
- Poursuite des études
- Transition à la vie active

Il réalise des études prospectives :

Evolution de la population scolaire
Evolution des besoins en personnel enseignant

Publications et études récentes:

L'enseignement luxembourgeois en chiffres

En 2006, la 2e édition du dépliant «L'enseignement luxembourgeois en chiffres» a été publiée avec les informations concernant l'année scolaire 2004/05. Ce dépliant reprend les principales statistiques du système scolaire luxembourgeois. La publication d'un recueil plus conséquent (Les chiffres clés de l'éducation nationale) est prévue pour début 2007.

Etude sur les élèves quittant prématurément nos écoles.

Monitoring scolaire : Enquête sur les motivations et attitudes des élèves – tests cognitifs

Coûts de l'éducation

17.2 Communication

La communication interne et externe

Tout comme les années précédentes, le ministère a, en 2006, régulièrement informé sur ses priorités, décisions et projets par voie de conférences de presse, de communiqués ou d'informations à la presse. Parmi les conférences de presse les plus importantes a compté, outre la traditionnelle conférence de la rentrée scolaire, celle consacrée la présentation du profil de la politique linguistique éducative, à laquelle ont également participé deux membres du groupe d'experts du Conseil de l'Europe.

Outre les activités de communication régulières, trois initiatives méritent d'être relevées plus particulièrement en 2006 :

Mise en ligne du nouveau site internet du ministère

Le nouveau site internet du ministère a été mis en ligne à la rentrée scolaire de 2006-2007. Fonctionnant selon le système CMS (content management system), il a été conçu en conformité avec la charte de normalisation de e-Luxembourg. Outre les actualités et l'ensemble des publications du ministère, le site propose entre autres une rubrique « Priorités », consacrée aux grands projets de réforme de l'Éducation nationale, ainsi qu'une rubrique « Système éducatif », donnant accès à des informations détaillées sur les différents ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise.

L'abonnement à la « newsletter » du site permet à chaque utilisateur intéressé d'être régulièrement tenu au courant, par courrier électronique, des nouveautés publiées en ligne. La fonction « contact » permet d'adresser, de manière rapide et facile, des questions et commentaires à l'administration.

Pour les 4 premiers mois de fonctionnement, les statistiques d'usage du site font état d'une moyenne de plus de 37.500 visites par mois.

Élaboration d'une charte des valeurs

Une charte des valeurs portant sur les principes et valeurs présidant aux relations et à la collaboration entre tous les agents du ministère a été élaborée et finalisée en 2006. Parmi les aspects plus particulièrement liés à la communication, la charte insiste notamment sur le droit et l'obligation de tous les collaborateurs de transmettre des informations, l'importance d'un climat de travail constructif et l'égalité entre hommes et femmes.

Une nouvelle procédure de consultation des enseignants

Dans un souci d'intensification du dialogue avec les enseignants, une nouvelle procédure de consultation des écoles a été mise en route en 2006. La communication des écoles ne se limitera plus à une procédure écrite : afin de discuter les différents avis sur des projets de réforme, la ministre se rend à des réunions régionales ou nationales auxquelles les écoles délèguent des enseignants pour un échange de vues. Ces tournées d'information et de concertation présentent l'avantage de permettre une communication plus directe avec les enseignants et d'être à l'écoute des besoins du travail scolaire quotidien.

17.3 Charte des valeurs

En 2005 le ministère a mené une enquête auprès de son personnel qui a porté sur l'organisation du travail, l'épanouissement professionnel et personnel, la charge de travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, les possibilités de carrière et l'accès à la carrière, les représentations au sujet de l'égalité entre femmes et hommes, les discriminations et le harcèlement au lieu de travail.

Une des actions programmées sur base des résultats de cette enquête est l'élaboration d'une charte de valeurs. Les objectifs de cette charte élaborée en 2006 se résument comme suit :

- développer l'éducation et la formation pour faire face aux objectifs et défis futurs ,
- optimiser le climat de travail,
- utiliser au mieux le potentiel et les talents du personnel,
- propager la tolérance, le respect et l'équité au ministère et dans le monde de l'éducation,
- promouvoir l'égalité des femmes et des hommes.
-

Le texte de la charte, imprimé sous forme d'affiche et de dépliant et distribué à tous les collaborateurs du ministère est le suivant :

D'Zil vun der Charta :

- mat Engagement d'Education an d'Formatioun esou ze gestalten a virunzebréngen, datt definéiert **Ziler**, déi an de Gesetzer niddergeschriwwe sin, **erreecht ginn**;
- fir e **gutt Aarbechtsklima** am Ministère ze suergen;
- d'**Potential** an d'**Talenter** vun alle Mataarbechterinnen a Mataarbechter ze erkennen an anzesetzen an esou d'Aarbechtszefriddenheet **ze fërderen**;
- **Toleranz, Respekt a Gerechtegkeet** no bannen an no baussen ze verrieden;
- D'**Gläichstellung** vu Frau a Mann **ze fërderen**.

Wéi mir zesumme schaffen:

- Mir **respektéieren** all Mataarbechterinnen a Mataarbechter an déi vun hinne geleeschten Aarbecht **onofhängeg** vun hirer **Funktioun** an hirer **Positioun**.
- Mir suergen fir **Qualitéit** a **Verlooss** op eis Aarbecht.
- Mir iwwerhuele **Responsabilitéit** a schaffe clientsorientéiert am Déngscht vun de Schoulen, de Biergerinnen an de Bierger.
- Mir setzen d'**Ressourcë** vum Ministère **responsabel** an **ëmweltbewosst** an.
- No bannen an no bausse weisen a vertriede mir **Toleranz** an **Oppenheet**.
- Mir toleréiere **keen Harcèlement** a **kee Mobbing**.
- Mir verbreedde **keng Klischeeën** an **keng Virurteeler**.
- Am **Sproochgebrauch** droe mir **béide Geschlechter Rechnung**.
- Mir setzen eis dofir an, datt **Fraen** a **Männer** a Gremien, Beruffer a Carrière méiglechst **gläich vertrauede** sinn.
- E Service bild en **Team am Team** vum Ministère, hëlt seng Entscheidungen, plangt seng Aarbecht an dréit Verantwortung am Respekt vun der Educatiouns- a Formatiounspolitik.
- Mir léieren nei Mataarbechterinnen a Mataarbechter un, **erkläeren** hinnen hir **Rechter** an hir **Flichten** an ënnerstëtze se an hirer Aarbecht.
- Mir **schaffen zesummen** an eisem Service an och mat deenen anere Servicer
- Mir ginn iwwert **d'Aufgaben- an d'Kompetenzopdeelung** souwéi iwwert den **Oflaf** vun de Prozeduren an eisem Service oder Departement **informéiert**.
- Mir ginn **Informatiounen** virun.
- Et gi **regelméisseg Reuniounen** an de Servicer an Departementer **organiséiert**, wou jidderee seng **Meenung** a seng **Virschléi** kann abréngen.
- **Informatiounen** iwwer Projeten, Aktiounen an Entscheidungen gi fir all Mataarbechterinnen a Mataarbechter um **interne Reseau zougänglech** gemaach.

„D'Charte des Valeurs“ ass e gemeinsame Projet vun alle Mataarbechterinnen a Mataarbechter a soll dozou bäidroen, daat mir eis Aufgabe mat Engagement erfüllen.

18 ANNEXES

18.1 Table analytique des actes législatifs et réglementaires

Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires

Organisation Loi du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires. (CPOS) (**Doc. parl. 5328**)
Mém. A-130 du 28.7.2006, p. 2238

Diplômes

Bac international Loi du 21 juillet 2006 autorisant le Gouvernement à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international. (Doc. parl. 5561)
Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 déterminant l'organisation des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.
Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 autorisant le Lycée technique du Centre à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.
Mém. A-142 du 16.8.2006, p. 2338

Diplômes étrangers Règlement grand-ducal du 27 octobre 2006 pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.
Mém. A-195 du 15.11.2006, p. 3383

Éducation préscolaire et enseignement primaire

Inspecteurs EP Règlement grand-ducal du 20 juin 2006 portant réglementation des études, du stage et de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire.
Mém. A-115 du 29.6.2006, p. 2045

Enseignement secondaire et secondaire technique

Dispositions communes ES - EST

Ordre et discipline Règlement grand-ducal du 16 novembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées et lycées techniques.
Mém. A-199 du 27.11.2006, p. 3431

Promotion Règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.
Mém. A-165 du 11.9.2006, p. 3040

Enseignement secondaire

Examens de fin d'études - *Organisation* Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.
Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2926

Grilles horaires Règlement grand-ducal du 30 août 2006 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études - *Modalités*

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2944

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2954

Règlement grand-ducal du 30 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme.

Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2971

Examens de fin d'études - *Organisation*

Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2931

Grilles horaires

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-158 du 8.9.2006, p. 2758

Établissements scolaires

Redange-sur-Attert

Règlement grand-ducal du 28 janvier 2006 portant dénomination de l'établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert.

Mém. A-20 du 8.2.2006, p. 487

Formation des adultes

Etudes ES - EST du soir

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes.

Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2938

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires techniques et à l'examen de fin d'études de la formation de technicien en éducation des adultes.

Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2939

Formation professionnelle

Apprentissage

Règlement grand-ducal du 27 avril 2006 portant organisation de la formation et de l'examen de fin d'apprentissage dans le métier d'instructeur de natation.

Mém. A-77 du 8.5.2006, p. 1394

Règlement grand-ducal du 13 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.
Mém. A-125 du 20.7.2006, p. 2150

Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage.
Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2937

Demands de protection internationale Règlement grand-ducal du 21 juillet 2006 déterminant les conditions dans lesquelles les demandeurs de protection internationale ont accès à la formation prévue à l'article 14 de la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection.
Mém. A-131 du 31.7.2006, p. 2243

Professions de santé

Aide-soignant Règlement grand-ducal du 27 avril 2006 complétant le règlement grand-ducal du 23 juillet 1999 portant organisation de la formation de l'aide-soignant.
Mém. A-77 du 8.5.2006, p. 1394

Vacances scolaires

Fixation Règlement grand-ducal du 30 août 2006 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009.
Mém. A-165 du 11.9.2006, p. 3039

18.2 Publications du ministère

Les manuels scolaires

Le ministère publie 23 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 186 pour l'enseignement primaire et 115 pour l'enseignement post-primaire (dont 15 nouveaux manuels au cours de l'année 2006).

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2006/2007 les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Le Courrier de l'Éducation nationale

Le « Courrier de l'Éducation nationale » paraît en 2 séries différentes :

Séries	No édités	Titre
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	15	Schoulsportdag 2006 Lettre circulaire de printemps Nominations du personnel enseignant, liste 1 Nominations du personnel enseignant, liste 2 Landwirtschaftlëch Schoulbetrieber Théâtre 2006 Informations à Mesdames et Messieurs les enseignants à l'occasion de la rentrée scolaire 2006/2007 Komponistinnen entdecken Luxembourg et Grande Région Animation culturelle 2006/2007 Jugendherbergen Wolfgang Amadeus Mozart und seine Zeit Accompagnement scolaire à l'école primaire Catalogue des manuels scolaires de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

SCRIPT	
Formation continue	Formation continue 2005/2006 (2 ^e semestre) Socrates Comenius 2 Cours du soir pour adultes
Innovation pédagogique	Dépliant PAQS Analyse des Klassenwiederholens im primaren und postprimaren Bereich (2 ^e édition corrigée) Schriftspracherwerb und Rechtschreibung Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kinder und Jugendlichen in Luxemburg (Kurzbericht) Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kinder und Jugendlichen in Luxemburg (Endbericht) Mathematik-Kompetenzorientierte Bildungsstandards 2006/2007 Les socles de compétences
Statistiques	Diplômes et certifications-Statistiques globales Enseignement secondaire technique – Statistiques globales & analyse des résultats scolaires (année 2004/2005)
CPOS	La division supérieure de l'enseignement secondaire Que faire après la 6 ^e ? Was tun nach dem 6ten Schuljahr ? Que faire après la 9 ^e ? Was tun nach der 9 ^e ? CPOS News Le reflex formation CPOS Un centre de consultation pour jeunes et familles/ un centre d'orientation
Autres	Bilan du soutien de l'Etat aux activités de la formation professionnelle continue des entreprises Virilies-Concours 2006 fir Kanner am 5. Schouljoer Edunews – Le trimestriel de l'éducation Forum pour une Europe interculturelle Médiateurs interculturels (français, portugais, serbo-croate)

	Schoul an Doheem Label européen des langues 2006 Lycée Schengen Recueil de législation/Enseignement secondaire et secondaire technique Jeunesse musicales Luxembourg Carte Crescendo Musicroissant Concerts à l'école Charte des valeurs du MENFP Journée d'étude : L'adolescent suicidaire : Que comprendre ? Intervention théorico-clinique
--	--

Le centre de documentation et le serveur web

Le Centre de documentation pédagogique, inclus dans le Centre de documentation pédagogique et de formation continue (CDPFC), a été au service du personnel enseignant et psycho-socio-éducatif de l'enseignement luxembourgeois. Le nombre de lecteurs et de prêts continue à augmenter.

	Nouvelles inscriptions lecteurs	Nouvelles inscriptions lectrices	Prêt(s)
2004	16	18	62
2005	22	57	354
2006	31	76	706

Le catalogue des ouvrages, disponible via le logiciel de gestion de bibliothèques « Aleph » (<http://aleph.etat.lu>) à été élargi. Le centre de documentation du SCRIPT a participé, via des expositions d'ouvrages, à la « 3^e rencontre internationale pédagogie & psychologie » le 16 et 17 mars 2006, ainsi qu'à la journée « Differenzierung durch Methodenvielfalt », organisée conjointement par le Collège des Inspecteurs et le SCRIPT. L'exposition d'ouvrages et l'établissement de bibliographies thématiques pour une série de cours de formation continue du service constitue une partie croissante des tâches du centre de documentation.

Le serveur web :

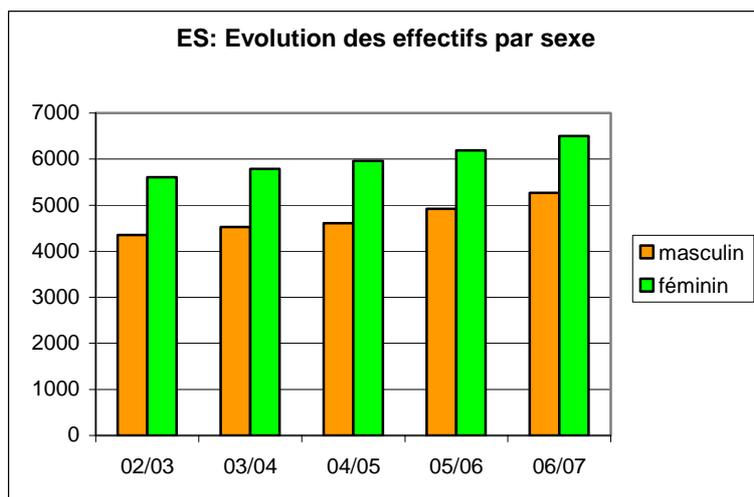
Les changements les plus notables du serveur web <http://www.script.lu> concernent la recherche plein-texte à travers tout le site. Une intégration du serveur du service dans celui du ministère est en préparation.

18.3 La population scolaire

Les effectifs de l'enseignement secondaire
(enseignement public & enseignement privé subventionné)

Année	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Effectif total	9963	10316	10571	11114	11766
Variations (en %)	+0,2%	+3,5%	+2,5%	+5,1%	+5,9%
Masculin	4358	4528	4608	4926	5267
Féminin	5605	5788	5963	6188	6499

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire



Les voies de formation choisies

a) choix de l'enseignement en classe de 6e:

Section \ Année	03/04		04/05		05/06		06/07(*)	
Classique	275	(15,8%)	265	(15,3%)	295	(16,3%)	329	(16,5%)
Moderne	1466	(84,2%)	1470	(84,7%)	1513	(83,7%)	1662	(83,5%)
Total	1741		1735		1808		1991	

b) choix de l'enseignement en classe de 6^e par sexe:

	06/07(*)	masculin	%	féminin	%
Classique	329	154	16,2%	175	(16,8%)
Moderne	1662	797	83,8%	865	(83,2%)
Total	1991	951	100%	1040	100%

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

c) choix de la section en classe de 3e:

Section \ Année	03/04	%	04/05	%	05/06	%	06/07(*)	%
A	193	15,5%	222	15,8%	259	17,7%	219	14,1%
B	126	10,1%	137	9,8%	128	8,7	162	10,4%
C	265	21,3%	364	26,0%	371	25,3%	395	25,5%
D	205	16,4%	219	15,6%	224	15,3%	296	19,1%
E	134	10,7%	120	8,6%	150	10,2%	137	8,8%
F	22	1,8%	23	1,6%	35	2,3%	39	2,5%
G	301	24,2%	317	22,6%	297	20,3%	304	19,6%
Total	1246	100%	1402	100%	1464	100%	1552	100%

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

d) choix de la section en classe de 3^e par sexe:

Section	06/07(*)	masculin	%	féminin	%
A	219	44	20,1%	175	79,9%
B	162	114	70,4%	48	29,6%
C	395	165	41,8%	230	58,2%
D	296	169	57,1%	127	42,9%
E	137	13	9,5%	124	90,5%
F	39	16	41,0%	23	59,0%
G	304	137	45,1%	167	54,9%
Total	1552	658	42,4%	894	57,6%

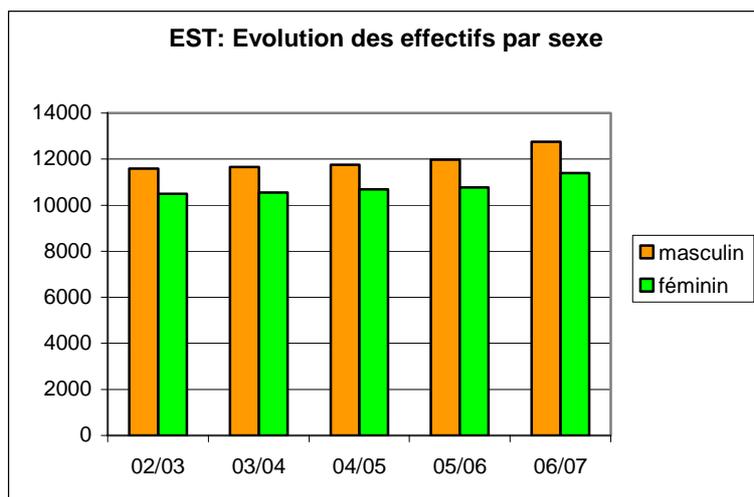
(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

Les effectifs de l'enseignement secondaire technique
(enseignement public & enseignement privé subventionné)

ELEVES DANS L'EST	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Total cycle inférieur	10535	10835	11125	11206	11520
Total régime technique	4336	4305	4265	4309	4789
Total formation de technicien	2869	2792	2953	3072	3264
Total CATP	3641	3615	3517	3626	3974
Total CITP	360	308	296	263	286
Total CCM	352	349	304	283	314
Total EST	22093	22204	22460	22759	24147

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

ELEVES DANS L'EST 06/07	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Total cycle inférieur	11520	6139	53,3%	5381	46,7%
Total régime technique	4789	1935	40,4%	2854	59,6%
Total formation de technicien	3264	1897	58,1%	1367	41,9%
Total CATP	3974	2371	59,7%	1603	40,3%
Total CITP	286	198	69,2%	88	30,8%
Total CCM	314	212	67,5%	102	32,5%
Total EST	24147	12752	52,8%	11395	47,2%



Cycle inférieur	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Régime préparatoire modulaire	2350	2239	2210	2172	2064
Accueil		74	189	225	192
7 ^e ST / ST ADAPT	2577	2214	1983	2013	2170
7 ^e d'intégration	62	71	71	57	101
7 ^e projet		451	610	514	544
8 ^e théorique	1676	1705	1396	1337	1458
8 ^e polyvalente	856	901	775	681	601
8 ^e d'intégration	78	105	131	134	137
8 ^e projet			435	593	489
9 ^e théorique	1532	1522	1666	1429	1473
9 ^e polyvalente	817	935	986	850	803
9 ^e pratique	456	494	509	568	612
9 ^e d'intégration	131	124	164	192	228
9 ^e projet				441	648
Total cycle inférieur	10535	10835	11125	11206	11520

Cycles moyen et supérieur	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Régime technique					
Division technique général					
GE	945	976	974	973	1116
GI	14	38	41	35	32
Division administrative et commerciale	1743	1718	1665	1599	1611
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 ^e / 11 ^e)	613	662	650	733	913
Infirmier + ATM (12 ^e - 14 ^e)	397	323	319	335	416
Educateur (12 ^e - 14 ^e)	563	588	616	634	701
Total régime technique	4336	4305	4265	4309	4789

Régime de la formation de technicien	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Division administrative et commerciale	1401	1428	1539	1552	1663
Division agricole					
Section agricole	59	47	46	53	58
Section horticole	23	23	22	22	23
Section environnement naturel	46	70	69	71	72
Division artistique	268	225	238	239	247
Division chimique	38	35	46	53	54
Division électronique	294	267	284	321	338
Division génie civil	202	209	228	279	300
Division hôtelière et touristique	58	68	63	81	107
Division informatique	314	293	295	274	278
Division mécanique					
section mécanique automobile	38	35	39	35	35
section mécanique générale	128	92	84	92	89
Total formation de technicien	2869	2792	2953	3072	3264

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

Régime professionnel	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	805	793	736	737	669
Section vente	380	332	286	273	340
Section informatique	54	64	52	47	54
Section des gestionn. en logistique					21
Section décorateur	21	22	15	11	14
Section bureau de voyage	56	39	33	28	27
Section métiers de l'électricité	489	468	500	492	514
Section mécanicien	189	191	169	179	185
Section mécanicien auto	156	163	163	184	195
Section mécatronicien		43	59	71	64
Section peintre	36	41	40	41	44
Section bâtiment / dess. en bât.	70	55	58	73	87
Section serrurier	26	25	12	17	19
Section installateur chauffage	64	56	89	93	100
Section installateur sanitaire	8	5	1	1	4
Section métiers du bois	134	116	71	85	87
Section métiers de la toiture	22	20	21	20	23
Section habillement	1	2	1	2	1
Section coiffure	169	168	157	157	195
Section boulanger / pâtissier	37	41	35	39	53
Section boucher / charcutier	5	8	9	10	10
Section débosseleur / carrossier	38	43	65	86	103
Section opticien	21	21	21	18	17
Section métiers du livre	44	24	14	16	19
Section cuisinier	71	52	61	70	105
Section garçon / serveuse	11	7	7	8	15
Section traiteur	10	3	3	8	11
Section hôtelier / restaurateur	135	129	128	142	169

Section agricole	36	45	35	33	28
Section horticole	96	118	116	97	114
Section forêt / environnement	38	27	31	40	50
Section machines agricoles	25	25	26	29	26
Section auxiliaires-économistes de vie	63	97	114	146	160
Section aide-soignant	206	240	299	292	318
Section assistant en pharmacie	33	42	24	18	21
Section esthéticienne	24	27	26	16	25
Section mécanicien dentaire	3	3	6	7	2
Section photographe	7	8	9	6	4
Section peintre voiture	7	3	3	3	9
Section mécanicien d'avion	22	18	15	17	20
Section magasinier du secteur autom.				9	20
Section tapissier	1	0	1	1	1
Section instructeur auto	12	22	0	0	8
Section instructeur de natation	10	7	2	0	19
Section sérigraphie	1	1	0	0	0
Section parqueteur	0	0	2	2	3
Divers non répertoriés	5	1	2	2	1
Total CATP	3641	3615	3517	3626	3974

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

CITP	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Section électricité	73	53	48	44	45
Section mécanique auto	57	53	43	40	28
Section vente alimentation	122	155	144	121	124
Section installateur chauffage	44	37	23	17	22
Section garçon / serveuse	10	0	8	9	7
Section cuisinier	33	0	25	22	45
Section installateur sanitaire	21	10	5	10	15
Total CITP	360	308	296	263	286

CCM	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07(*)
Section boulanger	18	20	13	13	11
Section boucher	13	14	8	7	9
Section habillement	0	3	1	1	1
Section coiffure	122	110	103	89	97
Section horticole	60	57	53	44	63
Section carrosserie	36	43	40	44	41
Section peinture	54	58	49	41	49
Section bâtiment	27	22	14	17	18
Section couvreur	9	14	12	13	10
Section tapissier	0	1	2	0	0
Section peintre voiture	12	7	9	11	13
Divers	1	0	0	1	2
Total CCM	352	349	304	283	314
Total régime professionnel	4353	4272	4117	4172	4574

(*) Les chiffres de 2006/2007 sont les données pour la rentrée scolaire

Les effectifs de l'enseignement secondaire technique par sexe
Rentrée 2006/2007 (enseignement public & enseignement privé subventionné)

Cycle inférieur	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Régime prép. modulaire	2064	1244	60,3%	820	39,7%
Accueil	192	104	54,2%	88	45,8%
7e ST / ST ADAPT	2170	1078	49,7%	1092	50,3%
7e d'intégration	101	52	51,5%	49	48,5%
7 ^e projet	544	356	65,4%	188	34,6%
8e théorique	1458	669	45,9%	789	54,1%
8e polyvalente	601	296	49,3%	305	50,7%
8e d'intégration	137	65	47,4%	72	52,6%
8 ^e projet	489	317	64,8%	172	35,2%
9e théorique	1473	683	46,4%	790	53,6%
9e polyvalente	803	390	48,6%	413	51,4%
9e pratique	612	366	59,8%	246	40,2%
9e d'intégration	228	123	53,9%	105	46,1%
9 ^e projet	648	396	61,1%	252	38,9%
Total cycle inférieur	11520	6139	53,3%	5381	46,7%

Cycles moyen et supérieur	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Régime technique					
Division technique général					
GE	1116	835	74,8%	281	25,2%
GI	32	20	62,5%	12	37,5%
Division admin. et comm..	1611	632	39,2%	979	60,8%
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 ^e / 11 ^e)	913	234	25,6%	679	74,4%
Infirmier + ATM (12 ^e - 14 ^e)	416	93	22,4%	323	77,6%
Educateur (12 ^e - 14 ^e)	701	121	17,3%	580	82,7%
Total régime technique	4789	1935	40,4%	2854	59,6%

formation de technicien	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Division administrative	1663	705	42,4%	958	57,6%
Division agricole					
Section agricole	58	42	72,4%	16	27,6%
Section horticole	23	8	34,8%	15	65,2%
Section environ. naturel	72	62	86,1%	10	13,9%
Division artistique	247	71	28,7%	176	71,3%
Division chimique	54	32	59,3%	22	40,7%
Division électronique	338	332	98,2%	6	1,8%

Division génie civil	300	227	75,7%	73	24,3%
Division hôtel. et touristique	107	40	37,4%	67	62,6%
Division informatique	278	257	92,4%	21	7,6%
Division mécanique					
mécanique automobile	35	35	100%	0	0,0%
mécanique générale	89	86	96,6%	3	3,4%
formation de technicien	3264	1897	58,1%	1367	41,9%

Régime professionnel	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	669	265	39,6%	404	60,4%
Section vente	340	122	35,9%	218	64,1%
Section informatique	54	53	98,1%	1	1,9%
Section des gestio. en logistique	21	19	90,5%	2	9,5%
Section décorateur	14	7	50,0%	7	50,0%
Section bureau de voyage	27	6	22,2%	21	77,8%
Section métiers de l'électricité	514	499	97,1%	15	2,9%
Section mécanicien	185	178	96,2%	7	3,8%
Section mécanicien auto	195	190	97,4%	5	2,6%
Section mécatronicien	64	63	98,4%	1	1,6%
Section peintre	44	35	79,5%	9	20,5%
Section bâtiment / dess. en bât.	87	71	81,6%	16	18,4%
Section serrurier	19	19	100%	0	0,0%
Section installateur chauffage	100	98	98,0%	2	2,0%
Section installateur sanitaire	4	4	100%	0	0,0%
Section métiers du bois	87	81	93,1%	6	6,9%
Section métiers de la toiture	23	21	91,3%	2	8,7%
Section habillement	1	0	0,0%	1	100%
Section coiffure	195	24	12,3%	171	87,7%
Section boulanger / pâtissier	53	32	60,4%	21	39,6%
Section boucher / charcutier	10	10	100%	0	0,0%
Section débosseleur / carrossier	103	97	94,2%	6	5,8%
Section opticien	17	4	23,5%	13	76,5%
Section métiers du livre	19	16	84,2%	3	15,8%
Section cuisinier	105	77	73,3%	28	26,7%
Section garçon / serveuse	15	6	40,0%	9	60,0%
Section traiteur	11	8	72,7%	3	27,3%
Section hôtelier / restaurateur	169	86	50,9%	83	49,1%
Section agricole	28	22	78,6%	6	21,4%
Section horticole	114	62	54,4%	52	45,6%
Section forêt / environnement	50	45	90,0%	5	10,0%
Section machines agricoles	26	26	100%	0	0,0%
Section auxiliaires de vie	160	11	6,9%	149	93,1%
Section aide-soignant	318	41	12,9%	277	87,1%
Section assistant en pharmacie	21	2	9,5%	19	90,5%
Section esthéticienne	25	0	0,0%	25	100%

Section mécanicien dentaire	2	1	50,0%	1	50,0%
Section photographe	4	2	50,0%	2	50,0%
Section peintre voiture	9	9	100%	0	0,0%
Section mécanicien d'avion	20	20	100%	0	0,0%
Section magasinier automob.	20	17	85,0%	3	15,0%
Section tapissier	1	1	100%	0	0,0%
Section instructeur auto	8	7	87,5%	1	12,5%
Section instructeur de natation	19	10	52,6%	9	47,4%
Section sérigraphie	0	0	0,0%	0	0,0%
Section parqueteur	3	3	100%	0	0,0%
Divers non répertoriés	1	1	100%	0	0,0%
Total CATP	3974	2371	59,7%	1603	40,3%

CITP	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Section électricité	45	45	100%	0	0,0%
Section mécanique auto	28	27	96,4%	1	3,6%
Section vente alimentation	124	51	41,1%	73	58,9%
Section installateur chauffage	22	22	100%	0	0,0%
Section garçon / serveuse	7	4	57,1%	3	42,9%
Section cuisinier	45	34	75,6%	11	24,4%
Section installateur sanitaire	15	15	100%	0	0,0%
Total CITP	286	198	69,2%	88	30,8%

CCM	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Section boulanger	11	10	90,9%	1	9,1%
Section boucher	9	9	100%	0	0,0%
Section habillement	1	1	100%	0	0,0%
Section coiffure	97	9	9,3%	88	90,7%
Section horticole	63	51	81,0%	12	19,0%
Section carrosserie	41	40	97,6%	1	2,4%
Section peinture	49	49	100%	0	0,0%
Section bâtiment	18	18	100%	0	0,0%
Section couvreur	10	10	100%	0	0,0%
Section tapissier	0	0	0,0%	0	0,0%
Section peintre voiture	13	13	100%	0	0,0%
Divers	2	2	100%	0	0,0%
Total CCM	314	212	67,5%	102	32,5%
Total régime professionnel	4574	2781	60,8%	1793	39,2%

La progression et l'orientation des élèves
L'admission des élèves en classe de 7^e de l'enseignement postprimaire

Année	élèves en 6 ^e	admis en 7 ^e d'orient.	admis en 7 ^e ST	admis en 7 ^e MO	redoublement de la 6 ^e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)

Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Résultats

Année	01/02		02/03		03/04		04/05		05/06	
Admis	1058	(86,7%)	1041	(86,6%)	1140	(89,2%)	1092	(88,2%)	1106	(87,4%)
Refusés	162	(13,3%)	161	(13,4%)	138	(10,8%)	146	(11,8%)	160	(12,6%)
Total	1220		1202		1278		1238		1266	

Mentions

Année	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Très bien	9,2%	10,5%	12,1%	9,7%	12,9%
Bien	47,2%	47,4%	46,5%	49,2%	46,8%
Assez bien	34,3%	32,8%	33,4%	31,3%	31,6%
Satisfaisant	9,4%	9,4%	8,0%	9,8%	8,7%

Par sexe

2005/06	masculin		féminin	
	nombre	%	nombre	%
Admis	448	84,4%	658	89,5%
Refusés	83	15,6%	77	10,5%
Total	531	41,9%	735	58,1%

Enseignement secondaire technique - Régime technique

Résultats

Année	01/02		02/03		03/04		04/05		05/06	
Admis	610	(77,8%)	699	(79,5%)	709	(78,7%)	779	(81,0%)	709	(78,7%)
Refusés	174	(22,2%)	180	(20,5%)	192	(21,3%)	183	(19,0%)	192	(21,3%)
Total	784		879		901		962		901	

Mentions

Année	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Très bien	6,2%	7,9%	8,2%	5,5%	6,5%
Bien	52,0%	57,1%	48,5%	49,9%	48,0%
Assez bien	26,1%	24,2%	33,1%	31,8%	33,4%
Satisfaisant	15,7%	10,9%	10,2%	12,7%	12,1%

Par sexe

2005/06	Masculin		féminin	
	nombre	%	nombre	%
Admis	283	76,3%	426	80,4%
Refusés	88	23,7%	104	19,6%
Total	371	41,2%	530	58,8%

Enseignement secondaire technique - Régime de la formation de technicien

Résultats

Année	01/02		02/03		03/04		04/05		05/06	
Admis	396	(77,3%)	390	(73,9%)	372	(73,1%)	454	(79,0%)	456	(75,5%)
Refusés	116	(22,7%)	138	(26,1%)	137	(26,9%)	121	(21,0%)	148	(24,5%)
Total	512		528		509		575		604	

Mentions

Année	01/02	02/03	03/04	04/05	04/05
Très bien	2,3%	2,6%	2,4%	3,1%	2,4%
Bien	41,2%	52,8%	50,5%	50,7%	48,2%
Assez bien	33,3%	31,0%	31,2%	33,7%	37,9%
Satisfaisant	23,2%	13,6%	15,9%	12,5%	11,4%

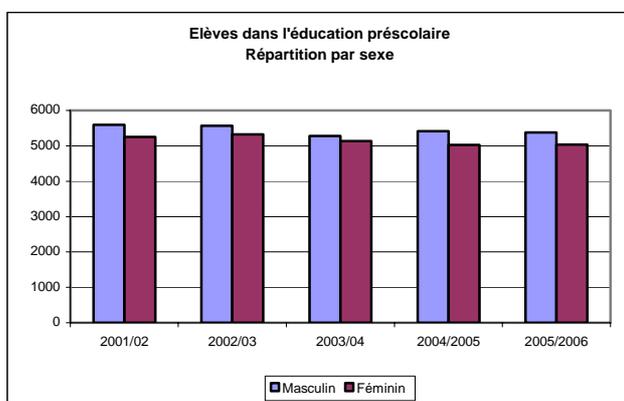
Par sexe

2005/06	masculin		Féminin	
	nombre	%	nombre	%
Admis	278	72,8%	178	80,2%
Refusés	104	27,2%	44	19,8%
Total	382	63,2%	222	36,8%

L'Éducation préscolaire, l'Enseignement primaire et spécial					
Ordre d'enseignement	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Éducation précoce	2802	3093	3088	3410	3492
Éducation préscolaire	10850	10896	10412	10441	10411
Enseignement primaire (1re-6e année d'études)	31643	31751	32187	32586	32871
Enseignement spécial	320	253	269	254	267
Total	45615	45993	45956	46691	47041

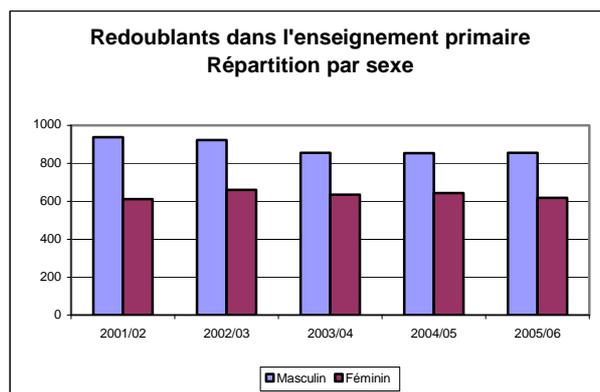
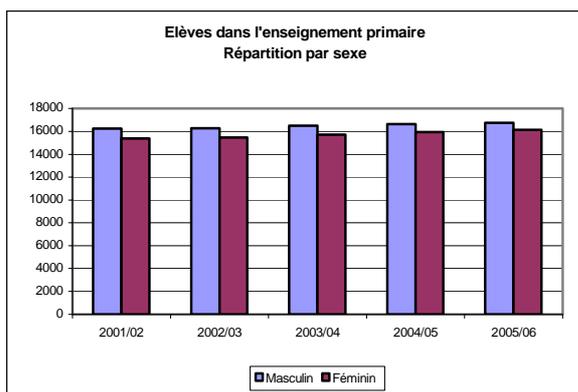
Education préscolaire

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/2005	2005/2006
Éducation préscolaire	Masculin	5594	5572	5280	5410	5377
	Féminin	5256	5324	5132	5031	5034



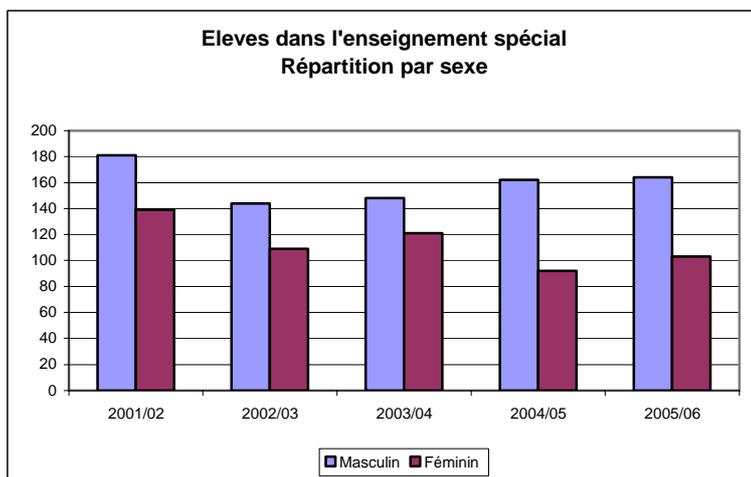
Enseignement primaire

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Ens. primaire (1re-6e)	Masculin	16251	16285	16485	16635	16746
	Féminin	15392	15466	15702	15951	16125
Redoublants	Masculin	937	922	855	853	855
	Féminin	612	661	635	644	618



Enseignement spécial

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Enseignement spécial	Masculin	181	144	148	162	164
	Féminin	139	109	121	92	103



L'Éducation différenciée (*)

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Education différenciée	Masculin	477	432	451	443	455
	Féminin	269	262	267	263	263

(*) seulement élèves scolarisés et soumis à l'obligation scolaire. Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses

